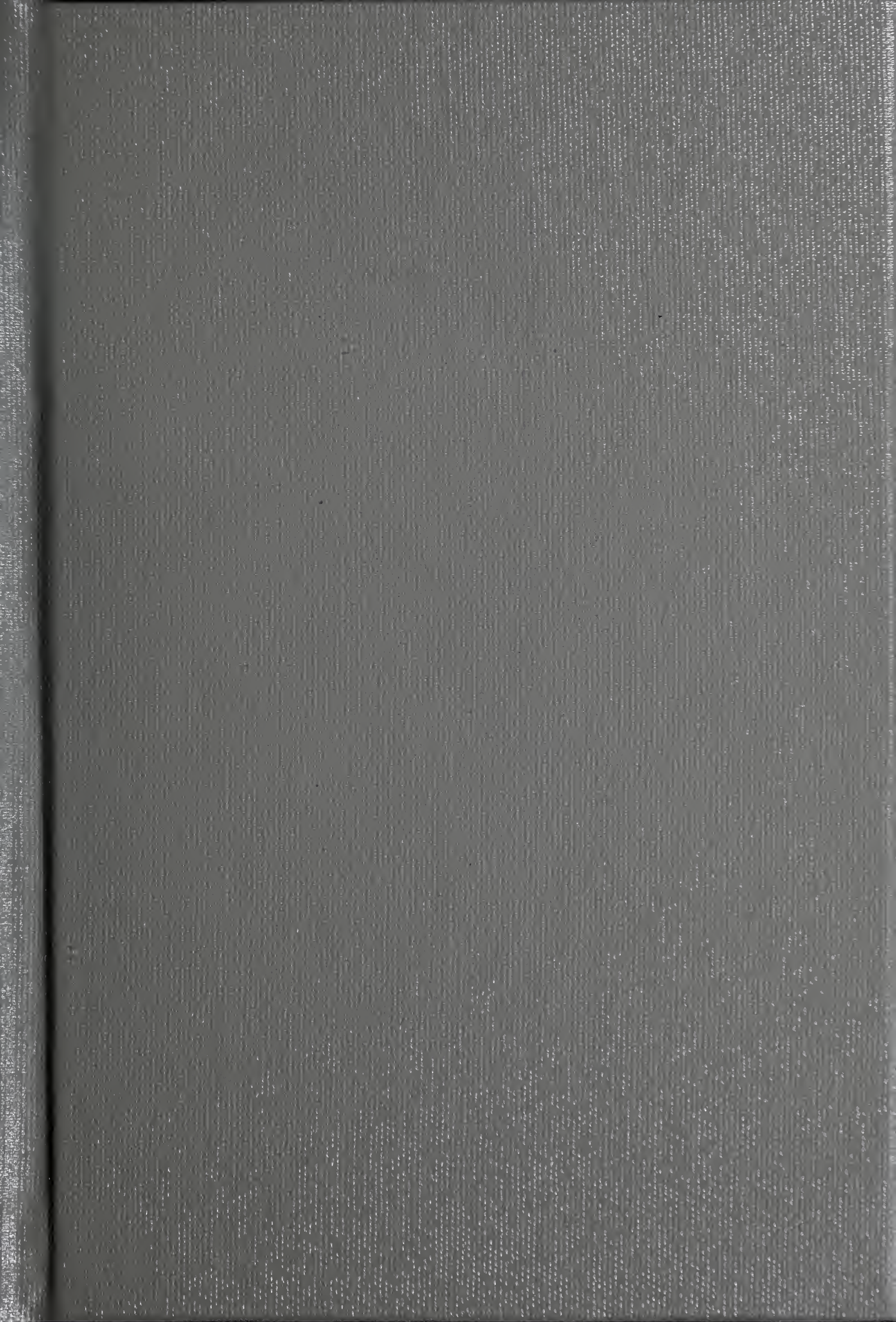




37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BU[...]
HISTORIQUE ET LITTÉRA[...]

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 8. — 15 Août 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

Pages.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1[er] janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT[1]

(1534-1591).

IV. Après la Saint-Barthélemy et au Pays de Vaud. 1572-1583.

Ce fut le vendredi 29 août sur le soir qu'arriva à Genève[2], par un homme parti de Chambéry, la première nouvelle du massacre de Paris, nouvelle confirmée le lendemain par des marchands revenant de Lyon. Le Conseil, comprenant tout le sérieux de la situation et sentant la ville menacée, prit aussitôt des mesures de défense; il se mit en rapport avec Berne et avec l'électeur palatin, et ordonna que chacun eût « à tenir ses armes prêtes et hanter les sermons. » — « Le dimanche, lisons-nous dans le Registre de la Compagnie, au prêche de huit heures, en tous les temples, on fit mention de ces choses pour exhorter le peuple à s'humilier et prier Dieu à ce qu'il lui plaise avoir pitié de nous. » On fixa au mercredi suivant un jeûne

1. Voy. *Bulletin* du 15 avril dernier, p. 169-191. — Dans la note 4 de la page 173, lisez : Pingaud, *Les Saulx-Tavannes*, Paris, 1876, p. 81.

2. Pour les pages suivantes j'ai consulté avec fruit le mémoire précis et détaillé de M. H. Fazy, *la Saint-Barthélemy et Genève* (extrait du t. XIV des Mémoires de l'Institut national genevois). Genève, 1879, in-4°. Les *Registres de la vénérable Compagnie*, ainsi que des documents des Archives cantonales, m'ont fourni beaucoup de renseignements, dont quelques-uns ont déjà été utilisés dans le récit coloré de M. Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. II, p. 320 et suiv.

solennel avec culte spécial. La population entière était dans une anxieuse attente.

Bientôt, les premiers fugitifs de Lyon apportèrent de navrants détails sur la boucherie dont des centaines de leurs frères avaient été les victimes; puis, le 4 septembre, le ministre *Ricaud*, échappé comme par miracle, après six jours d'angoisses mortelles, et de plus dévalisé en traversant les terres du duc de Savoie, faisait au Conseil un récit détaillé des scènes qui avaient ensanglanté cette ville[1]. Pendant les semaines qui suivirent, ce fut un flot incessant de réfugiés, que Genève, écrivant à Berne le 8 septembre, caractérise en ces mots[2] : « Depuis nos dernières lettres, sont arrivés en notre ville tant de pauvres gens de Lyon et d'ailleurs, dont la plupart avaient déjà demeuré ici pendant les troubles de France, lesquels, par la grâce de Dieu, sont échappés des massacres et des cruautés des ennemis, n'apportant autre que leur corps. » Bèze, quinze jours plus tard, en parle ainsi dans une lettre à un ami[3] :

« Quelque immense qu'ait été le brigandage exécuté par ces bourreaux, Dieu a pourtant sauvé quelques restes de leurs victimes, et des gens de toutes les classes arrivent ici les uns après les autres, même des provinces

1. Nous pouvons nous faire une idée de ce saisissant récit en lisant le *Discours du massacre de ceux de la religion réformée fait à Lyon par les catholiques romains*, etc., surtout si le témoin oculaire qui l'a écrit est Ricaud lui-même, comme on le pense généralement et comme plus d'un passage semble l'indiquer; les initiales J. R. D. L., par lesquelles l'auteur signe l'épître dédicatoire, correspondent en effet au nom de *Jean Ricaud dit Londes*, signature ordinaire de ce pasteur; nous devons toutefois faire observer que, cette supposition admise, la date de cette dédicace (Montauban, le premier jour du cinquième mois après le massacre) reste pour nous une énigme; car nous pouvons constater la présence ininterrompue de Ricaud à Genève, puis en Suisse, en tous cas jusqu'à la fin de février 1573; il s'était établi à Lausanne le 22 janvier et y séjourna probablement plusieurs années. — Le *Discours*, dont il y eut deux éditions *s. l.* 1574, a été reproduit en majeure partie dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* (éd. de 1578, t. I, f. 358-372 et 424-436), mais revu et augmenté, peut-être par l'auteur lui-même; M. Gonon a réimprimé en 1847 et 1848 la partie historique de ces deux rédactions.

2. Fazy, *l. c.*, p. 97.

3. Lettre à Jean Cousin, pasteur de l'Église française de Londres, Genève, 23 septembre 1572; *Bulletin*, t. XI, p. 25.

de France les plus éloignées; de sorte que tous les jours j'apprends la mort de personnes que je croyais épargnées; par contre, j'ai à en féliciter quelques autres, hélas! en trop petit nombre, dont je déplorais la perte. Mais tu aurais peine à croire combien sont grands le dénuement, la misère, le désastre de tous ces frères, qui semblent échappés d'un incendie ou d'un naufrage.

Au nombre de ces réchappés nous trouvons Chandieu, qui avait réussi, le 5 septembre, à atteindre la ville du refuge; deux jours après, il y est inscrit comme habitant, en même temps que son ami *Alizet*[1]. Le registre, où sont mentionnés tous ceux qui, après enquête, étaient admis à l'habitation, nous fournirait en foule des noms connus, et, parmi eux, plus d'un ami de notre pasteur. Nous n'en rappellerons que quelques-uns : le 26 septembre arrivait Hugues *Doneau*, le célèbre professeur de droit de Bourges, suivi, le 2 octobre, par son collègue non moins illustre, François *Hotman;* tous deux feront sentir sous peu la vigueur de leur plume aux auteurs du massacre, et ressusciteront brillamment à Genève l'enseignement de la jurisprudence, qui avait cessé depuis deux ans; lorsque, au bout de quelques mois, Doneau aura accepté un appel à Heidelberg, sa place sera occupée par Ennemond *de Bonnefoy*, professeur de Valence, retiré à Genève dès novembre 1572. La cité hospitalière s'ingéniait, on le voit, à mettre à profit les richesses rejetées par la France, et à procurer à ses hôtes, autant et plus même que ses modiques ressources le permettaient, un moyen de gagner leur vie[2]. C'est ainsi que son

1. Archives de Genève. *Registre des habitants*, 1572-74, p. 173 : « Le 7 septembre 1572... N° 113 : Noble Antoine de *Chandieu*, ministre. N° 114 : Benoist *Aliset*, ministre à Saint-Lagier. » Deux semaines après, c'est le seigneur du même lieu, encore un ami de Chandieu; *ibid.*, p. 410 : « Du 20 septembre 1572. N° 506 : Noble Loys *de Laye*, baron de Saint-Lagier en Beaujoulais; Noble Léonard *Pournas*, bourgeois, et Jorand *Alaigre*, témoins. »

2. Signalons encore parmi les amis de Chandieu qui occupèrent, un peu plus tard il est vrai, des fonctions dans l'enseignement, Antoine *Chanorrier*, dit Desmeranges, pasteur d'Orléans, nommé en mars 1574 « précepteur à l'Hôpital », place qu'il occupa jusqu'à ce que, en juin 1576, la paix lui permît d'accepter l'appel de l'Église de Cluny, et Claude *Prévost*, pasteur d'Issoudun, élu en juillet

Académie jouit pendant deux ans de l'enseignement d'un homme, dont nous avons constaté les rapports avec le pasteur de Paris dix ans auparavant, et dont le nom commençait à être connu, Joseph *Scaliger;* le 21 octobre 1572, jour de la réouverture des cours[1], il donne deux leçons, à la demande de la Compagnie, qui le nomme professeur le 31 du même mois; ce choix est ratifié par le Conseil le 3 novembre, en même temps que celui d'un autre réfugié distingué, Lambert *Daneau*, élu le 10 octobre comme pasteur à Jussy; ce dernier fut bientôt requis en outre de seconder Théodore de Bèze, sur lequel reposait tout l'enseignement théologique. Remarquons en passant que, grâce à sa chrétienne hospitalité, et les persécutions religieuses aidant, Genève peut revendiquer partiellement quelques-uns des plus grands noms de la philologie et de l'érudition de la seconde moitié du seizième siècle : Robert et Henri Estienne, Scaliger et Casaubon.

Mais le nombre des places vacantes ou à créer, dans l'École et dans l'Église, était bien minime en face de la quantité d'hommes capables et instruits, en particulier de pasteurs, que les murs tutélaires de Genève abritèrent alors. Tous, du moins, sont reçus avec une vive et fraternelle cordialité, dont une scène touchante, protocolée dans le *Registre de la Compagnie*, nous donne bien l'idée; nous hésitons d'autant moins à en reproduire le récit qu'elle nous montre la place éminente que Chandieu occupait au milieu de ses collègues :

Le lundi 15 septembre, après la leçon de M. de Bèze, les frères ministres qui sont échappés de la barbare et horrible cruauté de France, au nombre d'environ vingt, se sont arrêtés en l'auditoire avec nous, comme

1574 principal du collège, place dans laquelle il est mort, à un âge avancé, le 8 octobre 1575.

1. Les étudiants étaient plus nombreux que jamais, ainsi que Bèze l'écrivait, le 3 décembre 1572, à son ami Van Til, alors à Heidelberg, après un séjour prolongé à Genève, où cet homme distingué avait un moment été pasteur d'une petite congrégation flamande : « Notre école est pleine, pleine jusqu'à déborder, mais de malheureux, qui, pour la plupart, sont dénués de tout. » *Epistolæ a Belgis vel ad Belgas*, Lugd. Bat. 1617, p. 622, et *Bulletin*, t. VI, p. 17.

nous les en avions priés. Là, M. de Bèze, au nom de la Compagnie, après leur avoir montré la compassion que nous avions de leurs calamités, qui sont les nôtres, les a exhortés de s'approcher de nous familièrement et en user où nous leur pourrions faire plaisir ou service, se mettre en nos sièges au prêche et à la congrégation[1], mettant en avant avec nous ce que Dieu leur aurait donné, et en outre, que nous leur offrons l'argent qui est entre nos mains, qui a été donné aux pauvres écoliers de cette ville, pour subvenir à ceux d'entre eux qui sont nécessiteux, les priant de le recevoir pour le distribuer entre eux-mêmes plus privèment. — M. de *Chandiu* (sic), au nom de ses frères, a remercié Dieu de la grâce qu'il leur avait faite de les retirer du glaive des méchants, et de ce qu'il les avait amenés en cette Église, où ils étaient si humainement reçus; mais a remercié aussi de l'offre que nous leur faisions, et qu'au reste ils désiraient que cet argent demeurât entre les mains de l'un de notre Compagnie, auquel ils se peussent adresser au besoin des leurs — A été dit qu'ils se pourraient assembler le jeudi à midi, en la chambre en laquelle nous nous assemblons, pour aviser entre eux de leurs affaires; et selon qu'ils auront connu la nécessité des leurs, en communiquer à M. Jean *Trembley*[2], qui leur distribuerait de l'argent susdit. Ont été exhortés à prendre bon courage parmi ces afflictions, auxquelles Dieu pourvoierait en son temps, et de passer le temps en tous bons exercices. Aussi les a priés qu'étant priés par nous, ils se voulussent employer à prêcher en cette Église. — M. de *Chandiu* a répondu modestement qu'ils se contenteraient bien d'être brebis.

Si, au 15 septembre, les ministres réfugiés étaient une vingtaine, ce chiffre s'accrut considérablement pendant les mois suivants; un document officiel mentionne, au 23 décembre 1572, cinquante pasteurs assistés[3], et Scaliger dit que, pendant qu'il était à Genève, il y avait cent vingt ministres réfugiés[4]. C'est que, pendant longtemps, il en arrivait encore directement de France, sortant de quelque asile provisoire, tandis que d'autres erraient d'un pays dans un autre sans

1. Conférence hebdomadaire publique, que chaque pasteur était tenu de faire à son tour, sur un texte de l'Écriture sainte fixé à l'avance, et qui était ensuite discutée très librement à huis clos par l'assemblée des ministres, professeurs, etc.

2. Ministre à la ville dès 1564.

3. Fazy, *l. c.*, p. 62.

4. *Scaligerana*, Cologne, 1695, p. 167.

trouver à se caser nulle part, pauvres plantes déracinées par la tempête et ballottées par les flots. C'est ainsi que trois des anciens collègues de Chandieu à l'Église de Paris n'arrivèrent qu'à d'assez grands intervalles: *Cherpont*, le 9 octobre 1572; *La Cousture*, le 19 mars 1573; Pierre *Merlin*, le 8 juin suivant. *Jean Boulier, dit La Roche*, autrefois son collègue à Lyon, avait été reçu habitant le 30 octobre 1572.

Mais, à mesure que les mois s'écoulaient, les ressources s'épuisaient; aussi, le 27 février 1573, Bèze et Trembley furent-ils chargés par la Compagnie de se rendre à la prochaine assemblée des frères ministres de France « pour leur remontrer que l'argent duquel ils avaient vécu cet hiver, et dont ils avaient déjà reçu plus de 800 écus, accourcissait », et pour engager tous ceux qui en seraient capables à s'adonner à quelque métier. A force d'économie on put pourvoir cependant à leur subsistance; Trembley, en présentant le 22 janvier 1574, à la Compagnie ses « comptes, touchant le maniement qu'il a eu des deniers distribués aux pauvres ministres en çà », constate qu'il a pu dépenser plus de 4100 livres.

Genève n'avait pas obligé des ingrats, preuve en soit la page du Registre déjà cité qui rapporte comment, au bout de quatre ans, Chandieu fut encore l'interprète de la reconnaissance de ses collègues envers le clergé genevois :

[La paix étant faite en France, y lisons-nous, et l'édit publié[1], les ministres qui, échappés des massacres, s'étaient réfugiés ici et demeuraient tant ici que sur les terres des seigneurs de Berne et de Neuchatel, se sont assemblés en cette ville pour aviser à leur devoir touchant leurs Églises, ayant appelé M. de Bèze à leur communication. En fin de laquelle, qui fut le 19 juin (1576), M. de *Chandiu* avec quelques autres ministres de France sont venus remercier notre Compagnie du bon accueil fait à leurs frères après le massacre, de la grande assistance par laquelle ils avaient eu moyen de vivre, des bonnes consolations et avis qu'on leur avait donnés, et notamment de ce qu'on leur avait donné lieu pour s'assembler et prier Dieu ensemble, et autres infinis biens qu'on leur avait faits. Qu'ils

1. La *Paix de Monsieur*, proclamée le 6 mai 1576, dont l'édit fut homologué au parlement de Paris le 14 mai.

demeuraient délibérés de n'oublier jamais ces choses, mais de les reconnaître où ils pourraient envers cette Église, qui est comme leur mère et de toutes les Églises de France ; et qu'ils délibéraient aussi de s'adresser à nous et en prendre conseil plus que jamais, nous priant de ne leur refuser. — Le lendemain, les mêmes sont allés en Conseil et ont fait les remerciements à Messieurs.

Mais les ministres, qui ont arrêté notre attention jusqu'ici, quelque nombreux qu'ils fussent, ne formaient qu'une très minime partie de cette foule lamentable, venue subitement accroître dans une si forte proportion le chiffre des habitants de Genève. M. Gaberel estime à 1200 seulement le nombre des familles formant la population régulière et stable de la ville, et à 2300 individus celui des réfugiés qu'elle reçut alors à l'habitation, sans compter les femmes et les enfants. Au 23 décembre 1572, le chiffre des assistés d'une manière suivie dépassait 700, non compris ceux que l'on employait aux travaux des fortifications et qui étaient rétribués, ni ceux qui n'avaient besoin que d'un secours momentané ou qui ne faisaient que passer[1]. Il est difficile de se rendre compte de toute l'étendue de la charge dont, par son hospitalité, la ville assumait, pour la troisième fois en moins de cinq ans, la responsabilité, et cela dans les pires conditions imaginables : la peste cessait à peine d'exercer ses ravages, les récoltes avaient été mauvaises, les affaires étaient arrêtées; la guerre semblait imminente de la part de deux voisins, puissants et irrités contre ce nid d'hérétiques, le roi de France et le duc de Savoie, ce dernier défendant même à ses sujets de vendre aux Genevois le blé qu'ils avaient l'habitude de tirer de son pays ; enfin, l'hiver s'annonçait comme devant être exceptionellement rigoureux, ce qu'il fut en effet.

Malgré cet ensemble de circonstances désastreuses, la charité de Genève fut à la hauteur des circonstances. Les magistrats, il est vrai, craignant le mécontentement populaire, hésitèrent d'abord à décréter une collecte générale et officielle,

1. Lettre du Conseil de Genève à celui de Berne. Fazy, *l. c.*, p. 62.

demandée par la Compagnie dès le 8 septembre; mais ils faisaient tort à leurs administrés; aussi, lorsque Bèze revint à la charge, le 10 novembre, la mesure fut décidée, les conseillers se taxant les premiers, à l'exemple des pasteurs, qui avaient recueilli entre eux 140 florins[1]. Si, au commencement de l'hiver suivant, le Conseil renvoya de la ville un certain nombre de pauvres étrangers, en dépit des protestations indignées du généreux pasteur Ch. Perrot, c'est qu'il ne pouvait autrement, la disette se faisant à la fin durement sentir.

Théodore de Bèze fut bien à ce moment l'âme de la cité et montra la puissance qu'exerce un caractère fortement trempé; surmontant sa profonde douleur, qui lui arrachait parfois le souhait de rejoindre dans la mort tant de martyrs aimés, il fit preuve d'un dévouement et d'une activité infatigables, pour consoler les affligés, pour réconforter les cœurs abattus, pour montrer nettement le chemin du devoir aux magistrats comme aux citoyens. Il écrivait de tous côtés, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, afin d'obtenir des subsides; et, grâce à ses efforts, Genève ne succomba point sous le poids écrasant de la tâche qu'elle avait héroïquement acceptée. Les secours arrivèrent peu à peu et de beaucoup d'endroits; Berne, dont le territoire donnait asile aussi à de nombreux fugitifs, Zurich, Schaffhouse, Coire, Payerne, Neuchatel, organisèrent des collectes; et, fait touchant, la duchesse de Savoie, la bonne duchesse comme on l'appelait, envoyait en secret à Bèze de généreux dons en faveur de ceux que son époux cherchait à affamer.

Les réfugiés, cela va sans dire, ne restent point inactifs, et Chandieu est au premier rang de ceux qui s'emploient au bien commun; avec trois de ses collègues, il fait partie d'une

1. « Messieurs ont depuis poursuivi à la dite cueillette et l'ont reçue eux-mêmes, et l'ont depuis mise entre les mains des sieurs diacres pour la distribuer; chacun des sieurs du Conseil s'étant premièrement taxé et s'élargissant honnêtement, comme notre Compagnie a fait le semblable de son petit moyen, faisant la somme d'environ 140 fl. » (*Registre de la Compagnie*).

commission chargée de représenter les proscrits et d'agir au nom de tous[1]. Dès le 11 septembre ils envoyent le pasteur *Ricaud* et une de ses ouailles, Antoine *Thésé*[2], à Neuchatel et à Berne, munis de lettres du Conseil de Genève, afin de solliciter des secours de ces deux États; Léonard *Pournas, sieur de la Piemente*[3], fidèle ancien de l'Église de Lyon et ami de Chandieu, est délégué en Allemagne. Plus tard, le 4 décembre, Ricaud est envoyé de nouveau, cette fois à Berne, Zurich, Schaffhouse et Bâle, recommandé chaudement par Bèze et le Conseil aux pasteurs et aux autorités de ces villes; outre l'accélération des secours promis, le but essentiel de cette mission était de présenter une requête des gentilshommes réfugiés , qui, dans leur pénurie, sollicitent instamment des cantons évangéliques leur intervention, au besoin même par une ambassade, auprès du roi de France, en vue d'obtenir la libre jouissance de leurs biens, qui avaient été confisqués. Cette

1. Une de leurs lettres, adressée aux pasteurs de Zurich, 4 décembre 1572, est signée ainsi (en latin) : « Au nom de toute l'assemblée des ministres français échappés à la gueule même des lions, *Theopsaltes* (nom de Chandieu déjà signalé précédemment), *Perillatus*, *Winsonius* (?) et C. *Valerius*. » Je dois la copie de cette pièce à l'obligeance de M. Jaccard, pasteur de l'Église française de Zurich.

2. Nous relevons à son sujet un détail qui laisse entrevoir combien de douleurs cachées venaient rendre plus amère la situation des fugitifs : Thésé avait laissé à Lyon sa femme, la croyant sans doute moins exposée; mais les menaces et la violence finirent par en avoir raison, extérieurement du moins; et un abbé lyonnais peut écrire à son frère, à Paris : « La femme de Tézé et plusieurs autres vont à la messe. » *Bulletin*, XVIII, p. 366.

3. Échevin de Lyon dès 1557, il était déjà en 1561 un des principaux protestants de la ville; lorsque Chandieu y exerça le ministère, Pournas fut parrain de son second enfant, le 28 novembre 1565. Retiré à Genève pendant la troisième guerre, il mit son fils en pension chez Bullinger, pour apprendre l'allemand; les dépôts de Zurich conservent encore les minutes de plusieurs lettres que ce réformateur lui écrivit. Rentré à Lyon après la paix, il avait été pour Ricaud un auxiliaire dévoué dans la réorganisation de l'Église. La Saint-Barthélemy le fixa définitivement à Genève, dont il acquit la bourgeoisie le 15 septembre 1572, et où nous l'avons vu, cinq jours après, servir de caution au baron de Saint-Lagier; il y fut une des têtes de la colonie lyonnaise, et y mourut vers 1577.

4. Le texte de cette requête a été reproduit par M. Delaborde, *François de Chastillon*, p. 403 et suiv.

demande s'accordait mal avec la politique de Charles IX, fort bien secondée par son ambassadeur Pomponne de Bellièvre, qui consistait à obliger par la misère ses sujets à rentrer en France, et dans l'Église catholique. Néanmoins, à quelques mois de là, les efforts des cantons évangéliques obtinrent de l'esprit plus conciliant de Jean de Bellièvre, sieur de Hautefort, qui avait remplacé son frère comme ambassadeur en Suisse, qu'il accorderait aide et protection à tous ceux des réfugiés qui prêteraient, devant l'avoyer et les conseillers de Berne, un serment de fidélité au roi; il poussait même si loin la condescendance, qu'il laissa la Compagnie des pasteurs de Genève, à qui les exilés avaient soumis la formule de ce serment, en modifier les termes, pour qu'il ne blessât en rien la conscience la plus délicate.

Chandieu était directement intéressé à cette question, tous ses biens ayant été séquestrés; aussi avait-il grand'peine à pourvoir à l'entretien de sa famille. Déjà les 6 et 13 février le gouvernement de Berne, stimulé par le pasteur Abraham Mueslin (en latin *Musculus*), ami dévoué de Chandieu, avait écrit des lettres[1] très pressantes en sa faveur à Bellièvre et au gouverneur de Lyon, Mandelot, lettres dans lesquelles il faisait un bel éloge de son protégé, disant entre autres : « Voyant en lui une singulière grâce de Dieu, et une gravité conjointe avec modestie incomparable, nous l'avons aimé et pris l'hardiesse d'intercéder pour lui... Car nous respectons en ce personnage sa singulière débonnaireté et modestie. » Mais la réponse espérée ne venait pas, et Chandieu écrivait à *Musculus*, le 28 février 1573[2] : « Voici votre courrier qui revient de chez

1. Archives de Berne. *Welsche Missiven*, E. p. 362 et suiv. — Pendant la sixième guerre de religion Chandieu, toujours en Suisse, vit de nouveau ses biens mis sous séquestre; Berne intervint encore en sa faveur par des lettres, du 6 août 1577, adressées à Hautefort et au roi lui-même; voy. *Welsche Missiven*, G. p. 33 et suiv.

2. A la bibliothèque de Zofingue (et, en copie, à celle de la ville de Zurich, collection Simler) où se trouve aussi une seconde lettre du même au même du 6 avril 1574; toutes les deux sont signées *Chandaeus;* ce n'est que vers 1577

Mandelot, mais sans résultat, à ce que je suppose. C'est que je n'ai pas eu à Lyon de tels intercesseurs auprès de Mandelot que les amis qui à Berne m'ont recommandé au très haut Conseil; en un mot je n'ai à Lyon aucun *Musculus*. Certes, plus j'y pense, plus je déplore la condition de notre malheureuse France, puisque des étrangers ne parviennent pas à obtenir que des Français fassent du bien à leurs propres compatriotes. Mais qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la main qui s'est souillée du sang de tant de mes frères, n'ait pu se montrer généreuse envers moi! »

Je suppose que, dans cette situation, Chandieu, comme beaucoup d'autres, saisit avec empressement le moyen proposé par Hautefort, en avril 1573, d'un serment à prêter devant l'autorité bernoise, et que ce fut là la raison principale qui l'engagea à quitter Genève, pour se fixer à Lausanne avec sa famille. Car le Conseil de la première de ces villes avait exprimé très nettement sa désapprobation de ce serment, le regardant comme peu compatible avec ce que les habitants de son territoire lui devaient à lui-même; aussi Bèze fut-il vertement tancé pour s'en être occupé.

Un bon nombre de gentilshommes sortirent alors de Genève. Chandieu s'installa le 23 mai 1573 à Lausanne, où il retrouvait de nombreux amis. Son Journal nous indique sa pensée dominante à ce moment : « Que le Seigneur nous garde tous heureusement ici et nous ramène sous peu auprès des Églises de France délivrées, nous donnant de les voir réorganisées par sa miséricorde toute puissante! Qu'il se montre toujours, et de plus en plus, mon Père et celui des miens, par Christ. Amen. » — Le 11 octobre suivant Chandieu ressentit enfin les effets ou de l'intervention en sa faveur du gouvernement bernois ou du serment prêté; car il recevait la nouvelle que le séquestre de ses biens était levé, et s'écriait : « Gloire

qu'apparaît le nom de *Sadeel*, dont, dans les dernières années de sa vie, Chandieu signait ordinairement ses lettres.

soit à mon Dieu, qui nous a délivrés, moi et les miens, de l'injustice des hommes ! »

Nous ne raconterons pas la vie de Chandieu, durant les dix années tranquilles que Dieu lui accorda dans le pays de Vaud, d'une manière aussi suivie que nous avons cru devoir le faire pour les temps agités qui ont précédé. Mais nous profiterons de cette accalmie pour jeter en passant un coup d'œil sur les amis au milieu desquels il vivait à Lausanne, pour rappeler quelques-uns de ses ouvrages et pour faire plus ample connaissance avec sa famille.

Lausanne, dont nous avons eu l'occasion précédemment de constater l'hospitalité, servit de nouveau, après la Saint-Barthélemy, d'asile à bien des fugitifs; mais leur affluence semble avoir été moindre que lors de la seconde et de la troisième guerre, l'autorité bernoise, toujours prudente, se montrant moins empressée à en recevoir un grand nombre, vu la gêne universelle et la disette. Cependant Ricaud, passant à Lausanne lors de sa première mission, y avait excité, comme partout, une vive sympathie par ses récits; si bien que les trois pasteurs de la ville plaidèrent avec chaleur la cause des pauvres victimes. Le même jour (16 septembre) où ils demandaient au Conseil de décréter en faveur de celles-ci une subvention municipale et d'instituer une collecte, l'autorité recevait comme habitant un premier pasteur réfugié, Honoré *de Collombié*, qui séjournera à Lausanne jusqu'au moment où la paix, en août 1576, lui permettra d'accepter un appel de l'Église de Montélimart, en Dauphiné. Le 15 janvier 1573, ce sera Jean ***Thélusson***, autrefois ministre à Lyon (en 1561), puis à Blamont, au pays de Montbéliard, d'où la réaction luthérienne l'avait expulsé en août 1571, qui viendra chercher un refuge sur les bords du Léman, cette fois contre la fureur des catholiques. Une semaine après, il est rejoint par *Ricaud*[1], qui se fixe à

1. Son inscription sur les registres de Lausanne porte : « Maistre Jehan Ricaud,

Lausanne au retour de sa seconde mission dans la Suisse allemande. Quelques mois plus tard on signale la présence de deux pasteurs qui avaient été aumôniers de Coligny et d'Andelot, savoir Jean *Malot*, l'ancien collègue de Chandieu à Paris, et Olivier *Valin*[1]; le 29 octobre 1573 le gouvernement bernois leur assigne un secours de 30 florins et 3 mesures de froment, en attendant qu'on pût leur trouver quelque emploi. Il est probable que la plupart des hommes dont nous venons de rappeler les noms auront à cette époque exercé le ministère dans la contrée; car, le 15 mai 1573, le Conseil de Berne écrivait aux Classes du pays de Vaud[2], leur enjoignant de nommer pour les paroisses qui deviendraient vacantes des ministres réfugiés pensionnés, afin de diminuer d'autant les frais de ces assistances. C'est ainsi que, pour Malot du moins, nous pouvons constater qu'il devint, au bout d'une courte attente, pasteur à Morges, poste qu'il occupait toujours en 1581. — Sensiblement plus tard, en avril 1578, Chandieu vit encore arriver à Lausanne, avec femme et enfants, un vétéran de la réforme, le professeur Pierre *Boquin*, que l'intolérance luthérienne chassait de Heidelberg, après vingt ans d'enseignement théologique; alors que le pauvre vieillard aurait eu droit au repos, il devait courir de Lausanne à Genève, de là à La Mure en Dauphiné (où il fut pasteur pendant trois mois dans la seconde moitié de l'année 1578), puis à Payerne, pour terminer paisi-

dict Londres (Londes ?), de Dines (c'est-à-dire Digne) en Provence, cy-devant ministre de l'Église de Lyon. » (*Bulletin*, t. XXI, p. 475.) Le 23 février 1573 il écrit de Lausanne à Bullinger une lettre qu'il signe *Ricaudus Londanus*. — Il me paraît probable que c'est lui qui fut l'auteur d'un *Discours de la Comète apparue à Lausanne le huitième jour de Novembre* 1577 *à 6 heures du soir, fait en vers françois par J. R.; de Digne en Provence*. A Lausanne, par François le Preux, 1578, in-4° de 11 ff. Si cette supposition était juste, notre Ricaud serait ainsi resté bien des années dans le pays de Vaud.

1. Lors de la Saint-Barthélemy il était à Metz, d'où il se retira à Phalsbourg en novembre 1572; en avril 1576 il devint pasteur de l'Église française de Francfort-s.-Mein, qu'il avait déjà desservie en 1569 et 1570, et où il mourut en 1592.

2. Archives de Berne. *Welsche Missiven*, vol. E. p. 377. — Les Classes correspondaient à peu près aux Colloques des Églises de France.

blement enfin sa longue carrière par deux années de ministère à Lausanne (1580-1582).

Mais les amis que Chandieu comptait parmi les réfugiés n'appartenaient pas uniquement au clergé; si nous ne les connaissons pas tous, nous pouvons du moins en nommer deux qui étaient laïques : le premier, un ami d'ancienne date, est cet Antoine *de Pize*, qui s'était retiré une première fois déjà au pays de Vaud, et dont nous avons parlé à cette occasion[1]; l'autre est un jeune étranger de distinction, de passage à Lausanne, où il fit la connaissance de Chandieu, et affermit, en conversant avec cet homme de Dieu, une foi déjà éprouvée au feu de la persécution et qui ne se démentira pas dans sa trop courte carrière; nous voulons parler du comte *Philippe de Hanau*[2], qui, en attendant sa majorité, se préparait par des voyages à régner avec sagesse sur ses petits États; à Paris il s'était particulièrement attaché à Coligny, aussi avait-il vu la mort de près à la Saint-Barthélemy; délivré grâce à l'intervention de Charles IX, il avait contribué à sauver Hubert Languet et l'hôte de celui-ci, l'imprimeur André Wechel. Après quelque séjour à Bâle et à Zurich, il s'arrêta en 1574 à Lausanne, où il sut apprécier Chandieu; c'est ce que, à vingt-quatre ans de distance, Gaspard Laurent rappellera aux fils de ce prince[3] : « Je me souviens, leur dit-il, que votre père, héros distingué en toute vertu, a témoigné la plus grande bienveil-

1. Voy. numéro du 15 avril, p. 183 et suiv.

2. Philippe-Louis Ier, comte de Hanau-Münzenberg; orphelin de bonne heure, il devint majeur en 1575, et mourut en 1580.

3. Ces deux fils étaient Philippe-Louis II et Albert, auxquels Laurent dédia un ouvrage polémique contre le jésuite de Valentia, un des adversaires de Chandieu : *De nostra in sacramentis cum Domino Jesu Christo conjunctione Tractatus*, Genevae, J. le Preux, 1598, in-8°. — Philippe-Louis, né en 1576, fréquenta les universités réformées de Herborn, Heidelberg et Leyde, régna dès 1595, épousa l'année suivante Catherine-Belgie de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon, et mourut en 1612, après avoir définitivement affermi la confession réformée dans ses États. Laurent connaissait en tous cas personnellement le frère cadet, Albert, qui avait étudié à Heidelberg, puis à Genève, où, en février 1595 il était parrain d'un enfant de Casaubon; Jacques Lect, dédiant en mars 1595 à ce jeune seigneur son *Poematum Liber unus*, lui donnait de grands éloges, comme à un étudiant studieux et zélé.

lance à cet homme célèbre (Chandieu), lorsque, après le massacre abominable arrivé en France en 1572, celui-ci vivait à Lausanne, où il lui consacra plusieurs journées passées en entretiens intimes et pieux, si bienfaisants surtout en ces circonstances. » — A défaut du père, mort après cinq années seulement de règne, son fils et successeur deviendra pour les réformés de Francfort et d'ailleurs un protecteur excellent.

Si, parmi les amis de Chandieu, nous avons mentionné en premier lieu quelques réfugiés, nous n'oublions pas les nombreux rapports qu'il soutint avec les familles mêmes du pays, auxquelles dans les siècles suivants ses descendants devaient se mêler si intimement. Nous constatons en particulier sa liaison avec deux des principaux bourgeois de Lausanne, Sébastien *Loys*[1], qui présenta au baptême, le 23 septembre 1576, Esaïe de Chandieu, et Georges *de Neschel*, un des membres les plus anciens du Conseil de la ville, dont il avait souvent commandé les troupes en qualité de lieutenant. La famille de ce dernier demeurait en la Cité, peut-être dans le voisinage de Chandieu; aussi, à la mort des parents, celui-ci fut-il un de leurs exécuteurs testamentaires, et prit-il pendant quelque temps chez lui leur fille restée orpheline[2].

Mais c'est surtout au sein du clergé et de l'Académie qu'un homme d'étude comme Chandieu devait trouver des

1. Noble Sébastien *Loys*, seigneur de Denens et coseigneur de Mex, était un des bandcrets de Lausanne et possédait une belle fortune. En décembre 1558 il avait été un des deux députés chargés par la ville d'intervenir à Berne en faveur de Viret et de ses collègues.

2. « Sur la requeste présentée par noble Antboinc de *Chandieu* et spectable Jehan *Petitbenoict*, diacre, exécuteurs du testament de feu noble Suzanne de *Collombier*, vefue de feu égrège George de *Neschel*... est ordonné que Marthe, fille dudit feu de Neschel et de la dite noble Suzanne, soit retirée rière ledi spectable Jehan Petitbenoict, ou avec ledit sieur de Chandieu. » Extrait du *Manual du Conseil de Lausanne*, du 3 juillet 1578, communiqué obligeamment par M. Ernest Chavannes. — De son côté Chandieu écrit dans son Journal : « Le 3 juillet 1578 Marthe de Neschel a été reçue dans ma famille ; le Seigneur veuille faire tourner la chose en bien. » Je suppose que le séjour de l'orpheline ne fut pas de longue durée, vu qu'il n'en est plus question, et que cet article a été barré dans le Journal.

amis[1]. L'Église de Lausanne souffrait encore des suites de la crise qui l'avait bouleversée en 1559 ; les trois pasteurs nommés alors à la place de Viret et de ses collègues étaient partis, eux aussi, après moins de trois ans, et l'on avait eu beaucoup de peine à les remplacer, personne ne se souciant d'exercer le ministère dans une paroisse aussi profondément divisée ; cependant, au bout de plusieurs mois, en mai 1562, avait eu lieu l'installation de Louis *Treppereau*[2], de Samuel *Martoret*[3] et de Jean *Le Comte*[4], diacre. C'étaient les ecclésiastiques que Chandieu avait connus lors de son premier séjour à Lausanne ; actuellement il n'y retrouvait plus que Treppereau. Le Comte avait été élu à Payerne, le 30 mai 1568, ce qui avait permis, comme nous l'avons vu, de rendre la place de diacre au réfugié *Langlois ;* depuis le départ de celui-ci pour Lyon, au printemps de 1572, elle était occupée par Jean *Petit-Benoict*, dit *Carmin*, qui eut l'occasion de baptiser les quatre enfants de Chandieu nés à Lausanne pendant son second séjour. Martoret, mort en 1571, avait eu pour successeur, après un intérim rempli par Vincent *Hortin*, Jean *Bœuf*[5], excellent

1. Nous devons plusieurs des renseignements dont nous faisons usage dans les pages suivantes à d'obligeantes communications de M. le professeur Henri Vuilleumier, à Lausanne.

2. Originaire de Touraine, il avait été diacre à Genève dès juillet 1542, puis pasteur à Céligny en 1544 ; médiocrement apte au ministère, il fut cédé sans difficulté par Genève à Berne en 1553, et devint à la fois pasteur de Crans et diacre de Nyon. La peste l'enleva, fort âgé, en octobre 1580, à Lausanne.

3. Il était fils de François Martoret du Rivier, qui fut pasteur à Saint-Blaise (Neuchatel), à Moudon (1536), à Vevey (1540), et de nouveau à Saint-Blaise, de 1552 à sa mort, en 1554.

4. C'était le fils aîné du réformateur du même nom ; né en 1534, il avait fait de brillantes études, entre autres pendant quatre ans à Paris, et avait été reçu fort jeune dans le clergé bernois, le 19 novembre 1551 ; maître d'école à Yverdon en 1553, il devint diacre à Romainmotier, puis pasteur à Vallorbe. Il mourut de la peste à Payerne, le 21 novembre 1578.

5. Né en 1544, d'une bonne famille de Lausanne, il fit dans cette ville ses premières études et les compléta par un séjour à Paris, où il se lia d'amitié avec Claude Aubéry, qu'il devait plus tard contribuer à attirer à Lausanne ; devenu maître au collège, puis pasteur dès 1571, il y mourut le 21 avril 1594 ; il remplit en outre, dès septembre 1588, les fonctions de professeur de théologie. En 1577 déjà, de Serres le citait comme un vivant témoignage des fruits excellents que portait l'Académie de Lausanne : *Lausanna, quae Joannis Bovis utile minis-*

pasteur et prédicateur distingué, dont le ministère laissa un profond et durable souvenir. Chandieu s'était sans doute déjà lié avec lui lors de son séjour précédent, en 1570, peut-être même plus tôt, à Paris, où le jeune Lausannois avait fait des études; mais des rapports plus fréquents et plus prolongés vont établir maintenant entre eux une étroite et perpétuelle amitié. L'hospitalière maison du pasteur de Lausanne, animée par son excellente femme, Stéphanie *François*, était si douce aux exilés qui y avaient accès, que l'un deux s'écriait qu'il avait retrouvé là une famille et une patrie[1]. Aussi ne serons-nous pas étonnés de voir Jean Bœuf parrain, le 8 mars 1574, du petit Daniel de Chandieu, et de constater que l'année précédente Chandieu lui avait donné un témoignagne signalé de son affection, en lui faisant hommage de méditations manuscrites sur le psaume XXXII, expression des pieux sentiments que les sérieuses circonstances d'alors lui avaient inspirées. Cinq ans plus tard Bœuf les faisait imprimer, en les dédiant aux étudiants en théologie de Lausanne[2].

Notre réfugié était en rapports fréquents avec l'Académie, où enseignaient à ce moment en théologie Nicolas *Colladon*[3] et l'hébraïsant Michel *Hortin*[4], et en philosophie Blaise *Mar-*

terium, id est magnum et emolumentum et ornamemtum suum, huic vestrae Academiae debet. (Épître dédicatoire au Conseil de Berne du tome III de sa traduction de Platon.)

1. Aubéry, en dédiant à Bœuf, en 1582, son *Théophraste*, lui disait : *Tu unus effecisti ut patria haec tua mihi altera patria esset. Cumque aegerrime ferrem me abesse a parentibus et fratribus jucundissimis, tu mihi instar fratris germani fuisti; Stephane Francisca, uxor tua, fœmina lectissima, instar sororis germanae fuit.*

2. *Meditationes in Psalmum XXXII. Antonio Sadeele Authore.* Lausannae, excudebat Fr. le Preux, 1578, 8°; réimprimé à Morges en 1584; traduction en anglais, Londres, 1579 ; en français, par l'auteur, 1583 et 1599. — Au verso du titre est imprimé la dédicace suivante en style lapidaire : *D. Jo. Bovaeo Eccl. Lausann. Past. fideliss. fratri charissim. A. Sadeel Theopsal. Perpet. amor. monim. D. D. An.* 1573.

3. C'est l'ami et le biographe de Calvin ; après dix-huit ans de ministère à Genève, dont trois comme professeur de théologie, il avait été destitué en 1571 à cause de son opposition aux magistrats ; appelé à Lausanne, à défaut d'*Ursinus*, qui avait décliné un appel, il y resta jusqu'à sa mort, en 1586.

4. Moyennant un subside de Berne il avait étudié l'hébreu sous Tremellius à

quard[1], un homme fort distingué au témoignage de nombreux contemporains. Chandieu était probablement moins lié avec l'Espagnol Pierre *Nunnez*[2], professeur de grec, lequel, de concert avec son ami Beat *Comte*, dauphinois, autrefois pasteur et alors médecin apprécié, se permettait de fréquentes attaques contre la philosophie d'Aristote, dont Chandieu était un fidèle partisan. Par contre, une communauté de vues en ces matières le rapprocha promptement d'un homme d'une réelle valeur que l'Académie appela de Bâle, où il était en 1576, pour remplacer Marquard dans la chaire de philosophie : Claude *Aubéry*[3], de Triancourt en Champagne, humaniste d'une grande érudition en même temps que savant médecin, n'était pas un inconnu à Lausanne, où il avait séjourné chez Marquard en 1568 et 1569, professant déjà un véritable culte pour Aristote : « J'ai l'espoir, écrivait-il alors au sujet d'un ami devenu disciple de Ramus, j'ai l'espoir qu'un jour viendra où il rompra avec le parti de ce maître-sot, pour se ranger du côté d'Aristote, guide de la sagesse humaine. » Le 7 juillet 1576, à peine installé à Lausanne, il écrit à Théodore Zwinger, à Bâle : « J'ai commencé à expliquer l'*Organon* d'Aristote devant un nombreux auditoire; car il y a ici quelques Français fort savants, entre autres Monsieur de Chandieu, homme bien connu et très docte, qui goûtent au plus haut point le système d'Aristote. » — Une grande amitié s'établit

Heidelberg, en 1564 et années suivantes; professeur à Lausanne dès 1567, il se retira à Berne en 1588 en suite de dissentiments avec plusieurs de ses collègues, principalement avec Aubéry.

1. Originaire de Grandcourt, près Payerne, il fut principal du collège de 1559 à 1561, puis professeur de philosophie jusqu'en 1576; appelé alors à Berne pour enseigner la théologie, la peste l'y enleva l'année suivante.

2. Professeur à Lausanne d'octobre 1567 jusqu'en octobre 1580, où il mourut de la peste.

3. En 1563 il étudiait à Genève où, onze ans plus tard, la Compagnie projetait de l'appeler, au cas où Matthieu Beroald n'eût pas accepté sa nomination. — Aubéry professait encore à Lausanne au printemps de 1593; ce fut probablement cette année-là qu'il se retira à Dijon, où il redevint catholique et où il mourut en avril 1596, laissant inachevés de grands travaux sur Aristote et sur Hippocrate, dont Casaubon regrettait vivement la perte.

promptement entre ces deux hommes; aussi voyons-nous le philosophe servir de parrain à l'un des enfants du théologien[1]. Mais cette amitié devait par la suite être mise à une rude épreuve : Aubéry, après s'être fait connaître par plusieurs travaux philologiques et philosophiques de mérite, provoqua, en 1587, une vive agitation dans toute la Suisse protestante par un ouvrage théologique[2], dans lequel il expliquait l'Épître aux Romains d'une manière qui s'écartait en plus d'un point de la doctrine des Églises réformées, doctrine alors en butte à tant d'attaques de la part des catholiques et de celle des Luthériens. Un synode, réuni à Berne en avril 1588, n'apaisa qu'imparfaitement ces troubles qui, de Lausanne, où Aubéry était soutenu par les deux pasteurs Jean Bœuf et Jean Le Merle, furent propagés à Neuchâtel et à Bâle par des disciples fanatiques. Chandieu se regarda comme obligé en conscience de s'élever contre quelques-unes des erreurs de son ami, il est vrai sans le nommer[3] : « Il m'a paru, écrit-il à ce sujet le 17 août 1590 à J.-J. Grynée[4], que je devais aussi le combattre. — Mais, diras-tu, n'est-il pas ton ami, et comme de ta famille? — Sans doute; mais cela n'empêche. Car j'ai appris d'Augustin à définir ainsi les amitiés chrétiennes : Aimer Dieu en nos amis. Je dois avouer que c'est en vain que

1. *Anno Domini* 1577, *die* 13 *Novembri, Paulus Chandaeus sacro Domini baptismo tinctus est Lausannae, fidejussoribus D. Claudio Alberio et J Serrano.* Le Journal de Chandieu porte encore, à l'année précédente, cette mention : *Die* 22 *Decembris* 1576 *venimus in aedes D. Auberii.* Je ne pense pas que le propriétaire dans la maison duquel la famille de Chandieu s'installait à ce moment fût le professeur de philosophie; c'était peut-être le médecin vendômois Jacques *Aubert*, réfugié dès 1571 à Lausanne et auteur de plusieurs ouvrages, dans l'un desquels il rend un touchant témoignage à l'hospitalité des autorités bernoises, par une dédicace datée de Neuchâtel, le 1er août 1579.

2. *Claudii Alberii Triuncuriani, De fide catholica apostolica romana, contra apostatas omnes, qui ab illa ipsa fide defecerunt, Orationes apodicticae VI. Quibus Epistola Pauli Apostoli ad Romanos scripta catholice exponitur.* Lausannae, Excudebat Joannes Chiquellaeus, 1587, 8° de 363 pages.

3. Dans deux courts passages de la seconde édition de son traité *De veritate humanae naturae Jesu Christi.* (s. l.) Sumptibus Jo. le Preux, 1590, 8° de 302 pages.

4. Bibliothèque de l'Université de Bâle. Mscr. G. II, vol. 11, p. 13 sq.

j'ai fait appel, non seulement à notre ancienne et intime amitié, mais au saint nom de Dieu, et à la paix et union de l'Église; je n'ai obtenu que des paroles et des promesses sans effet. » — Nous eussions aimé savoir si l'amitié sortit triomphante de cette difficile épreuve d'un dissentiment théologique; mais les renseignements pour nous en assurer font défaut.

A côté d'Aubéry, comme second parrain de Paul de Chandieu, nous avons rencontré le nom d'un homme encore jeune, dont la présence à Lausanne dut être pour Chandieu d'un grand intérêt : c'était Jean *de Serres*, originaire du Vivarais, et frère cadet du célèbre patriarche des agronomes français. Après des études faites à Lausanne et à Genève, il avait occupé pendant six ans la cure de Jussy, que, vers la fin d'août 1572, il quittait brusquement par un coup de tête, dans l'intention de retourner en son pays; par bonheur le Conseil de Genève lui infligea quelques jours de prison pour ce mauvais procédé, punition qui lui évita de se trouver en France au milieu des massacres; déposé de sa charge le 15 septembre 1572[1], il se rendit à Lausanne, où ses connaissances étendues et ses talents lui obtinrent promptement la place de directeur du collège et régent de la première classe[2]. Au travers de ses fonctions il continuait les grands travaux que, sans hésitation, à son ordinaire, il avait entrepris, savoir sa traduction de Platon[3] et

1. Nous avons dit précédemment que ce fut Lambert Daneau qui lui succéda.

2. A peine entré en fonctions, le 11 janvier 1573, de Serres écrivait à Abr. Musculus, à Berne, une lettre empreinte d'une reconnaissance qu'il signait : *J. Serranus, Scholae Laucanneneis de vestra sententia* προεστὼν. (Bibliothèque de Zofingue). Écrivant le 30 mars 1573 à l'ambassadeur Bellièvre, pour le prier d'empêcher que quelques biens que de Serres possédait en France, près de la frontière, ne fussent confisqués, le Conseil de Berne disait de lui : « Il n'a jamais tenu domicile en France, et depuis dix ans a habité rière nos terres et pays, où il fait encore de présent sa résidence en nostre service, faisant office de principal en nostre collège de Lausanne. » (Archives de Berne. *Welsche Missiven*, vol. E. f. 374 et suiv.)

3. Le *Platon* fut imprimé, avec le texte et les notes de Henri Estienne, chez ce dernier, à Genève, en 1578, en 3 volumes infolio. La dédicace du tome III au Conseil de Berne, hommage reconnaissant pour son hospitalité, renferme des renseignements intéressants sur l'auteur et témoigne de son attachement à Marquard et à Bœuf.

son importante histoire des guerres de religion[1], si précieuse par son exactitude et sa modération. Chandieu, au courant de tant de choses, dut fréquemment s'entretenir avec lui de ce dernier ouvrage et lui fournir plus d'un renseignement. Mais ces travaux mêmes absorbaient souvent de Serres aux dépens de ses fonctions pédagogiques; lui-même s'en rendait bien compte, aussi demanda-t-il à être déchargé de cette tâche, trop lourde pour lui; mais le Conseil de Berne, qui appréciait ses services et désirait le garder, lui répondait, le 14 juin 1577, en l'engageant à persévérer et à prendre patience, ajoutant qu'il n'avait à ce moment personne sous la main « pour déduire tel état avec telle industrie et dextérité qu'avons connues et aperçues en vous[2] ». Voulant toutefois lui venir en aide, cette autorité adressait le même jour une lettre à Chandieu, le priant de se charger d'une sorte de surveillance officieuse du collège :

Qu'il vous plaise, lui écrivait-on[3], nous faire cette faveur, que de prendre la peine de vous employer à l'instruction de ladite jeunesse, surtout de nos pensionnaires ordinaires[4], qui sont entretenus à nos dépens audit collège, quand parfois vous en serez requis par le ministère des professeurs dudit lieu, d'assister en l'assemblée dudit collège lors quand on a accoutumé d'examiner lesdits écoliers, de les faire proposer et rendre compte de leur savoir, afin qu'au moyen de votre intervention et bonne

1. *Rerum in Gallia ob religionem gestarum libri tres, regibus Henrico II Francisco II et Carolo IX.* 1570, 8° ; tel est le titre de la très rare première édition des trois premiers livres, formant la première partie. Elle fut réimprimée l'année suivante, en même temps que paraissaient les parties II et III, mais sous un titre nouveau, qui est définitivement resté à l'ouvrage : *Commentarii de statu religionis et reipublicae in regno Galliae, regibus, etc...* 1571, 3 vol. 8°. Ces trois parties, embrassant les trois premières guerres civiles, ou plus exactement les années 1557 à 1570, sont le fruit de ses veilles de Jussy; à Lausanne de Serres en prépara de nouvelles éditions revues, et composa la 4ᵉ et la 5ᵉ partie (1575 et 1580), qui mènent le récit jusqu'à la *paix de Monsieur*, en mai 1576.

2. Archives de Berne. *Welsche Missiven*, vol. G. f. 7.

3. *Ibid.*, f. 6. Je dois à l'obligeance de M. le comte Jules Delaborde la copie de cette pièce.

4. Voyez sur ces derniers : *Les douze escholiers de Messieurs.* Fragment d'histoire ecclésiastique vaudoise par H. Vuilleumier. Extrait du *Semeur vaudois.* Lausanne, 1886, in-12°. Il résulte de la lettre citée ici que cette institution subsistait encore en 1577.

adressé ils soient de tant plus meus et induits à profiter de faire leur devoir.

Au commencement de janvier 1578 de Serres avait insisté plus fortement pour être remplacé, et, en attendant, avait pris de son chef un congé pour aller dans son pays; c'était décidément chez lui une manie; son esprit agité et quelque peu brouillon devait lui susciter dans la suite encore plus d'une difficulté. Jean Bœuf, comme recteur, informe, le 11 février 1578, MM. de Berne que « les seigneurs commis pour visiter le collège » (dont Chandieu faisait probablement partie), ayant fait une observation sur cette vacance prolongée, l'Académie propose de nommer un nouveau principal en la personne de Moïse *Moléry*, qui était pasteur à Château-d'Œx dès 1571 [1]; ce qui fut agréé. Dans les dernières semaines de l'année 1578 de Serres quitta définitivement la Suisse, pour devenir pasteur à Nîmes et y réorganiser le collège des Arts.

L'Académie de Lausanne, avec beaucoup de bon sens, ne se borna pas à utiliser les talents et la complaisance de Chandieu seulement comme membre de la commission du collège; elle l'invita en outre à se charger d'un enseignement extraordinaire. Laissons-le raconter lui-même la chose : « Le 17 juin 1577, lisons-nous dans son *Journal*, les pasteurs et professeurs de Lausanne sont venus me trouver et m'ont adressé vocation pour professer en théologie. — Le 27 du même mois j'ai tenu ma première leçon sur le psaume 110e. — O Seigneur, aie pitié de ma petitesse; pardonne tous mes péchés; fortifie-moi, si faible, et donne-moi abondamment, selon ta miséricorde, tout ce qui m'est nécessaire pour remplir cette charge fidèlement et d'une manière utile. »

Nous ne savons combien de temps dura cet enseignement;

3. Son nom figure sur la matricule de l'Université de Heidelberg, en date du 6 mai 1564, en même temps que celui de cinq jeunes gentilshommes français, dont il était sans doute le précepteur. A Lausanne il exerça la charge de principal jusqu'en 592; son fils Eric, à la fois théologien et astronome, s'est fait connaître en 1607 par un ouvrage astronomique.

il dut cesser en tous cas au bout de deux ans, car, la peste ayant éclaté à Lausanne, où elle devait durer longtemps et faire beaucoup de victimes, Chandieu se transporta, le 16 juillet 1579, avec sa famille à *Aubonne*, entre Lausanne et Genève, où il resta jusqu'en juillet 1583. Nous ne le suivrons pas dans ce nouveau séjour, si ce n'est pour rappeler que là aussi il trouva bon nombre de réfugiés, et parmi eux sans doute d'anciens amis; car le possesseur de la baronie d'Aubonne était alors François *de Lettes*, fils d'un ancien évêque de Montauban et huguenot fougueux, qui recevait hospitalièrement beaucoup de proscrits de France; Jacques *Ruffy*, probablement le même dont nous avons constaté précédemment l'activité à Lyon, était pasteur d'Aubonne dès 1575; et dans les environs sans doute résidait Georges *de Loriol*[1], seigneur de Saint-André-le-Bouchoux et d'Asnières, en Bresse, qui fut parrain, le 6 juillet 1582, de Pierre de Chandieu, et dont le fils aîné, Jean, devait plus tard épouser Suzanne de Chandieu.

(*A suivre.*) A. Bernus.

1. Peut-être à Commugny, près Coppet, si l'on peut l'assimiler à Comigny, où, le 28 avril 1577, sa fille Marie est baptisée, ayant pour parrain *Alizet*, le pasteur dont nous avons déjà parlé. Georges de Loriol avait été reçu habitant à Genève en 1574.

DOCUMENTS

CE QUE TH. DE BÈZE
PENSAIT DE LA SITUATION DES HUGUENOTS
EN NOVEMBRE 1573

Cette lettre se rattache directement à l'étude si intéressante de notre collaborateur M. Bernus, qui vient de nous décrire quelques-unes des conséquences de la Saint-Barthélemy à Genève et à Lausanne. L'empressement des pasteurs à retourner, un an après, vers leurs troupeaux dissipés, et leur confiance dans le relèvement de leurs Églises, montrent bien cette incurable candeur dont les huguenots furent tant de fois les dupes et les victimes de 1562 à 1685.

Déjà, sous François Ier et Henri II, Théodore de Bèze avait vu de près — et expérimenté à ses dépens, ainsi que nous le prouverons un autre jour — la haine irréconciliable des ennemis de la Réforme en France. Observateur attentif et mieux renseigné que personne par les innombrables réfugiés qui l'avaient suivi à Genève depuis 1548, il savait que les bourreaux du 24 août 1572 regretteraient toujours de n'avoir pu complètement et définitivement « extirper cette damnable hérésie ». C'est pourquoi il ne croyait guère au succès de ceux qu'il n'osait blâmer. Et l'on ne peut, hélas ! dire qu'il se soit trompé !

N. W.

Très cher frère Beroald[1], il a plu à Dieu nous garantir jusqu'à présent parmi ses visitations bien douces et paternelles, de sorte que plusieurs même de nos pauvres frères affligés y ont trouvé le couvert durant la tempête. Quant aux nouvelles de France, à part celles que pouvez mieux savoir que nous, je vous dirai qu'en Dauphiné et Languedoc les affaires continuent fort heureusement jusqu'à présent, pour le fait des armes. Dieu veuille qu'il soit ainsi du reste, c'est-à-dire du principal, sur lequel est faite l'assemblée de Millaud en Rouergue, dont je n'ai encore reçu nouvelles aucunes, hormis que la trêve est cependant continuée.

1. Il s'agit de *Matthieu Beroald* qui, réfugié à Sancerre, y subit le siège mémorable de 1573, puis se rendit à Montargis et, le 30 septembre, à Sedan où sans doute il reçut ces lignes de Th. de Bèze.

La plupart des frères retirés par de çà s'écoulent en leurs quartiers pour voir s'ils pourront rassembler les pauvres brebis effarouchées. Plusieurs se promettent merveilles. Je désire ce qu'ils désirent, mais il s'en faut beaucoup que je puisse espérer la millième partie de ce que plusieurs tiennent pour certain. Dieu veuille, dis-je, que j'y sois plus trompé que je n'ai été aux précédentes dissimulations. En somme, laissant à Dieu ses conseils secrets et extraordinaires, je n'espérerai jamais ni conseillerai d'espérer que l'assemblée de ceux qui ne vivent que de proie désirent la vie des brebis, encore moins qu'ils la leur octroient.

Le Seigneur veuille donner la prudence, la foi et l'espérance nécessaires aux siens, et s'opposer à ses adversaires dehors et dedans, comme je le prie,

Monsieur et frère, vous tenir en sa sainte et digne garde. — De Genève, ce 19 de novembre 1573.

Votre entier frère et ami
TH. DE BESZE[1].

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE A LA ROCHELLE
EN 1631

Voici une bien curieuse et instructive pièce que nous adresse notre zélé correspondant, M. de Richemond. Elle prouve que le but réel de ceux qui attaquèrent et soumirent la ville de la Rochelle en 1628 n'était pas seulement d'empêcher que les protestants formassent *un État dans l'État.*

Daniel Ligonnier y était né et y avait été baptisé protestant. Il déclare que, pour échapper aux excès et à la ruine causés par les soldats dont on l'accablait, il avait été quelquefois à la messe, mais que les remords de sa conscience le firent revenir à la profession qu'elle lui reprochait d'avoir abandonnée. Il invoque en vain la liberté de conscience que Louis XIII garantissait aux vaincus. Les procureurs de police de Sa Majesté lui signifient que cette liberté n'existe plus pour lui et le bannissent de sa ville natale, malgré son serment de fidélité, son droit de bourgeoisie et sa lettre de maîtrise.

Qu'est-ce à dire, si ce n'est que ce qu'on poursuivait dès lors,

1. La copie de cette lettre, que nous a remise M. Ch. Read, a été faite, il y a fort longtemps, mais nous ne savons où. Le fonds *Du Puy*, à la Bibliothèque Nationale, vol. 104, contient deux autres lettres de Th. de Bèze à Beroald, mais elles sont du mois d'août 1574.

c'était la suppression, non d'un parti politique, mais d'une *religion* autre que la catholique, apostolique et romaine. En privant les réformés de leurs places de sûreté, on voulait avant tout les priver de tout moyen qui leur permit d'appuyer, autrement que par des phrases, leurs légitimes requêtes. — Et, au besoin, — déjà soixante-quinze ans avant la Révocation, — on leur faisait comprendre que les procureurs et les dragons pouvaient remplacer avec avantage les arguments impuissants à convaincre les récalcitrants.

N. W.

Du 24 *janvier* 1631.

Des procureurs de police comparant en leurs personnes contre *Daniel Ligonnier* deffandeur en sa personne assigné par Breschon pour montrer sa permission qu'il a de demeurer en ceste ville et outre son acte de serment de fidélité au Roy, partyes ouyes.

Aprez que ledict deffandeur a dit que les conclusions prinses à l'encontre de luy tandant à ce qu'il soit condempné à exiber sa lettre de maistrise et acte du serment de fidélité au service du Roy, ce qu'il est prest de faire; mais d'autant que présentement ledit sieur procureur du Roy vient prendre d'autres conclusions à ce que le défendeur soit condemné à vuider la ville, veu le changement de Religion qu'il a fait de la Religion catholique, apostolique et romaine de laquelle il avoit cy devant déclairé voulloir faire profession, en la Religion prettendue Réformée qu'il professe à présent et que de telle conclusion il en doit estre envoyé comme étant directement contre les edditz et déclarations de Sa Majesté.

D'autant qu'il est originaire de ceste ville, né de *Hillaire Ligonnier* demeurant de temps immémorial en ceste ville, qu'il professe et a tousjours professé ladicte Religion prettendue Réformée en laquelle mesme il a reçeu son baptesme et toujours icelle professé avecq sa femme et famille et demeuré tousjours actuellement en ceste ville, faisant ladite profession jusques à deux mois apprez que Sa Majesté fut hors de ceste ville, auquel temps on le chargea d'une grande quantité de soldatz en sa maison, voire mesme en logea en une autre qui luy apartenoit et qui n'estoit point habitée, et laquelle mesme lesd. soldatz desmolissoient, et ne pouvant, à cause de sa pauvreté, fournir à ce qu'il falloit ausditz soldatz; on luy avoit fait entendre que s'il voulloit se rendre catholique Romain, il seroit libéré de tous les ditz soldatz et des autres charges que portoient ceux de la Religion prettendue Réformée, tout ainsy que estoient les autres catholiques; de vérité, par nécessité et pour se rédimer des dictes

charges; il auroit quelque temps professé ladite Religion catholique apostolique et romaine et esté oyr quelquesfois Messe, sans avoir néanlmoins communié à ladite Religion; mais trouvant sa conscience travaillée dudit changement et ayant toujours eu remords en icelle, il auroit retourné pour la liberté de sa conscience à ladite profession de Religion, prétendue Réformée, laquelle il professe à présent—qui (*sic*) et que veu ce que dessus, il n'y a lieu de luy faire vuider la ville, veu son origine de ceste ville et que Sa Majesté entend que tous les habitant d'icelle ayent liberté de conscience. — Et partant requiert estre envoyé des conclusions prinses par le procureur du Roy.

Apprez que ledit deffandeur présent en jugement a recongneu avoir fait profession de la Religion catholique, apostolique et romaine et à présent faire profession de la Religion prettendue Réformée, et pour avoir contrevenu aux éditz de Sa Majesté; — nous luy avons enjoint et enjoignons de vuider de ceste ville dans huitaine pour toute rémission et délay, sur peyne, en cas de contravention, de trois cents livres d'amende payables par corps et sans despans, le tout sauves oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles.

Registre ordinaire pour la police de la ville de la Rochelle (folios 19 et 20) M. de *Lescalle*, lieutenant criminel, *Habert*, conseiller du Roy au siège présidial de ceste ville ; bourgeois assistans : *Isaac Auboyneau*, *Louis Gaigneur*, *Jehan Thayray*, *Gabriel Barreau*; procureurs de police : *André David*, *Jehan Pinard*, *Gabriel Picaudeau* et *Jaques Aleaume*.

LE SÉMINAIRE DU DÉSERT

NOUVELLES LETTRES DE PIERRE CORTEIZ[1]

La relation qui suit, sans adresse, est une copie (l'original a disparu du dossier) faite dans les bureaux de l'intendance et portant l'indication qu'elle était adressée à Zurich.

F. TEISSIER.

Lettre en forme de relation écrite par Corteiz à Zurich.

Il paraît que ma dernière relation est datée du 14[e] juin 1732, par où je finissais comme je partais pour aller rejoindre M. Maroger et que même je le joignis le soir que je cachetta [i] ma lettre. Je marquais par ma dernière, si me semble, comme nous avions pris *Jean Roux* du lieu

1. V. *Bull.* de juin et juillet derniers (1888).

du Croizet[1] pour essayer s'il serait propre pour le ministère. Après avoir conjuré les anciens et voisins dud. Roux de nous dire s'ils connaissaient en lui des défauts indignes ou qui le rendent indigne du ministère, les anciens et voisins nous ayant rendu un témoignage très-glorieux, nous l'avons pris avec nous et même il promet beaucoup. Dieu veuille accompagner de sa grâce et de sa bénédiction ces pieux désirs.

Le dimanche 15, dud. mois, l'assemblée fut convoquée à neuf heures du matin, au sommet de la haute montagne de l'Aigoual. Dans cette religieuse assemblée s'étaient rendu [s] les fidèles des paroisses de Meyrueis, de Gatuzières, de Fraissinet [de Fourques], de Valleraugue et de Mandagout. L'assemblée était considérable. Il ne doit être oublié que M. Boyer avait aussi convoqué une assemblée aux extrémités de la montagne de la Luzette, en faveur de Bréau, de Mollières, d'Aumessas, du Vigan et étant informé que nous étions dans le bois de l'Aigoual, montagne tenante avec celle de la Luzette[2]. M. Boyer nous envoya douze hommes de sa faction pour troubler notre assemblée: entre ces douze hommes il y en avait un qui blasphémait comme un désespéré. En arrivant à notre assemblée avec un air de lion, un de ces fauteurs nommé M. Sabatier, d'Aulas, s'écria tout haut: « Pourquoi venez-vous faire des assemblées dans les églises de M. Boyer? » — Comme je sortais de prêcher et de dire la prière et que heureusement la dévotion était achevée, M. Maroger me dit: « Laissez-moi répondre à M. Sabatier. » Mais un monsieur de Meyrueis, procureur et lieutenant de juge[3], pria M. Maroger de se taire et prit la défense à la face de l'assemblée et prouva démonstrativement que M. Boyer était justement interdit, étant déposé par un synode légitimement convoqué, fondé sur les procédures faites par M. Durand, en bonne et due forme. Ainsi s'en retournèrent les ambassadeurs de M. Boyer, selon moi très-mortifiés, les anciens et les fidèles de Meyrueis, de la rivière de Malet (paroisse de Valleraugue), et de Mandagout, nous ayant fait beaucoup d'honnêtetés. Après avoir bu et mangé, et chanté une pause de pseaume,

1. Le Crouzet, paroisse de Pompidou. V. *Bull.* de juin, p. 310, *note* 1.

2. « L'Aigoual, que le cart. de N.-D. de Bonheur désigne sous les noms de *Marcha Algoaldi*, *Mons Aigoaldi*, est la montagne la plus élevée du département (1,568 mètres au-dessus du niveau de la mer). Les forêts qui la couvrent sont connues sous le nom de *Bois de Calcadis*, *Forêt de l'Aigoual*, et (par suite d'une erreur évidente) *Bois des Goils*, sur la carte des États. » (*Dict. topographique du département du Gard, par E. Germer-Durand*, p. 3). La forêt de l'Aigoual s'étend jusque dans la Lozère et descend à côté du hameau de l'Espérou jusqu'au dessus de Valleraugue. V. au sujet des montagnes voisines de l'Aigoual, et où se tenaient les assemblées, *Bull.* XXXV, 268, *notes*.

3. Probablement un M. Gély, famille de notaires ou hommes de loi, qui a fourni plusieurs anciens à l'église réformée de Meyrueis, où elle est connue sous le nom de Gély de Costelongue, et existe encore de nos jours.

nous descendîmes avec les anciens de Mandagout tous quatre, savoir : MM. Maroger, Viala, Roux et moi. Quelques anciens qui marchaient devant nous, comme avant-garde, trouvèrent M. Boyer au Cap-de-coste-de-Navez[1], qui leur dit pourquoi ne le voulaient-ils pas suivre? Deux de ces messieurs de Mandagout s'avancèrent et lui dirent : « Pensez-vous que nous soyons si fols que de suivre un meurtrier, n'avez-vous pas dit que vous viendriez dans les assemblées avec vos gens affidés et que vous y feriez un carnage? » — A cela M. Boyer ne répondit rien et s'en alla.

Nous assemblâmes le mercredi 18 juin en colloque messieurs les anciens de Taleyrac (paroisse de Valleraugue), de Mandagout, du Vigan, de Mollières, de Bréau, d'Aumessas, de Mars, d'Aulas, de la rivière de Malet. Tous ceux que nous avions parlé par nos lettres ne se rendirent pas au rendez-vous, ceux que M. Boyer avait parlé de vive voix et qu'il avait gagné [s] ne vinrent pas, hormis quelques-uns qui se rendirent chez nous pour nous quereller. Mais comme la douce réponse appaise la fureur, avant de nous quitter ils se rangèrent de notre sentiment et montrèrent de l'indignation contre M. Boyer qui leur avait menti et qui les avait trompés. Les anciens de Mandagout déclarèrent à ces prévenus comme M. Boyer leur avait dit, en bonne compagnie et sans sujet, qu'il ferait un carnage dans les assemblées et que M. Boyer ne l'avait pas désavoué lorsqu'ils le lui avaient reproché au Cap-de-coste-de-Navez, que M. Boyer était très-digne d'être rejeté et que sans doute le synode qui l'avait déposé avait eu de bonnes raisons pour le faire. Les mêmes de Mandagout nous firent quantité de plaintes contre M. Gaubert, collègue de M. Boyer, et nous montrèrent une lettre pleine de malignité, qui nous affligea qu'elle fut sortie des mains de M. Gaubert[2].

Le vendredi 20 juin, l'assemblée fut convoquée en faveur de la rivière de Taleyrac, de Mandagout, du Vigan et d'Aulas, la Cène du Seigneur y fut administrée. Quelques personnes y furent réconciliées, d'autres y firent réparation au pied de la table sacrée, à genoux. Quelques partisans de Boyer s'y rendirent, mais ils ne nous troublèrent pas la dévotion, parce que Dieu les arrêta. M. Viala et moi nous embrassâmes MM. Maroger et Roux et nous descendîmes à Roquedur.

Le dimanche 22, l'assemblée fut formée, à huit heures du matin, en faveur de Roquedur, de Saint-Julhian (Saint-Julien de la Nef) et de quelques hameaux des paroisses voisines. M. Boyer, qui allait à un colloque

1. Maison isolée sur l'ancien chemin royal de Meyrueis.
2. Jean Gaubert, né à Arphy, paroisse d'Aulas, en Cévennes, fut reçu proposant par le synode du 13 decembre 1720. V. *Paul Rabaut, ses lettres à Antoine Court*, I, 111 *note*. Gaubert mourut et fut enterré à Monoblet (Gard). La famille Gaubert existe encore à Arphy.

qu'il avait convoqué du côté de Saint-Laurens [-le-Minier], quitta le chemin de son colloque et vint avec une douzaine d'hommes à notre assemblée pour nous troubler. En effet, en entrant dans l'assemblée, M. Boyer dit que je ne prêcherais pas, ni que je n'administrerais pas la Sainte-Cène. Je lui demandai la raison pourquoi? Il me répondit que c'était là son église. Je lui répliqua [i] que depuis son interdiction il n'avait plus d'église. Il me répondit que les autres pasteurs, tant de ce pays que d'ailleurs, lui en voulaient par envie. Alors l'assemblée se leva et jeta les yeux sur moi et me dit : « Monsieur, retirons-nous, mettez-vous devant et nous vous suivrons et laissons-là M. Boyer ». Quand M. Boyer vit que l'assemblée me suivait, il cria qu'il souffrirait que je prêche, mais non pas que j'administre la Sainte-Cène. Alors quelques anciens lui dirent : « Nous avons ici des gens vieux qui sont venus à l'assemblée pour communier, nous vous prions par grâce de ne pas nous troubler. » M. Boyer dit que si je voulais prêcher dans les églises il fallait que je prête serment de ne sortir jamais de France et de ne jamais parler ni écrire de ces fautes donc il est accusé. Les fidèles furent scandalisés d'une telle proposition, quelques bonnes âmes le tirèrent à part le priant de ne troubler pas la dévotion et de ne priver pas les saintes assemblées de la consolation de la communion. Mais, hélas! M. Boyer fut inflexible et rien ne le put toucher, il fit lever la table et dit quantité de méchantes paroles. Alors l'assemblée était prête à s'en aller avec moi en pleurant, mais les anciens me dirent : « Donnez-nous une prédication », ce que je fis et ensuite nous [nous] retirâmes fort affligés. Je ne dois oublier que pendant la prédication et les prières, messieurs Boyer et Grail[1] ne faisaient que rire et parler, ce qui affligea fort les gens de piété.

1. « Parmi tant de Grails, de Vallerangue et d'Ardaillers, nous avons trouvé à la fin le véritable. Il s'appelle Henry et depuis quatre ou cinq ans il bat la campagne sur l'accusation formée contre lui d'avoir été à une assemblée. Cela ne l'empêche pas d'aller loger quelquefois chez Pierre Grail, son frère, à Ardaillers, ou chez Jean Grail, son autre frère, marié à Saint-Hippolyte [-du-Fort], vendeur de bourette, et chez deux sœurs mariées dans la paroisse de Cros (près Saint-Hippolyte), l'une à un nommé Teissonnière, et l'autre à un certain Alibert. Ledit Henry est facile à reconnaître parce qu'il bégaie beaucoup en parlant ». (*Mémoire de Gibertain*).

Le signalement des prédicants qui se tiennent en Languedoc en avril 1743, porte : « Gral, autrement appelé Labernède, ministre... trente-six ans, taille de 5 pieds, 3 pouces, visage rond, yeux gros et gris, nez écrasé, narines larges, les lèvres un peu relevées, fossette au menton, barbe assez fournie de poil châtain, perruque de grisaille à bonnet. » (*Archives de l'Hérault*, c. 279, *Fonds de l'intendance*).

Henry Grail (c'est ainsi qu'il signait), naquit à Ardaillers, paroisse de Vallerangue dans les Basses-Cévennes, vers 1708. Il fut envoyé avec le prédicateur [Jean] Bétrine, par le synode du Bas-Languedoc et Cévennes, vers les Églises

Le mardi 24, l'assemblée fut de nouveau formée et à la même place du dimanche, la Cène du Seigneur y fut donnée et quelques femmes y furent réconciliées. La dévotion finie, l'assemblée ravie en admiration et pénétrée d'une parfaite joie, les fidèles se disaient l'un à l'autre : « Il semble que nous sommes et un autre peuple et une autre place que celle de dimanche. Ah ! qu'il est méchant ce M. Boyer ».

Le mercredi 25, M. Viala et moi nous nous rendîmes du côté de la Guierle[1] et le dimanche l'assemblée fut convoquée à huit heures du matin, en faveur des paroisses de Saint Marcel [-de-Fontfoulhouse], de Saumane, et d'une partie de Valleraugue. La dévotion se fit sans trouble et les fidèles se retirèrent chacun chez soi avec des marques de joie et de consolation.

Avant que de passer plus loin, et il me tient trop à cœur pour ne pas le marquer, nos péchés ont si fort allumé la colère de Dieu que l'ennemi nous accable par des amendes qu'on exige de la jeunesse qui manquent le dimanche et jours de fêtes l'instruction et la messe[2]. Un fidèle me montra ses papiers et ses mémoires, il a baillé de deux enfants dans un an 60 livres, quoique le pauvre misérable a [it] envoyé ses enfants autant de fois qu'il a pu. Il y a des prêtres qui font payer des pères et des mères quoique leurs enfants servent de domestiques hors de la paroisse. Si l'on continue à faire valoir cette ordonnance, il n'est pas possible que les pères et les mères qui ont cinq à six enfants compris dans l'ordonnance y puissent soutenir.

. . . .

du Haut-Languedoc, Rouergue, Guyenne, Xaintonge, Poitou, etc., en 1729. (*Bull.* I, 390). Il était zélé partisan de Boyer, et comme lui assez peu soumis aux synodes, comme l'écrit Jean Gaubert, son collègue, à Alexandre Roussel, le 4 juillet 1729 : « Vous avez sans doute sçeu que M. Grail se moque des ordres et de la defense qu'on lui fit au synode, on m'a dit que le dimanche, 27 juin, il avait fait une assemblée dans votre cartier à la rivière de la Sale, paroisse de Valleraugue, et qu'au lieu de diminuer il augmente d'état, il a mis une perruque fort blonde. Il vint à mon assemblée avec cette bombance (ce luxe), je lui dis que je ne le connaissais plus et qu'il en faisait toujours des siennes, il s'ôta de devant moi et je ne lui parle plus, et un homme me dit qu'en venant du synode de la Luzete, il avait tenu de forts mauvais discours que je n'ose pas dire... (*Quelques lettres du désert. Église libre*, 2 juillet 1886). Henry Grail figure dans les registres des baptêmes et mariages d'Aulas en 1745, et desservit cette église comme pasteur de 1757-1767. Atteint de graves infirmités, il cessa ses fonctions au mois d'octobre de cette dernière année.

1. « *Guierle* ou *le Guierle* est un petit hameau de la paroisse de Saint-Marcel-de-Fontfoulhouse. » (*Mémoire de Gibertain*). « Lieu suspect pour les assemblées, sans doute pour la sûreté que les ministres y trouvent. » (*Note de l'intendance*).

2. Ou le catéchisme, auquel les instituteurs devaient conduire eux-mêmes leurs élèves.

Comme les émissaires du pape ont des précepteurs zélés pour enseigner le papisme et détourner la jeunesse de la créance de la religion réformée, nous avons cru être en devoir d'exhorter nos frères de se procurer d'hommes ou de femmes pour l'éducation de leurs enfants et cela a produit un merveilleux fruit dans les familles qui ont pratiqué ces maximes. Nous avons[1] une fidèle qui a ainsi enseigné la jeunesse environ six ou sept ans avec beaucoup de fruits, mais elle est à présent reconnue, le curé de la paroisse veut qu'on la vende ou que l'on montre des lettres qu'elle est hors de France. Un ami a averti la mère et le frère de la fille que le curé avec le juge veulent faire conduire la fille à la Tour de Constance en prison, et je osais prier les très-chers et très-honorés bienfaiteurs des Églises qui sont sous la Croix de recevoir sous leur tendre et bénigne protection cette fidèle. Cette charité serait de premier ordre que de mettre cette bonne âme en sûreté et dont la prise effrayerait les autres qui font le même métier d'enseigner et mettrait la pauvre mère, frères, sœurs, parents et fidèles en tranquillité, qui sont allarmés à son sujet. Je ne dois pas omettre que les pasteurs sous la Croix nous avons de grandes obligations à la maison de cette fidèle [dont] les frères nous ont fait une petite baraque ou maisonnette au pied d'un rocher pour nous mettre en sûreté, où nous allons coucher lorsque nous passons dans ce quartier et nous y nourrissent avec des châtaignes et autres aliments que la bonté de Dieu leur donne, comme Adias les prophètes d'Israël (1. Rois, XVIII) du temps d'Élie.

Note sur les prisonniers.

Ce fut, sans doute, sur les dénoncés de Gibertain (dont deux mémoires étendus sont joints au dossier) que furent faites les perquisitions chez les Mercoiret de la Grand'Borie, chez qui furent trouvées diverses lettres d'un de leurs parents, prédicant, dont le nom de guerre était *Dubois*, et de Jeanne Mercoiret, réfugiée à Genève, dont une partie a déjà paru dans *l'Église libre*. Un certificat, en date de la Grand'Borie, du 28 septembre 1732, signé « Dejean », commandant à Saint-André de Valborgne, dit : « que en conséquence des ordres de M. d'Iverny, commandant en Languedoc, il fit arrêter les nommées [Marie et Espérance] Mercoiret,

1. Françoise Mercoiret, dont il a été question ci-avant, (p. 313), qui se retira à Zurich, où elle était assistée en 1733. Elle se maria en mai 1751, avec P. Corteiz, alors veuf depuis deux ans d'Isabeau Nadal, et mourut en 1772, cinq ans après son mari. V. *Paul Rabaut, ses lettres à Antoine Court*, I, 186, *notes*.

sœurs, de la Grand'Borie, paroisse de Soudorgues, qu'il fit conduire au fort de Saint-Hippolyte par un sergent et six fusiliers... En outre il fit fouiller la maison, écuries et palier, où il ne trouva rien de suspect et ayant fait ouvrir les cabinets et coffres, on trouva des lettres écrites de Genève et autres concernant la religion ». On arrêta aussi Jean Marcial, menuisier de Saint-Jean de Gardonnenque, et de là on se transporta à Lasalle, où l'on trouva dans la maison de Pierre Auban, serrurier, les deux enveloppes renfermant les lettres de Corteiz, une autre lettre signée « Lacam Roux » [que nous croyons être le pasteur François Roux], relative à l'affaire Boyer, datée du 2 août 1732, et que nous avons aussi publiée dans *l'Église libre*. Auban fut aussi arrêté et, comme les sœurs Mercoiret, envoyé au fort de Saint-Hippolyte.

La lecture des lettres de Corteiz amena encore l'arrestation d' « Estienne Sabatier et Estienne Galary, du lieu d'Aulas, Pierre Brouillet, de Lassale » qui furent aussi menés au fort de Saint-Hippolyte; et de la demoiselle Lidie de Caladon, femme d'Antoine Maroger.

Le 1er octobre, le subdélégué Daudé se rendit à Saint-Hippolyte pour interroger les prisonniers. *Sabatier* déclara être faiseur de bas, âgé de quarante et un ans, « faisant profession de la R.P.R. dans sa maison et sans contre venir d'ailleurs aux ordres du Roy ». Il se dit originaire de Montpellier, où il est né, et ne réside à Aulas que depuis 1714, dans le bien de sa mère qui est de ce lieu. Il sortit de France en 1708, par curiosité de voir les pays étrangers, traversa l'Allemagne et fut travailler de son métier à Mittau, près de Strelitz, où il demeura trois mois; la peste l'en fit sortir, il passa en Pologne et s'engagea dans l'armée du roi Auguste comme soldat au régiment de Flemming, où il resta quatre ou cinq ans. Après qu'on eut brûlé Altona, il déserta et revint en France sans s'arrêter nulle part jusqu'à son arrivée à Aulas, n'ayant été inquiété nulle part quoiqu'il n'eût pris aucun passe-port ni permission. Interrogé s'il n'est pas sorti de France par motif de religion, répond que non et qu'étant mêlé dans les troupes de Pologne avec des catholiques, des luthériens et des moscovites, il ne professait aucune religion et vivait en soldat; que depuis sa rentrée il n'a assisté à aucune assemblée, qu'il ignore qui les convoque et quels sont les ministres qui les tiennent. Il nie tout ce qui est dit de lui dans les lettres de Corteiz,

comme aussi d'avoir assisté à une grande assemblée qui se tint le 21 du mois dernier (septembre 1732) sur la montagne de l'Espérou et savoir que plusieurs personnes du Vigan et des environs furent arrêtées par un détachement de dragons en quartier à Aulas dans la gorge de Salagosse[1], allant à ladite assemblée; il dit néanmoins avoir vu le matin dudit jour conduire quelques prisonniers à Aulas, sans savoir qui ils étaient.

L'interrogatoire des *sœurs Mercoiret* eut lieu les 2 et 3 octobre. Espérance déclare être âgée de vingt-deux ans et faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine, demeurant à la Grand'-Borie ; — Jeanne sa sœur est hors de royaume depuis sept ou huit ans, son frère aîné Pierre en a reçu quelques lettres; — Françon, son autre sœur, est son aînée (âgée de vingt-cinq ans), ne sait pas écrire, lit les livres imprimés; il n'est pas vrai qu'elle élève les enfants en la R.P.R., elle va de côté et d'autre pour travailler, coudre et filer, et demeure actuellement à Lasalle chez le nommé Gervais, tisserand de cadis, où elle travaille à filer. — Marie Mercoiret, femme de Jean Blanc, tisserand de cadis, originaire du Roucou, paroisse de Soudorgues, demeurant aujourd'hui audit Soudorgues, près de la cure, dit faire profession de la R.P.R. et être âgée de quarante ans ; — Pierre, son frère aîné, est âgé de trente-cinq ans, est ménager, demeurant à la Grand'Borie qu'il a pris à locaterie perpétuelle de la dame de Saint-Gervais ; — son second frère François, faiseur de bas, âgé de vingt-huit ans, habite Lasalle, où il est marié depuis un an ; — Jeanne sa sœur est hors du royaume depuis environ dix ans. Les uns et les autres, quoique baptisés à l'église catholique, professent la R.P.R. — L'information qui fut faite à l'encontre de Pierre Mercoiret et ses sœurs n'éleva aucune nouvelle charge contre eux que ce qu'on avait appris après leur interrogatoires.

Jean Marsial, menuisier de Saint-Jean de Gardonnenque, arrêté en même temps que les sœurs Mercoiret, fut interrogé le même jour. Il déclara être âgé de cinquante-neuf ans, et faire profession de la R.P.R et reconnut des papiers qu'on avait trouvés chez lui, renfermant des prières pour dire en prenant la Cène et en donnant l'aumône.

Les dépositions de *Pierre Auban* et *Paul Brouillet*, de Lasalle furent insignifiantes contre eux et font seulement connaître que

1. Hameau de la commune de Bréau (Gard), bâti dans un ravin formé par la rivière de Bréaunèse et où passe le chemin qui aboutit à la montagne d'Aulas.

Marion Brouillet, âgée de dix-huit ans, est à Genève depuis sept ou huit ans et que sa mère, deux frères de sa mère et une sœur y sont aussi depuis plus de vingt ans.

L'emprisonnement de Sabatier effraya si bien Galary qu'on ne l'arrêta que le 15 novembre dans un cabaret à Aulas. Interrogé par le subdélégué Daudé, en passant au Vigan, le lendemain 16 novembre, Galary nia, comme Salatier, d'avoir suivi Boyer et pris part à tout ce qui est rapporté dans les lettres de Corteis. « Il dit qu'il a une sœur appelée Magdelaine Galary, qui est sortie du royaume depuis environ trente ans, et qui s'est mariée à Berne avec le nommé Huguet, trafiquant, originaire de Cardet, qu'il n'a jamais reçu des lettres de sa sœur, mais qu'elle avait ci-devant écrit à sa mère qui est morte depuis dix-huit ans. »

La prise de Galary fut annoncée à l'intendant par les deux lettres suivantes en date du 16 novembre 1732.

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux ordres que j'avais reçus de M. d'Iverny il y a longtemps, je fis arrêter hier au soir à Aulas le nommé Galary, *fameux teneur d'assemblées*. Il s'était tenu à l'écart jusques à présent depuis la prise de Sabatier, son camarade, je l'ai fait conduire au fort de Saint-Hippolyte. M. Daudé lui a fait son interrogatoire avant de partir d'ici, ce qui lui évitera la peine de le lui aller faire à Saint-Hippolyte... *Vivens*, lieutenant-colonel du régiment des dragons d'Epinay (ainsi signé). — Hier au soir le nommé Galary d'Aulas fut arrêté et a été conduit ce matin à Saint-Hippolyte. J'ai pris à son passage en cette ville son interrogatoire que j'ai l'honneur de vous envoyer pour être joint à celui de Sabatier, qui fut arrêté à la fin du mois de septembre dans le même lieu d'Aulas et qui est détenu au fort de Saint-Hippolyte pour le même fait. Il n'a rien avoué, comme j'en étais persuadé, et je crois qu'il aurait été à désirer qu'on ne l'eût pas arrêté, cette capture ayant jeté de nouveau l'épouvante partout. J'attends, Monsieur, avec impatience votre jugement sur ces prisonniers et sur ceux qui sont détenus dans les prisons du Vigan [1]. Je vous supplie, Monsieur, de m'honorer de votre réponse sur le nommé Grail, d'Ardaliés, paroisse de Vallerangue, qui témoigne vouloir se soumettre. Il y en a quelques autres qui pourraient y être disposés, mais avant que j'avance aucune négociation là-dessus, il faut que je sois informé de vos intentions. J'ai l'honneur, etc... *Daudé* (signé).

1. Nous n'avons rien trouvé au sujet de ces prisonniers, qui doivent être ceux qui furent arrêtés dans la gorge de Salagosse.

« Estienne Galary, Estienne Sabatier, Pierre Auban, Paul Brouillet, Jean Marsial, Marie et Espérance Mercoiret » tinrent la prison au fort de Saint-Hippolyte jusqu'au 12 décembre 1733, jour où ils furent mis en liberté par ordre de Louis-Basile de Bernage, intendant de Languedoc. Le même jour, un autre ordre du même intendant fit ouvrir les portes du fort d'Alais pour Marguerite Aurès, femme de David Devèze, et Marie Devèze, sa fille, du lieu de Rousses, diocèse de Mende, prisonnières pour fait de religion.

La correspondance qui suit fait connaître l'arrestation de Lidie de Caladon et ses suites :

Au Vigan, le lundi 29 septembre 1732. — Monsieur, conformément aux ordres de M. d'Iverny le lieutenant qui commande à Aulas a fait arrêter Mlle Lidie de Caladon [1] que je vous envoie à Montpellier par un détachement (composé) d'un brigadier et six dragons. Ils vont coucher aujourd'hui à Saint-Hippolyte (du-Fort) et demain à Montpellier. Cette demoiselle est sœur de M. de Bréau [2], gentilhomme d'une ancienne maison et personnellement homme de distinction, qui a son fils appelé M. de Caladon [3], qui réside au Vigan et qui quoique nouveau converti est si bon catholique qu'il sert de bon exemple à tout le Vigan. Il m'a demandé de conduire Mlle sa nièce (*lapsus calami* pour tante) et d'aller avec elle à la suite du détachement, il aura l'honneur de vous voir et de vous rendre ses respects. Si, sans préjudice du service du Roy, vous voulez bien à ma considération traiter cette demoiselle favorablement, je vous en serai obligé car elle est parente de mon épouse. A l'égard de Maroger, que l'on avait ordre d'arrêter avec lad. demoiselle, supposé qu'il fût dans la maison, l'on a fouillé partout et arrêté deux hommes qui y étaient et que l'on a vérifié être des domestiques, et ledit Maroger n'a point été à Bréau depuis longtemps... *Vivens*, lieut.-colonel du régiment d'Espinas (ainsi signé).

Minute de la réponse de l'intendant.

M. Vivens, le 1er octobre 1732. — La demoiselle de C. arriva hier au soir ici, Monsieur, conduite par le détachement... Je suis fâché tant par

1. Lidie de Caladon était née à Bréau le 6 août 1694, elle était donc âgée de trente-huit ans lors de son arrestation.

2. Jacques de Caladon, fils de François de Caladon, sieur du Caylou et de demoiselle Lidie d'Arboux, seigneur de Bréau, marié le 29 septembre 1704 avec Mlle Suzanne de Liron, fille de feu Jean Liron, sieur de la Bessède et de demoiselle Marie de Bastié, du Vigan.

3. Charles de Caladon, seigneur de Bréau, capitaine au régiment de dragons d'Aigremont, chevalier de Saint-Louis.

rapport à elle-même qu'à sa famille et à son alliance avec madame de Vivens qu'on ait été obligé de la faire arrêter, elle s'est malheureusement trouvée impliquée dans une mauvaise affaire concernant la religion et elle est dans un cas qui fait un grand tort à une personne de sa naissance. J'ai cependant mandé au major de la citadelle d'avoir pour elle des égards, de la mettre dans une chambre commode et de la traiter avec douceur. Il aurait été bien à désirer que Maroger eût été arrêté avec cette demoiselle, je suis persuadé que c'est lui qui l'a séduite et je ne négligerai rien pour parvenir à sa capture... J'ai fait payer ici quatre jours de marche sur le pied de vingt sols au brigadier, et de quinze sols à chacun des six autres dragons qui ont amené la demoiselle de Caladon... signé : *de Bernage.*

Lettre du subdélégué à l'intendant :

Au Vigan, le 29 septembre 1732. — M. de Bréau et M. de Caladon, son fils, viennent de m'apprendre la capture de Mlle de Caladon, sœur de M. de Bréau, ce qui cause un chagrin infini à ces deux Messieurs, qui sont d'une condition distinguée et parents de M. l'évêque d'Alais [1]. Je puis vous certifier, Monsieur, que M. de Bréau a rendu des services importants pendant la guerre des fanatiques (camisards), qu'il fut assiégé plusieurs fois dans son château à Bréau et empêcha que l'église ne fût brûlée comme celles des environs, après avoir tué plusieurs des rebelles. Enfin, je puis ajouter que c'était le gentilhomme de confiance de mon père [2], et qu'il contribua beaucoup à faire cesser la révolte. A l'égard de M. Caladon fils, c'est le catholique le plus zélé que nous ayons dans ces cantons et marié avec une femme de condition, ancienne catholique [3]. M. de Bréau a encore madame de la Loubière [4], sa sœur aînée, qui demeure en cette ville et qui est d'un exemple par sa piété et son attachement à la religion catholique.

Je ne puis pas, Monsieur, vous rendre le même témoignage de la demoiselle de Caladon, qui a été arrêtée, parce que je sais qu'elle professe

1. Charles de Banc-d'Avéjan, évêque d'Alais, descendant de Pierre de Bane, seigneur d'Avéjan, baron de Fereyroles, qui avait épousé en face de l église réformée du Vigan, le 2 mai 1593, Mlle Anne de Caladon, dame en partie de Laméjols, Massages et Monjardin, fille de François de Caladon, sieur de la Vallette et de Jeanne de Montfaucon, du Vigan.

2. Jacques Daudé, sieur de la Coste, juge et maire du Vigan, subdélégué de l'intendant, tué par les camisards en 1704.

3. Magdelaine de la Valette.

4. Madon de Caladon, fille de François de Caladon, sieur du Caylou et de Lidie d'Arboux, mariée le 17 avril 1719 à noble Jean Salze, sieur de la Loubière, ancien garde du corps du roi, fils de feu M. André Salze, avocat, docteur en droit, et de Jacqueline de Lautal, du Vigan.

la R. P. R., et que j'ai vu M. de Bréau et M. de Caladon bien des fois au désespoir sur sa conduite. Ils ressentent vivement le chagrin qu'elle vient de leur causer et qui m'a porté à les assurer l'un et l'autre que vous leur feriez la grâce d'y prendre part qu'au cas où Mlle de Caladon soit coupable de quelque chose vous userez de clémence à son égard, à leur considération. — Je suis, etc... *Daudé* (signé).

M. de Caladon, qui est animé de zèle et de ressentiment, n'oubliera rien pour faire prendre Maroger ou quelque prédicant, et j'ose vous assurer, Monsieur, que c'est le plus dangereux ennemi que les coureurs puissent avoir, et que c'est l'homme du monde le plus actif et le plus propre à leur donner la chasse. *A* [*rman*][1].

Minute de la réponse de l'intendant :

Ce 2 octobre 1732. — Vous savez, Monsieur, que je connais la famille de Mlle de Caladon, je suis fâché de la nécessité où nous avons été de la faire arrêter, elle s'est trouvée malheureusement impliquée dans des affaires qui ont exigé que nous prissions ce parti, mais cet événement ne doit pas affliger Mrs de Caladon. Je sais quelle est leur façon de penser et je suis persuadé qu'ils demanderont eux-mêmes qu'elle soit mise dans un couvent, lorsqu'ils auront connaissance des faits qui la concernent. Ils peuvent, au surplus, être tranquilles, j'ai eu attention à ce qu'on eût dans la citadelle les égards qu'elle mérite par sa naissance, et elle sera toujours traitée avec douceur.

Extrait d'une lettre de l'intendant au marquis de la Fare (minute) :

La capture de Mlle de Caladon est, comme vous le jugez bien, celle qui a le plus étonné, elle a été faite avec ménagement par M. de Vivens, elle est dans une bonne chambre de la citadelle de Montpellier, elle a un domestique avec elle et elle est traitée avec tous les égards qu'elle mérite par sa naissance, elle a même mangé chez M. le lieutenant de Roy, auquel je dis qu'il n'y avait aucun inconvénient. Je ne l'ai point encore interrogée, je me suis contenté de la questionner par forme de conversation; mais elle m'a tout nié, j'ai cependant cru pénétrer qu'elle n'était retenue que par ses réflexions et j'espère qu'elle ne désavouera plus son mariage lorsque je lui représenterai le certificat que Corteiz en envoyait à sa femme; mais je soupçonne et crois même certain que c'est le nommé Maroger, ministre, qu'elle a épousé et vous jugez quel fâcheux événement ce serait pour la famille de cette demoiselle si ce ministre était arrêté et

1. François Arman, notaire au Vigan (1705-1736), était en même temps greffier de la subdélégation. C'est à cette famille qu'appartient Antoine Armand, du Vigan, chirurgien, avec sa femme et trois fils, reçu à Lausanne le 21 novembre 1701 (*Fr. protest.*, I, 317, 2e *édition*).

exécuté. Heureusement elle n'est point grosse, du moins elle ne me l'a pas paru et vous jugez bien quelle réponse elle a pu me faire, à la demande que je lui en ai faite. Il me paraît que le seul parti que l'on pourra prendre à son égard sera de la mettre dans quelque couvent. M. de Caladon, son neveu, qui est très bon catholique et qui l'a suivie jusqu'ici, m'a témoigné le désirer, je conférerai avec lui sur le choix du couvent et j'aurai, Monsieur, l'honneur de vous informer de ce qui aura été décidé...

Le 24 octobre 1732, une lettre fut écrite de l'intendance à la supérieure du couvent de Lodève (Hérault) pour lui annoncer qu'elle aura à recevoir la demoiselle de Caladon et lui donner des instructions à ce sujet; et le 26 du même mois d'octobre, ladite supérieure délivrait au chef de l'escorte qui amenait la demoiselle de Caladon un certificat de réception dans le monastère.

Un article de feu M. *Jules Chavannes*, publié dans le *Bull. XVI*, 341, sous ce titre : *Le Ministre Maroger et le poste de Montlune, à Vevey*, fait connaître ce que devint Lidie de Caladon et sa descendance :

Madame Maroger, libérée de sa captivité dans le couvent de Lodève, où elle résista aussi bien aux efforts des convertisseurs qu'aux séductions monastiques, vint rejoindre son mari à Vevey, pour y partager sa vie de dévouement dans une condition voisine de l'indigence, achevant ainsi avec lui cette carrière d'épreuves à laquelle ils avaient été appelés pour rendre témoignage de leur foi, et mourut en 1767, à l'âge de soixante-douze ans. M. Maroger lui survécut jusqu'en 1774... Ils avaient une fille du nom de Suzanne, qui épousa, en 1759, un réfugié nommé Jean Fabreguette La Valette, de Cornus, diocèse de Vabre, en Rouergue, lequel avait probablement été attiré à Vevey par des membres de sa famille, établis depuis longtemps dans ce lieu, où ils étaient venus chercher asile au temps de la persécution. La pauvre femme eut à plusieurs égards une existence malheureuse, comme l'avait été celle de ses parents. La direction des pauvres réfugiés dut s'occuper d'elle à diverses reprises, jusqu'au jour où grâce à une amélioration survenue dans sa position temporelle, elle se vit en mesure de restituer à la bourse française les secours qu'elle avait été dans le cas d'en recevoir.

Les originaux de tous ces documents sont aux *Archives de l'Hérault*, C. 201. *Fonds de l'intendance.*

BIBLIOGRAPHIE

LA LITTÉRATURE DE LA RÉFORME FRANÇAISE

NOTES SUR LES TRAITÉS DE LUTHER TRADUITS EN FRANÇAIS ET IMPRIMÉS EN FRANCE ENTRE 1524 ET 1534[1]

III

A la rigueur nous pourrions arrêter ici ces notes, puisque nous avions promis de signaler au moins trois traités de Luther traduits et imprimés en France à l'origine de la Réforme, et que nous en avons déjà décrit quatre [2]. Mais il nous reste à parler du plus important de tous, dont la découverte a été, il y a trois ans, le point de départ de nos recherches, et dont le titre, reproduit ci-contre avec la page XXXV *v*, les avait plutôt fourvoyées que favorisées.

Qu'on relise, en effet, ces lignes : « Quatre *instructions fidèles*[3] pour les simples, *et* les rudes », et cette entrée en matière (fueil ii).

L'homme fidèle visitant

UNg evesque fidèle, depuis peu de jours illuminé de la doctrine chrestienne, visitant plusieurs lieux de ses parroiches, veit une grande calamité : principalement des peuples vivans ès champs : et des vicaires ; desquelz plusieurs estoient tant ignorans qu'ilz n'avoient aulcune congnoissance de la doctrine chrestienne, tant que on auroit honte de le reciter. Toutesfois tous estoient appellez du nom de *Christ*, usans des communs sacrementz avec les fidèles ; jà soit ce que ne entendissent ne *L'oraison de Jesuchrist*, ne *les Dix Commandemens de la Loy*, ne *les Articles de la Foy*, et encores ne pouvoient-ilz dire les motz...

1. Voy. *Bull.* XXXVI (1887), 664-670, et XXXVII (1888), 155-163.

2. Savoir la *Consolation chrestienne contre les afflictions de ce monde et scrupules de conscience* (*Tessaradecas consolatoria*) et trois des traités que renferme le *Livre de vraye et parfaicte oraison :* la 2e *exposition du Pater noster* (fol. XXVII *v* à XXXIX), *l'exposition sur le symbole* (fol. LVI *v* à LIX *v*) et *une aultre, plus ample exposition sur iceulx* (10) *commandemens* (fol. LXV à LXXV *v*). C'est par suite d'un oubli, remarqué trop tard, que cette dernière traduction n'a pas été mentionnée dans notre deuxième article (p. 160 et 158, note).

3. Nous mettons en *italiques* ce qui est en lettres rouges dans l'original.

Quatre instructions fideles pour les simples/ & les rudes.

¶ La premiere.
Lhomme fidele/ visitant.
¶ La seconde.
Lhomme fidele/ catechisant.
¶ La tierce.
Lhomme fidele/introduisant a levangile.
¶ La quarte.
Lhomme fidele psalmodiant

Jehan iii.
¶ Celluy que Dieu a envoie/il parle les parolles de Dieu: car Dieu ne luy done point esprit par mesure.

¶ Le fidele psalmodiant enseignāt les simples a ce faire.

Durtant/ mes freres/q̄ nous voions ce temps encores grandement cō traire au regne d̄ Christ prions Dieu quil assiste a ses fideles. et disons le pseaulme x.

Seigneur Dieu/ pourquoy ten es tu alle loing: Nous mesprises tu en temps oportun: en tribulation:

Quant celluy qui est sans piete se enorgueillist/ le paovre est embrase: ilz sont prins es cōseilz q̄lz pensent.

Car le pecheur est loue es desirs d̄ son ame: & linique est beneist.

Le pecheur a moult provoque le seigneur Dieu: selon la multitude de

Lorsqu'on connaît tant soit peu l'histoire des débuts de la Réforme en France, on sait que celui qui en donna le signal, l'évêque Guillaume Briçonnet, fut amené à en comprendre la nécessité après avoir constaté, en 1518 et 1519, la détresse spirituelle des 232 paroisses dont se composait son diocèse de Meaux[1]. Et la première pensée qui surgit en présence de ces lignes est celle-ci : Je tiens la confession de cet évêque fidèle, et le manuel qu'il dressa pour remédier à ces désordres et faire renaître la vie religieuse au sein du troupeau dont il se sentait responsable[2].

Mais n'anticipons pas et hâtons-nous de décrire préalablement ce rare opuscule : C'est un petit in-8 de 44 feuillets y compris le titre (dont le verso est blanc), foliotés par erreur O à XLVII (le fol. XXIV est marqué XXIII, et les fol. 42 à 44, XLIII, XLV et XLVII), signés ABCDE par 8 et F par 4. La page pleine compte 20 lignes, y compris le titre courant qui est toujours en rouge ainsi que tout ce que l'auteur a voulu faire ressortir dans le texte.

Le sous-titre sert de table : « *La première* (instruction), l'homme fidèle visitant », se compose de VIII chapitres sans sommaires, comprenant les feuillets II à XI. — « *La seconde*, l'homme fidèle catéchisant », forme VII chapitres (Décalogue, Symbole, Oraison dominicale, Baptême, Sainte-Cène, Prière et Œconomie des fidèles), et va du feuillet XI *v* au feuillet XXXI *v*. — « *La tierce*, l'homme fidèle introduisant à l'Évangile », comprend X chapitres qu'on trouvera plus loin, du feuillet XXXII à XXXV. — Enfin, « *la quarte*, l'homme fidèle psalmodiant », renferme la traduction des psaumes (numéros de la Vulgate et fautifs), X, XIX (12), XIX (20), XXIII (25), L (51), LXVI (67), et CII (103), précédés chacun d'une introduction de deux ou trois lignes.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux appartient à M. A. Gaiffe qui nous l'a prêté avec sa gracieuseté habituelle, et nous n'en avons retrouvé un deuxième qu'au *British Museum* où il est coté actuellement C 22. a. 51.

Réflexion faite, nous hésitions à voir dans ce mince livret, d'une

1. Voy. Guy Bretonneau, *Histoire généalogique de la maison des Briçonnet*, Paris, 1620, in-4, p. 165 à 167.

2. M. A. L. Herminjard qui avait eu communication du même exemplaire que nous avait eu la même impression, ainsi que nous l'avons vu depuis, dans ses *additions* aux premiers volumes de sa *Correspondance des Réformateurs*, t. III, p. 414.

allure si simple et si pratique, une œuvre sortie de l'atmosphère mystique et nuageuse dans laquelle se complaisait le célèbre correspondant de Marguerite d'Angoulême. Et nous feuilletions précisément le volume qui renfermait la réponse à nos questions, lorsqu'une lettre d'un ami, auquel nous avions fait part de notre découverte [1], nous y désigna le passage que nous cherchions. Le voici :

Miserabilis illa facies, quem proxime, cum visitatorem agerem, vidi, me ad edendum hunc Catechismum, simplicissime et brevissime tractatum, coëgit. Deum immortalem! Quantam calamitatem ibi vidi : vulgus, praesertim autem illud, quod in agris vivit, itemque plerique Parochi, adea nullam christianæ doctrinæ cognitionem habent, ut dicere etiam pudeat. Et tamen omnes sancto illo Christi nomine appellantur, et nobiscum communibus utuntur Sacramentis, cum Orationem Dominicam, Symbolum Apostolicum el Decalogum non modo non intelligant, sed ne verba quidem referre possint...

On le voit, le traducteur s'est borné à remplacer la première phrase par celle qui nous avait d'abord induit en erreur, puis on se trouve en présence de la préface du *Petit Catéchisme de Luther.*

Les deux premières parties des *quatre instructions* ne sont, en effet, qu'une traduction contemporaine de ce chef-d'œuvre, et, si nous ne nous trompons, la seule qui en fut faite en France au XVIe siècle : « L'homme fidèle visitant » reproduit très fidèlement, sauf la première phrase, la préface de Luther [2]. « L'homme fidèle catéchisant » nous donne le texte même du Catéchisme. Le traducteur a simplement remplacé les demandes de l'original par une courte phrase explicative. Il ne s'est permis de modifications, ou de légères additions que dans l'article de la Cène [3], où il suit néanmoins de très près le texte latin.

1. M. le professeur V. Sthyr, membre du Rigsdag à Copenhague, avec lequel nous préparons l'histoire de nos origines religieuses.

2. Les huit chapitres correspondent aux n°s 1, 7, 10, 14, 18, 21, 23, 24 placés en marge du texte reproduit par Hase dans les *Libri symbolici ecclesiæ evangelicæ, sive Concordia*, Lipsiæ 1837.

3. Voici, par exemple, le début de cet article : « Ce sacrement de la Cène est le corps et le sang de *Jésuchrist* ainsi que *Jésuchrist* le disoit et entendoit, institué de luy en espèce de pain et de vin : affin que les chrestiens mangeans et beuvans prinsent ce sacrement en la commémoration, récordation et souvenance de luy. » — Et voici le texte de Luther : *Sacramentum Altaris est verum corpus et verus sanguis Domini nostri, Jesu Christi, sub pane et vino nobis christianis ad manducandum ac bibendum ad ipso Christo institutum.* — On voit que la conception dogmatique du traducteur est différente de celle du réformateur allemand.

Les VI[e] et VII[e] chapitres de cette *seconde* partie : *Des oraisons* et *Œconomie des fidèles, par les sainctes escriptures*, reproduisent les *Formae Benedictionis* et la *Tabula œconomica* qui figurent comme appendices dans l'édition de Hase que nous venons de citer, sauf en plaçant la prière du soir avant celle du matin. Enfin l'article *De confessione*, qu'on trouve comme *Appendix* dans le texte latin à la suite du *Sacramentum Baptismi*, a été omis dans la traduction.

Si la *tierce* et la *quarte* partie des quatre *instructions* ne se retrouvent pas dans le *Petit Catéchisme*, elles se ressentent pourtant aussi de l'influence du Réformateur allemand. En effet, les Psaumes traduits pour l'édification des fidèles avec de brèves introductions, d'après la version primitive de Lefèvre d'Étaples très légèrement amendée, sont précisément, sauf un, ceux dont Luther publia une traduction allemande dès 1522[1]. Et lorsqu'on se reporte au texte de celui qui a été omis, le 79[e] :

Sire Dieu, les gentz sont venuz en ton heritage, ilz ont pollu ton saint temple...

Ilz ont mis les corps mortz de tes serviteurs viandes aux oyseaulx du ciel : et les chairs de tes saintz aux bestes de la terre...

on comprend pourquoi il a été exclu d'un choix si limité.

La partie la plus originale du livret, celle du moins dont nous ne connaissons pas d'autre texte, est la troisième. Elle a peut-être été inspirée par plusieurs des premiers traités de Luther[2], mais c'est certainement une des premières pages qui résument d'une manière populaire les idées et les préoccupations des ouvriers français de la première heure et à ce titre elle mérite d'être reproduite intégralement :

L'homme fidèle, brèfvement *introduisant les simples à* planter L'évangile[3].

Chapitre premier.

Il fault au commencement que les auditeurs entendent bien la force et usance de la Foy. Et qu'ilz sachent que la Foy est une congnoissance donnée de *Dieu*, laquelle ne peult estre humainement conçue, ou obte-

1. Voy. *Luther Werke*, éd. d'Erlangen, t. XXXVII, p. 442 ss.
2. Voy. *Ibid.*, t. XXII, la Table, p. V et VI.
3. Nous reproduisons scrupuleusement, et en soulignant ce qui est en *rouge* la disposition du texte original, sauf les abréviations.

nue. Mais ne doibvent point pour ce suyvir la liberté de la chair, et désister de bonnes œuvres. Car la Foy mortifie la chair et ses œuvres. Et l'esperit bataille continuellement contre péché, le monde, et Satan.

Chapitre *ii*.

Force et puissance de Foy.

LA force et puissance de Foy est, justifier par aultre justice que la nostre, c'est à scavoir par celle de *Christ*. Laquelle est ce don ineffable de *Dieu*, par lequel nous a racheté de noz pechez, de mort, et d'enfer. Dont ensuyt que toutes noz estudes et œuvres, eussent esté vaines en toutes sortes, pour nostre justification et rédemption : inventées par sectes et ordres, cérémonies, messes, vœuz, pelerinages, jusques à maintenant augmentées et soustenues.

L'usage de Foy. — *Chapitre* iii.

L'Usage de Foy, est servir par charité, et vestir l'ung l'autre de nostre justice, donnée par grâce de sapience, et de toutes noz œuvres. Et faire ainsi à nostre frère [ce] que *Jesuchrist* nous a faict, qui nous a vestu de ses biens, et nous a enrichy. Dont s'ensuyt bonnes œuvres, c'est à dire œuvres de Foy, estre nécessaires comme vrais signes et fruictz de Foy, vraiement et efficacement vivante et ouvrante par Charité.

Des bon̄es œuvres. — Chap. *iiii*.

ENtre les principales œuvres est en tout obéir aux potestez supérieures : non toutesfois contre *Dieu* ne sa parolle, car alors fault obéir à *Dieu*, et non aux hommes. Ayder à la paix, honorer les princes, prier pour toutes polices et biens publiques : et avoir soing de leur proffiter et estre à commodité et utilité. Après, subvenir aux parentz, avoir soing de sa famille, et la nourrir de pain et de la parolle de *Dieu*, c'est à scavoir, servir en l'une et l'autre gubernation et régime, de l'esperit et de la chair. Après, servir aux voisins et prochains, en toutes manières que nous pourrons entre lesquelz debvons avoir les premiers les ministres fidèles de la parolle, pour estre dignement promeuz et honorez. Et avant toutes choses est nécessaire exercer oraison, c'est à scavoir pour tous estatz : congnoissans que *Dieu* a ce abundamment commandé et qu'il a ce aggréable, avec promesse de rétribution.

Du sacrement de la cène. — Ch *v*.

ON doibt inviter à fréquenter et recepvoir le sacrement de la Cène : affin que la foy et Charité des simples ne se refroidissent : ou qu'ilz ne le contemnent.

De la croix. — Chapitre *vi.*

APrès les œuvres, le fault enseigner de la croix, c'est à dire des maulx et afflictions et comment se doibvent avoir envers tous ennemys. Et que nous apprenions à porter tous maulx patiemment : les prenant de la main de *Dieu*, et que prions pour noz adversaires et persécuteurs. Par lequel usage on obtient espérance et certitude de nostre Foy, et de nostre vocation. *Aux Romains, chapitre v.*

Des cérémonies. — Chapitre *vii.*

LE dernier lieu est des cérémonies, pour les retenir et innover. Celles qui sont manifestement contre piété sont à estre ostées, comme celles qui muent l'ordonnance de *Dieu*, adjoustent et ostent. Et l'institution de *Dieu*, sans riens muer, adjouster, ou oster, doibt estre innovée. Et après, bien se donner garde de y innover aucune chose, et aussi à celles que on retiendra. Et ne fault permettre que le populaire impétueusement mue ou confonde aucune chose.

Du trésor publique des paovres. — Chapitre viii.

L'Es cens et rentes des choses abroguées, desquelles on a abusé jusques à cy, comme de la doctrine de *Dieu*, de la saincte Escripture, se peuvent cueillir, selon les lieux, et ériger ung trésor commun pour les paovres, malades, et pour ceulx où on voirra l'œuvre de Charité à estre exercée.

Des escolles pour instituer enfantz en saine doctrine. — CH. IX.

Il convient instituer escolles pour les filz, et aussi pour les filles. Et y préposer bons, fidèles, et scavantz précepteurs, et leur constituer loyer du trésor commun : dont puissent commodément vivre.

Des contractz. — Chapitre *x.*

COntractz, venditions et rachaptz, et décimes. Toute ceste matière doibt estre remise aux bons, fidèles et conscientieux légistes. Et peult on tenir en saine conscience tout ce qu'ilz en déterminent selon les loix civiles.

Fin de l'introduction à L'évangile.

Notre description sera complète lorsque nous aurons remarqué, ce que le lecteur attentif avait déjà pu faire grâce aux *facsimile*, savoir que ce petit volume sort comme les précédents des presses mystérieuses de Simon Dubois dont on retrouve ici les caractères et les initiales.

Abordons maintenant et non sans hésitation les questions suivantes: *Où*, *quand* et *par qui* ces diverses traductions furent-elles faites?

(*A suivre.*)

N. Weiss.

HISTOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AMANS
par Jean Calvet.

Volume de 350 pages publié il y a quelques mois par un enfant du pays, avec deux dessins des lieux, l'arbre généalogique des seigneurs, cartes de l'ancienne ville, pièces justificatives et pièces diverses, au nombre desquelles : vue des pics pyrénéens, du sommet de Nore; tableaux de la population, liste des députés (1601-1789), des maires, des curés, des garnisons, des notables inhumés dans l'église, des abjurations (186, le 17 octobre 1685), entre autres celle du sieur Jean Calvet, bourgeois (l'auteur du livre a donc du sang huguenot dans les veines); conversions manifestement forcées et enregistrées par le curé Arquier, celui qui, plus que tout autre, aurait dû savoir que rien ne doit être plus personnel, plus libre, plus pur que le culte de la conscience et le service de Dieu. Mais on suivait alors le système d'après lequel, si la première génération est hypocrite, la seconde est croyante, quelquefois même fanatique et prête à tout, en expiation des hérésies des devanciers. Sans être atteint de fanatisme, M. Jean Calvet démontre, par sa propre histoire, la justesse du système. Sa tolérance et sa courtoisie sont notoires; mais, dans son livre remarquable à plusieurs titres, on sent à chaque page le catholique prévenu, absolument étranger à l'esprit nouveau, hors d'état même de lui rendre justice.

Sous l'unique dénomination de Saint-Amans furent et sont encore groupées deux petites villes, chefs-lieux de communes: *Saint-Amans Val Thoré* ou *Ville-Magne* et *Saint-Amans Labastide* ou *Saint-Amans-Soult*, où se trouvent le château et le tombeau du maréchal. M. Calvet remonte à l'origine de leur double histoire et la suit, à travers les siècles, jusqu'à nos jours. Il couronne son ouvrage par la biographie de l'illustre maréchal et la monographie de huit localités voisines, dont l'histoire a été mêlée à celle de Saint-Amans : travail aussi complet, aussi intéressant que possible pour les habitants du pays.

Est-ce à dire que nous n'avons qu'à lui décerner nos applaudissements? Loin de là. Ce qui, naturellement, appelle le plus notre attention et justifie la critique du livre dans ce *Bulletin*, c'est le chapitre IV sur la *Réforme*. A cet égard, l'auteur nous met dans la nécessité de faire de larges réserves. Il ne voit, en effet, dans la Réforme « qu'un masque destiné à couvrir un mouvement populaire sorti des rivalités implacables des maisons de Bourbon et de Guise ». Or, l'origine de la Réforme, ses confessions de foi, sa discipline, la conduite et les écrits de ses ministres et de ses chefs, tout s'élève contre cette inexacte, cette injuste conception.

S'il arriva parfois que la politique vint se mêler à ce grand mouvement strictement religieux et moral contre une déplorable dégénérescence de l'évangile, la cause en était dans la coalition du clergé, du roi, de la multitude fanatique, obligeant les huguenots à s'armer pour défendre leur droit de croire, d'adorer selon leur conscience et aussi leur liberté supprimée, leurs biens spoliés, leur vie menacée, leurs enfants volés et jetés au couvent. Le passé tout entier se dresse en témoignage, attestant que la Réforme n'a été qu'un soulèvement de la conscience opprimée, obscurcie par quinze siècles d'abus et que ses partisans n'ont fait qu'une chose : user de leur droit de légitime défense; chaque guerre religieuse n'est venue que de la violation de la foi jurée au détriment des huguenots.

M. Calvet ne se trompe pas moins dans son reproche aux chefs Castrais de la Réforme de recruter leurs armées parmi les gens sans aveu. C'était toute la population qui, dans un sublime élan, s'armait pour les biens sacrés de la conscience et du foyer. La preuve en est dans le nom de ces chefs qui inspiraient un respect universel : Bouffard, seigneur de Fiac; Sébastien de Genibrouse, seigneur de Saint-Amans; Guillaume de Guilhot, seigneur de Ferrières; François de Villette, seigneur de Montlédier; Antoine de Peyrusse, seigneur de Boissezon; de Rozet, seigneur du Causse; Antoine de Rabastens, vicomte de Paulin.

Quand on est en présence de telles personnalités et que, d'autre part, on a dans son dossier l'approbation papale de la Saint-Barthélemy, les horreurs de la Révocation de Louis XIV et les ignobles scandales de la caisse de Pélisson de Castres, — il serait prudent de ne pas signaler la paille, si paille il y a, dans l'œil de l'adversaire, surtout quand soi-même on l'y a mise.

M. Calvet n'est pas plus heureux lorsqu'il parle (p. 75), sur un ton de blâme, sinon d'indignation, de l'esprit innovateur des Réformés, « des hérésies qui se greffent sur l'hérésie première[1], de l'exigence des hameaux d'avoir des temples, du droit que s'arroge chaque famille d'interpréter les livres saints ». Il rend ainsi hommage, à son insu, au principe chrétien du libre examen que nos pères eurent la gloire d'inaugurer et d'après lequel chacun, « examinant toute chose, retient ce qui est bon », c'est-à-dire croit et pratique ce qu'il estime en conscience être bon.

Quant à dire que « les superstitions sont le fondement des croyances calvinistes », c'est une accusation bizarre que je n'ai jamais rencontrée que sous la plume de cet auteur; il faut renverser les termes pour être dans le vrai, puisque c'est justement la restauration du pur Évangile sur les ruines des superstitions catholiques qui forme toute la raison d'être du protestantisme. M. Calvet va même jusqu'à écrire ces lignes : « Ce saint Synode[2] avait-il résolu de faire assassiner Olaxe comme ses partisans l'affirmèrent? *La question n'a pas été jugée...* » M. Calvet oublie deux choses : la première, que jamais ni colloques, ni synodes n'ont fait entrer l'assassinat dans leurs moyens d'administration; la seconde, que les papes ont souvent usé du poison et du poignard, comme de l'argument suprême; encore donc ici, paille et poutre.

Il me reste à relever une autre grosse et injuste erreur. Abordant l'époque révolutionnaire de 89, M. Calvet affirme avec assurance que, pendant que les « prêtres montaient sur l'échafaud, les pasteurs trônaient dans les clubs ». Je laisse le *Moniteur* lui répondre; le *Moniteur* répond que, pendant que l'évêque de Paris, Gobel, abjurait honteusement avec tout son clergé, à la barre de la Convention; pendant que l'ex-capucin Chabot remplissait les prisons de Castres de suspects, destinés au couteau, les têtes de Lasource et de Rabaut Saint-Étienne roulaient dans le panier : deux martyrs de la liberté et de la patrie, deux anciens présidents de la Convention nationale, deux ministres protestants, fidèles jusqu'au bout à leur foi religieuse, et perdant leur vie avec gloire, alors que Gobel con-

1. On conspue, sous le nom d'hérésie, une opinion différente de l'opinion commune et qui, d'ordinaire, a le mérite d'être plus près de la vérité. Aussi, les protestants se glorifient-ils du titre d'hérétique, au lieu d'en rougir.

2. Il s'agit du colloque de Caraman du 28 mars 1593 que l'auteur confond avec un synode.

serve la sienne avec ignominie. Il serait sage, en histoire, de ne pas se servir d'une arme à deux tranchants ; et il serait plus sage encore de n'articuler d'aussi graves accusations qui touchent à la calomnie que lorsqu'on a pour soi l'irrécusable lumière des faits.

Nonobstant ses thèses générales si peu fondées, ses jugements si hasardés, ses préjugés catholiques qui trop souvent obscurcissent et dénaturent chez lui le sens de l'histoire, M. Calvet n'en a pas moins composé un ouvrage de valeur, très précieux par les nombreux et rares documents qu'il renferme, par son érudition étendue qui puise aux sources premières et, somme toute, par l'esprit relativement modéré qui l'inspire, en dépit de tant de principes et de faits qu'il ignore ou qu'il méconnaît.

CAMILLE RABAUD.

SÉANCES DU COMITÉ

10 *juillet* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler : MM. O. Douen, A. Franklin, W. Martin et A. Viguié. M. le professeur F. Lichtenberger se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président exprime les profonds regrets de la Société à la nouvelle si inattendue de la mort de M. Charles Sagnier, aimé de tous ceux qui le connaissaient, prématurément enlevé à notre œuvre historique à laquelle il portait un si vif intérêt.

La deuxième épreuve du **Bulletin** de juillet est présentée par le secrétaire, ainsi que les principaux éléments des numéros d'août, septembre, et du fascicule destiné à la Fête de la Réformation. Ce dernier donnera, entre autres, des détails inédits sur *Théodore de Bèze*, la *Tolérance de Fénelon* et les *Forçats de la foi*.

Communications. M. le président raconte que les protestants de VASSY et environs, ont formé le projet de racheter la grange où en 1562 se réunissaient les huguenots qui succombèrent au lamentable massacre du 1er mars. Ils se proposent, D. V., d'y rétablir le culte proscrit et demandent l'appui de la Société pour cette œuvre de pieuse reconstitution. A l'unanimité le Comité recommande chaudement ce projet si digne d'être encouragé par tout protestant soucieux de rattacher à des souvenirs trois fois séculaires, la prédication de l'Évangile de paix, et s'inscrit en tête de la liste de souscription, pour la somme de 1000 francs.

Bibliothèque. M. Frank Puaux a envoyé, de la part de ceux qui ont désiré exprimer leur reconnaissance à l'occasion de la nouvelle installation de la Bibliothèque, une bonne copie à l'huile du portrait de Calvin qui est

à Genève. — La Bibliothèque de la Société biblique de Paris transmet quelques volumes qui se rapportent à notre histoire, et M. Rodolphe Reuss ceux de ses ouvrages que nous ne possédions pas ainsi que beaucoup d'autres relatifs à l'histoire religieuse de l'Alsace. — Citons, entre autres : *Aussführliches doch unvorgreifliches Bedenken über gegenwärtige, der Reformirten in Frankreich glaubens und Gewisens-Rüge...* Gera 1686, in-4, et *Hochnöthiger Beystand denen Seveneser, oder Europa in Dienstbarkeit...* 1704, in-4.

CORRESPONDANCE

François de Lanoue. Réponse de M. Audiat

Le dernier numéro de ce *Bulletin* (p. 388-390) renfermant une réponse aux assertions de M. D.-J. d'Aussy sur *François de Lanoue*, nous l'avons adressé à M. Louis Audiat, président de la *Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*. C'est, en effet, dans la *Revue* de cette Société (nº du 1er juillet 1888 p. 280-283) qu'avait paru l'étrange article de notre contradicteur. Notre envoi était accompagné d'une lettre priant M. Audiat de vouloir bien insérer dans le prochain numéro de son Bulletin (qui doit paraître le 1er octobre) notre rectification que nous avions faite aussi impersonnelle et strictement historique que possible. Voici la réponse qui nous a été adressée sous la date du 18 juillet :

« Monsieur, j'aurais volontiers inséré votre article, si vous ne l'aviez
« pas publié ailleurs. Mais nous avons tant à insérer que nous évitons
« ces reproductions. Je signalerai votre réponse, afin que les lecteurs qui
« s'y intéressent y puissent avoir recours. Si d'ailleurs M. d'Aussy juge à
« propos de répliquer, il ne manquera pas de résumer vos arguments, je
« l'espère. Vous pouvez vous-même faire ce résumé en quelques lignes et
« je l'insérerai avec les autres matières du *Bulletin*.

Veuillez, etc. « LOUIS AUDIAT »

M. A. refuse l'insertion par ce qu'il veut « éviter les reproductions ». Ce n'est pas, en effet, qu'il y réussisse toujours. Ainsi on trouve, dans chaque fascicule de son Bulletin, après les procès verbaux des séances de la Société, un chapitre intitulé *Revue de la presse*. Il se compose généralement de « reproductions » de tous les extraits de journaux, favorables à la Société, à sa *Revue*, ou à leurs membres et rédacteurs. — C'est toujours avec un nouveau plaisir que nous contemplons ce bouquet de fleurs cueillies parfois fort loin, et dont l'éclat se renouvelle périodiquement. — Et nous comprenons que des reproductions du genre de celle que nous sollicitions, y seraient déplacées.

N. W.

CHRONIQUE

UNE ESTAMPE SATIRIQUE INCONNUE, DE LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE : « LA RELIGION PAPISTIQUE ET LA RELIGION CHRÉTIENNE. »

I

Nous avons rencontré à Paris et acquis, il y a plus de trente ans, une estampe coloriée de très grande dimension (car elle comprend quatre planches juxtaposées dans un cadre et collées ensemble sur toile). Elle nous frappa tout de suite, comme excessivement curieuse et très rare sans doute, et nous avons toujours eu l'intention d'en faire don, un jour ou l'autre, à notre Société d'histoire du Protestantisme français qu'elle intéresse tout particulièrement. Je voulais seulement l'étudier, en rechercher l'origine et la véritable nationalité. Car le titre qui se déploie au-dessus (par parenthèse, il est écrit à la main en capitales, et la légende explicative qui s'étend en bas, en treize colonnes de texte imprimées petit in-4°, l'est en langue française), ne prouvait pas de façon évidente, que cette estampe eût été gravée en France. Les deux signatures (*Nic. Anglois, Inventor. R. B. sculps.*) ne dissipaient nullement l'obscurité. De quel dessinateur, de quel graveur s'agissait-il? L'aspect même du sujet représenté et des costumes dénotait plutôt une provenance d'au-delà de nos frontières et de quelque pays limitrophe. Bref, il y avait là matière à investigations.

Or, ces investigations, multipliées par nous, restèrent pendant très longtemps tout à fait infructueuses. Nous eûmes beau fouiller, interroger, montrer notre monument graphique aux connaisseurs les plus compétents, nul ne pouvait nous renseigner, nul n'avait jamais vu notre estampe, n'en avait même ouï parler, et l'enquête, au bout de plus de vingt années, n'aboutit qu'à confirmer cette présomption que l'exemplaire possédé par nous était *de la plus insigne rareté*, peut-être *unique*. Ce fut l'opinion notamment du chevalier Hennin, le célèbre iconophile et iconographe, qui avait tant vu dans ses cinquante années de voyages et de recherches, et dont l'incomparable collection, cataloguée par lui en dix volumes, fait aujourd'hui partie du Cabinet de la Bibliothèque nationale. Ayant pris la peine de venir voir notre estampe, il déclara qu'elle lui était inconnue et qu'elle était, par conséquent, *rara avis* par excellence, car *rien* ne lui avait échappé. Cela provient sans doute, nous dit-il, de ce que c'était une estampe religieuse et satirique, ou du moins polémique, et de dimension encombrante, ce qui avait dû en rendre la conservation malaisée et en motiver dans bien des cas la destruction. MM. Michelet, Mignet, Henri Martin et bien d'autres, nous firent également l'honneur de venir contempler notre curiorissime morceau, qu'ils examinèrent avec grand intérêt, mais sans pouvoir nous fournir aucune lumière nouvelle.

Ce n'est qu'au bout de vingt-cinq années d'attente que nous avons, au moment où nous y pensions le moins, obtenu satisfaction.

Nous étant rencontré chez un ami avec le savant conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles, M. Ruelens, nous fûmes amené à lui parler de notre estampe, comme pouvant bien être un travail belge ou hollandais, ce que nous avions toujours soupçonné, et nous le priâmes de venir la visiter. Il ne connaissait rien de semblable, mais, ayant trouvé le morceau du plus haut intérêt, il prit des notes et nous promit de faire de son côté des recherches.

Quelque temps après son retour à Bruxelles, il nous envoyait son *Eurêka!...*

Un savant libraire d'Amsterdam, M. Frédéric Muller, avait de 1863 à 1870, publié un excellent ouvrage intitulé : *De Nederlansche Geschiedenis in platen* (*L'Histoire des Pays-Bas en estampes*), Amsterdam, 1863-1870. 2 vol. in-8. Cette publication, qui n'était point venue à notre connaissance ni à celle des amis s'intéressant à notre vieux desideratum, contenait enfin une mention relative à notre gravure et fournissait d'instructives particularités.

Au tome I, page 66, parmi les pièces satiriques contre l'Église romaine, M. Muller décrit, au numéro 430, une estampe dont il n'a vu, dit-il, qu'un unique exemplaire dans la collection du docteur P. Verloren van Themaat, à Utrecht. Elle porte, en langue néerlandaise, un titre dont voici la traduction :

« Tableau ou Instruction pour les simples, représentant deux différentes
« religions : l'une, la Religion Papale, qui est fausse et dans laquelle se
« trouve la voie large qui conduit à la damnation, et il faut s'éloigner ;
« l'autre est la Religion Chrétienne qui est vraie et possède la voie étroite,
« conduisant à la Jérusalem Céleste, et dans laquelle on doit entrer et
« persévérer jusqu'à la fin. »

« La pièce est, dit M. Muller, en trois feuilles in-folio. La première planche à droite, représente une plaine emmuraillée : on y couronne le Pape et l'on y baise sa mule. Au premier plan, le pape est porté derrière une longue procession de cardinaux, de moines, d'évêques, etc. (n°s 1 à 100). Ils sont dans la voie large que termine une ruine et un marais. De la porte de cet enclos sort une voie étroite, peu fréquentée (A-C). Ceux qui y marchent passent à travers la procession, devant trois tables, étalant des reliques et se rendant à la *Lex Dei* et aux Vieux Prophètes (Pl. 2). Le pèlerin, chargé du fardeau de ses péchés, s'agenouille devant Moïse, mais il est renvoyé au Christ, dont l'entrée à Jérusalem et la naissance sont représentées sur la planche 3. Sur cette voie étroite, il rencontre une belle femme (le Monde), il la dépasse et marche vers des palmiers, des anges, le Christ chargé de sa croix, et enfin la Jérusalem céleste. Les nombreuses figures, numérotées 1 à 100, *a* à *nn*, et A-I, ont leur explication en néerlandais, en six colonnes.

« Cette estampe, ajoute M. Muller, est si bien dans l'esprit du *Pilgrim's*

Progress, de Bunyan, que je croirais assez qu'il l'a connue. La gravure doit avoir été exécutée en Hollande vers 1600. Elle est signée : *Nic Anglois inventor*. R. B. *sculps*.

« B. serait peut-être *Baudous* (?). Les trois planches ont ensemble cent quatre-vingt-six pouces, chacune ayant quarante-trois pouces de haut; l'explication, dix-sept pouces; l'inscription, cinq pouces. *De la plus extrême rareté.* »

M. Ruelens, en nous transmettant cet extrait de l'ouvrage de Fréd. Muller, nous écrivait : Voilà bien votre estampe. Vous en possédez donc une *édition française*, entièrement *inconnue*. »

C'est bien, en effet, notre estampe, avec un texte néerlandais, et voilà son origine, sa nationalité bien constatées.

II

Notre exemplaire a été anciennement entouré d'un filet à l'encre, et le titre qui surmonte le tout, remplit deux lignes de la longueur de l'estampe, tracées à la main et ainsi conçues :

TABLEAU OU INSTRUCTION DES SIMPLES, REPRÉSENTANT DEUX RELIGIONS DIFFÉRENTES, L'UNE FAUSSE, QUI EST LA RELIGION PAPISTIQUE, OU EST LE CHEMIN LARGE QUI MÈNE A PERDITION, || IL SE FAUT DÉTOURNER; ET L'AUTRE VRAIE, OU EST LE CHEMIN ÉTROIT QUI MÈNE A LA JÉRUSALEM CÉLESTE, AUQUEL IL FAUT ENTRER ET PERSÉVÉRER JUSQU'A LA FIN.

On voit que ce texte présente quelques petites variantes, si on le rapproche de la traduction du texte néerlandais, donné par M. Ruelens.

Les dimensions des quatre (et non des trois) parties de l'estampe, juxtacollées sont : 1m,87 de long, sur 0m,65 de haut.

En tête de la première des treize colonnes qui sont au bas, on lit ce titre :

EXPLICATION DU CONTENU
DE CESTE CARTE POUR L'INTELLIGENCE D'ICELLE.

Cette explication débute ainsi :

On dit communément que tout ce qui reluit n'est pas or, pour monstrer que tout ce qui a quelque belle apparence n'est pas toujours ce qu'il semble estre. Comme en matière de Religion, là où il y a le plus de lustre et de splendeur, là le plus souvent il y a le moins de vérité, car la vérité estant nue ne demande point ces ornemens. Au contraire, là où il y a le moins de parade, là se trouve la vérité : car elle est simple, et en sa simplicité elle est si belle qu'elle n'a point besoing d'estre ornée, pour esmouvoir les hommes à l'aymer et embrasser. Semblablement les chemins royaulx ne sont pas tousjours les plus seurs, ils sont les plus larges et aisés, mais les issues sont souvent les plus dangereuses. Et au contraire les chemins estroits sont plus seurs. Il

est bien vrai qu'il y a bien plus de peine, mais l'issue et la fin en est plus heureuse. La vérité de l'un et de l'autre se voit en ce tableau, auquel se voyent deux Religions, l'une fausse, qui est la Religion Papistique, et l'autre vraye, qui est la Religion Chrestienne, et deux chemins, l'un large, qui mène à perdition, l'autre le chemin estroit, qui mène à la Jérusalem céleste.

La fausseté de la Religion Papistique se voit ici aux cinq choses :

Premièrement, en l'orgueil insupportable du chef qui est le Pape.

Secondement, en l'Idolâtrie.

Tiercement, en la superstition et faux service.

En quatrième lieu, au traficq qu'on y faict.

Et finalement, en la cruaulté qui y est exercée par ledit Chef et par ses Supposts.

Suit l'énumération détaillée de tous les faits et personnages représentés, c'est-à-dire :

1° Intronisation pompeuse d'un Pape, en la ville de Rome. On le voit coiffé de la triple couronne, porté sur les épaules des hommes, s'élevant au-dessus des puissances de la terre, qui lui baisent les pieds et l'adorent. Il est précédé d'une longue procession de ses suppots, moines et religieux de toutes les couleurs, revêtus des costumes de leurs ordres, et bariolés de toutes les couleurs. Cette énumération, avec renvois du n° 1 à 100 remplit dix pages. « Tous ceux-cy, est-il dit, vont le chemin large ; lequel mène à perdition, laquelle est représentée par une ruine et par une mer, marquez *c*. »

2° Idolâtrie, exemplifiée par l'adoration du Pape, dont on baise les pieds, par l'adoration des créatures (saints et saintes) au lieu du Créateur, par l'adoration « du Dieu de paste, que le prestre fait, façonne, consacre, enserre au sacraire et adore à genoux, porte par les rues processionnellement, et aux malades. » Toutes ces opérations sont figurées par de curieux dessins épisodiques. De même pour les images des saints, pour la confection des statues de bois et de pierre, « l'ouvrier adorant son ouvrage et faisant son dieu du même bois dont il faist bouillir son pot ».

3° Superstition, exemplifiée par la messe, par les cérémonies de la Feste-Dieu, par celles du Baptesme « non commandées de Dieu », par l'extrême-onction, par les prières pour les trespassés et les âmes du purgatoire, par les aspersions d'eau bénite sur les sépulchres, par la confession auriculaire. Tout cela donnant lieu également à de très curieux épisodes, où se voient la légende de Saint Hubert, la célébration d'un mystère, etc., etc.

4° Traficq des indulgences, exemplifié par la boutique papale ou triple table sur laquelle sont étalés les bulles, reliques, Agnus Dei, chapelets et grains bénits.

5° Cruaulté, exemplifiée par l'Inquisition et les persécutions exercées contre les fidèles, que l'on voit « géhennés, bruslés, pendus, mis sur la

roue, décapités, précipités du haut des rochers, pour ne vouloir adhérer aux idolâtions et inventions humaines. »

D'autre part, en regard de tous ceux-là allant à perdition, par le chemin large, se trouvent ceux qui, « sachant que la croix et l'affliction est une marque inséparable de la vraie Église, vont le chemin estroit, où ils rencontrent des meilleurs docteurs qui leur donnent meilleure instruction. Tellement, qu'ils prennent résolution de quitter le Pape pour suivre Christ, d'abandonner la fausse religion pour embrasser la vraie, et de jetter le froc pour estre revestus de justice et saincteté en la vraie Église dont on voit ici le chef et les membres. »

Ce chef, c'est Jésus-Christ, représenté ici par les principaux événements de sa vie terrestre : naissance, entrée à Jérusalem, institution de la Sainte-Cène, passion, condamnation par Pilate et crucifiement, enfin résurrection, triomphe et ascension au ciel. On voit ceux qui sortent de Babylone (de Rome) arriver aux Tables de la Loy, près desquelles sont Moïse et les prophètes, puis à l'Évangile et aux quatre évangélistes. Ils rencontrent ensuite le Monde, représenté par une femme en costume royal, qui cherche à les séduire en leur offrant richesses, honneurs et plaisirs, qu'ils dédaignent, et ils entrent enfin dans la vraie Église, par le vrai baptême et la Sainte-Cène selon l'institution de Jésus-Christ. Ces deux cérémonies sont représentées d'une façon très intéressante dans un temple ouvert, et les costumes des pasteurs, l'attitude des fidèles, le mode de célébration, montrent bien qu'il s'agit d'une Église réformée des Pays-Bas, à la fin du XVI[e] siècle. Nos fidèles se rencontrent finalement avec la Foi, la Charité et l'Espérance, et entrent dans la Jérusalem Céleste, représentée par la ville de l'Apocalypse[1].

III

On comprend aisément qu'une pareille estampe n'ait laissé indifférents ni ceux à qui elle s'adressait, ni surtout ceux contre qui elle était dirigée, et qu'elle ait été exposée à bien des vicissitudes. Non seulement par le sujet, mais aussi par sa bonne exécution, par le caractère et la physionomie des personnages représentés, par les scènes et les costumes (surtout dans notre exemplaire *colorié*), elle offre à l'historien et à l'artiste une étude très instructive. On pourra s'en rendre compte et l'examiner désormais dans notre Bibliothèque de la rue des Saints-Pères à qui nous en avons fait hommage[2].

CHARLES READ.

1. Il est à noter que, dans le commerce de l'imagerie d'Épinal, il se trouve une planche d'assez grande dimension représentant le même sujet.

2. Un architecte protestant, M. Ferré, à qui nous montrâmes dans le temps cette estampe, crut se rappeler l'avoir vue dans sa jeunesse chez le pasteur P. H. Marron, le premier pasteur de l'Église réformée de Paris, qui avait été chapelain de l'ambassade de Hollande.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité.)

FRANCIS DECRUE DE STOUTZ. **La cour de France et la Société au XVI[e] siècle,** 223 pages in-12. Paris, Didot, 1888.

ARTHUR DUVERGER. **L'Inquisition en Belgique,** deuxième édition revue et augmentée (1 vol. de la *Bibliothèque Gilon*), 125 pages in-12. Verviers, 1888.

ARMAND LODS. **Un conventionnel en mission. Bernard de Saintes et la réunion de la principauté de Montbéliard à la France,** d'après des documents originaux et inédits, avec un portrait de Bernard, par Louis David. 1 vol. de 303 pages in-8. Paris, Fischbacher. 1888.

GÉDÉON GORY. **Pierre du Moulin.** Essai sur sa vie, sa controverse et sa polémique. Thèse pour le baccalauréat en théologie. 80 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1888.

HENRI TOLLIN. **Geschichte der französischen Colonie von Magdeburg.** 2 vol. XIV-743 et VII-506 pages in-8. Exemplaire orné de cinq gravures. Halle A. D. S. Max Niemeyer, 1886 et 1887.

BERNHARD LUNDSTEDT. **Katalog ofver Finspongs Bibliotek.** 13-XVIII-733 pages in-8. Portraits et gravures.

E. MUHLENBECK. **Étude sur les origines de la Sainte-Alliance,** avec un portrait de Madame Krudener, d'après Angelica Kauffmann, XXII-392 pages in-8. Paris, Vieweg, Strasbourg-Heitz, 1887.

LE COLONEL BOOTH-CLIBBORN. **Vainqueur!** 290 pages in-12, publié par le quartier général de l'armée du Salut. Paris, 1888.

R.-A. LIPSIUS. **Theologischer Jahresbericht,** unter Mitwirkung von Benrath, Böhringer, Dreyer, Ehlers, Furrer, Hasenclever, Holtzmann, Kind, Lüdemann, Marbach, Nippold, Siegfried, Werner, Woltersdorf. Siebenter Band enthaltend die literatur des Jahres, 1887. X-558 pages in-8. Leipzig, Georg Reichardt, 1888.

The publications of the Huguenot Society of London, Founded A. D. MDCCCLXXXV. **The walloon Church of Norwich, its registers and history,** by J.-C. MOENS. F. S. A. Vol. I, part II, XVI-385 pages in-4. Lymington, 1888.

VIENT DE PARAITRE :

HISTOIRE DE LA RÉFORME

DANS

LA MARCHE ET LE LIMOUSIN

(CREUSE — HAUTE-VIENNE — CORRÈZE)

PAR

ALFRED LEROUX

Archiviste du département de la Haute-Vienne
Ancien élève de l'école des Chartes et de l'école des hautes études

Un volume grand in-8 raisin de XLVIII et 391 pages.

Prix : 8 fr. 50

TABLE DES MATIÈRES

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888

37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 9. — 15 Septembre 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Le Comité a le douloureux devoir d'annoncer aux membres de la Société de l'Histoire du Protestantisme français que M. **Henri Bordier** *a succombé, à Paris, le* 31 *août, à de longues et cruelles souffrances. Cette perte, qui est pour nous un véritable deuil de famille, sera profondement ressentie, non seulement par ceux qui ont eu le privilège de le connaître de près, mais, à l'étranger comme en France, par tous les amis de notre histoire à laquelle, depuis tant d'années, il s'était consacré tout entier.*

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT (1534-1591)

IV. APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY ET AU PAYS DE VAUD[1]. 1572-1583.

(Fin)

Les loisirs que notre héros trouva à Lausanne, et plus encore à Aubonne, lui mirent la plume à la main pour l'utilité de l'Église; ce fut dans cette période qu'il composa plusieurs de ses ouvrages les plus importants, que nous ne pouvons rappeler qu'en passant. Il traduisit lui-même en français ses Méditations sur le Psaume XXXII[2], et en fit un excellent livre de piété, spécialement dédié à ceux des protestants de France que la force des persécutions avait fait rentrer dans l'Église

1. Voy. le *Bulletin* du 15 août dernier, p. 393 suiv.

2. *Méditations sur le Psalme XXXII. Traduictes de Latin en François, et reveües par l'auteur mesme. Avec une préface à ceux qui se sont despartis de l'Église réformée. Ont esté aussi adioustez cinquante octonaires sur la vanité du monde. Par A. Zamariel. Avec privilège* (s. l.). *Par G. Laimarie*, 1583, in-16.

catholique, mais qui gémissaient de cette lâcheté; il y joignit cinquante épigrammes morales, de huit vers chacune, publiées déjà à part peu auparavant et intitulées : *Octonaires sur la vanité et inconstance du monde.*

Cet enseignement de la morale en vers, que Pibrac avait mis fort à la mode, nous laisse froids aujourd'hui; et, tout en reconnaissant la bonne intention de l'auteur, nous n'y trouvons rien à glaner, si ce n'est peut-être la strophe suivante, qui nous montre Chandieu moins insensible à la beauté du paysage qu'il avait devant les yeux que Bèze, qui, dans une longue pièce de vers, du reste si remarquable à d'autres égards, n'avait su trouver en fait d'expressions pittoresques que celles de « froide montagne » et de « Alpes cornues. » Chandieu disait, non sans charme :

Quand le Jour, fils du Soleil,
Nous découvre à son réveil
La montagne colorée
D'une lumière dorée :
Je remets en ma pensée
Le beau jour d'Éternité,
Quand la nuit sera passée
Et ce monde aura esté.

Les contemporains goûtèrent fort ces Octonaires, qui furent souvent reproduits, quelquefois avec une traduction en vers latins de Jaquemot, ou mis en musique, à quatre parties, par Claudin Le Jeune.

Sous le nom de *Sadeel*, qu'il ne quittera plus désormais, Chandieu entra dès 1577 dans la lice contre un polémiste catholique, érudit et accoutumé dès longtemps à la lutte, le jésuite espagnol François *Torrès*, en latin *Turrianus* (1504-1584), l'apologiste malheureux des Fausses Décrétales, qui, après avoir pris part au concile de Trente en qualité de théologien du pape, résidait alors en Allemagne. Le sujet de la discussion était l'autorité de l'Église et la légitimité du ministère des pasteurs; pendant sept années les deux antagonistes

échangèrent coup contre coup, et cette passe d'armes était suivie avec un vif intérêt dans une grande partie de l'Europe. Chandieu ayant dédié quelques-unes des pièces de cette controverse[1] au landgrave de Hesse, Guillaume IV, exemple que Torrès imita dans plusieurs de ses réponses, ce prince éclairé et lui-même théologien voulut témoigner de son contentement au champion réformé, et lui fit parvenir, par l'entremise de Hotman, avec une lettre du 8 mars 1581, une coupe en vermeil ciselée et ornée de son portrait et de ses armes. Un juge plus compétent encore, comme lutteur émérite, Théodore de Bèze, n'était pas moins satisfait des exploits de son ami, car il écrivait le 1er décembre 1580 à J.-J. Grynée : « J'espère que tu as lu la seconde réponse de notre Sadeel à Torrès, dans laquelle il me semble s'être surpassé ; j'estime que c'est Dieu lui-même qui l'a opposé à ces jésuites, et je suis rempli d'une singulière joie, lorsque je vois qu'il suscite de tels athlètes pour remplacer les vétérans usés. » Cette lutte, qui se continua du reste encore avec le jésuite écossais Arthur *Faunt*, professeur à Posen, eut un grand retentissement ; au fond de l'Allemagne elle remuait profondément un prédicateur catholique, alors très populaire à Cologne, nommé Étienne *Isaac;* fils du Juif converti Jean Isaac[2], il avait été pourvu en 1565 d'un canonicat à Cologne et était devenu, en 1572, curé d'une Église importante de cette ville ; il s'était jeté avec feu dans la controverse contre les protestants, mais la licence qui lui fut accordée à cet effet de lire tous les livres des hérétiques fut fatale à sa foi catholique. Dans le cours d'une discussion avec des gentilshommes protestants il s'était engagé à réfuter un traité de Chandieu contre la messe, qui venait de paraître,

1. *Sophismata Turriani* (Genevae), 1577, in-8 ; dédicace du 6 mars 1577. — *Ad repetita Turriani Sophismata responsio.* Morgiis, 1580, in-8 ; dédicace du 12 août 1580. — Ces deux ouvrages réunis ont été réimprimés Morgiis, 1583, in-8, et Genevae, 1592, in-8.

2. Le père fut professeur d'hébreu à l'Université de Cologne de 1551 jusqu'à sa mort, en 1577 ; son fils, tout en poursuivant d'abord des études de médecine, avait aussi enseigné l'hébreu par interim à Cologne et à Louvain, puis à la jeune Université de Douai en 1564.

et qu'il n'avait pas même encore lu. A l'épreuve il trouva la tâche plus ardue qu'il ne l'avait pensé; il sollicita le concours de polémistes plus aguerris, ses amis, le jésuite Brillmacher, qui fit attendre trois ans sa pauvre réponse, puis l'inquisiteur Guillaume Lindanus, le savant évêque de Ruremonde; mais leurs prétendues réfutations[1] parurent si faibles à notre curé que sa confiance, jusque-là inébranlable dans la vérité infaillible de l'Église romaine, en reçut une rude atteinte. Il se mit à étudier la question même de l'autorité de l'Église; la controverse de Chandieu avec Torrès acheva de lui ouvrir les yeux, et le détermina à abandonner sans compensation une position très enviée et à résigner, le 24 avril 1584, ses riches bénéfices pour entrer dans l'Église réformée[2].

Un détail nous montrera encore quelle notoriété Chandieu avait acquise en ces contrées par ses seuls écrits : lorsque l'archevêque-électeur de Cologne, Guebhard Truchsess, eût rompu avec Rome, le comte palatin Jean-Casimir, son ami et allié, désirait vivement lui procurer un théologien réformé, expérimenté dans les questions ecclésiastiques, pour le conseiller dans la réforme religieuse de ses états; le 13 janvier 1583 il proposait d'écrire à Théodore de Bèze pour tâcher d'obtenir dans ce but Chandieu, que Casimir ne connaissait pas encore personnellement, mais qu'il regardait comme l'homme le plus capable de mener à bien cette œuvre difficile. Les événements politiques ne permirent pas de donner suite à ce projet, dont le principal intéressé lui-même n'eut probablement pas connaissance.

Chandieu, en approfondissant les matières controversées, se sentit appelé à ne pas les traiter seulement dans la polé-

1. Celle de Brillmacher a pour titre : *Controversiarum de Eucharistiæ augustissimo sacramento Dialogi V.* Coloniæ, 1584, in-12; celle de Lindanus : *Christomachia calvinistica et sacramentariorum omnium vere sathanica; hic est insertus Anti-Sadelius...* Antwerpiae, 1584, in-8.

2. Voyez : *Wahre und einfältige Historia Stephani Isaaci...* s. l., 1586, in-4. — Dès lors, pasteur à Heidelberg depuis 1584 ou 1585, et s'y mariant en 1587, il devint peu après supérintendant à Bensheim, dans le Palatinat.

mique, mais à les développer librement dans des traités spéciaux; il en fit paraître en peu de temps trois, dans lesquels il mettait en lumière avec autant de netteté que de modération la doctrine évangélique dans son opposition aux erreurs romaines, sur l'Écriture sainte[1], sur le purgatoire[2], et sur la messe[3]. Nous avons mentionné déjà le dernier à l'occasion d'Étienne Isaac; rapportons sur le premier un témoignage d'une autre sorte: François de Sales, se trouvant à Turin en décembre 1596, fut interrogé par le duc de Savoye sur ce qu'il pensait de Genève; il répondit en exhortant ce prince à s'emparer de cette ville, dont il lui dénonçait la grande et pernicieuse influence, « parce que c'est le siège de Satan, d'où il épanche l'hérésie sur tout le reste du monde »; et il continuait en donnant entre autres l'argument suivant: « Par ses belles et magnifiques imprimeries cette ville remplit toute la terre de ses méchants livres, jusqu'à les faire distribuer aux dépens du public. Cette année, le livre de La Roche-Chandieu a été imprimé à en donner gratuitement pour 700 écus d'or[4]. » Étouffer, il est vrai, est souvent plus facile que répondre; bien d'autres l'ont éprouvé; mais c'est une petite preuve en faveur de la vérité.

Les dix années paisibles que Chandieu passa dans le pays de Vaud furent utilement employées pour l'éducation de ses enfants. Deux étaient morts avant la Saint-Barthélemy, et quatre avaient suivi les parents dans leur fuite; six autres leur

1. En latin, 1580, puis 1584; traduit en anglais, 1583; en allemand, 1604; en français, par S. Goulard : *Traité théologic et scholastique de la parole de Dieu escrite, contre les traditions humaines...* (Genève), 1596. — Il fut combattu en 1591 par Jean Lens, professeur à Louvain.

2. En latin, 1580 (?), puis 1583 et 1588; traduit en français par S. Goulard : *Traité... de la vraie rémission des péchés contre les satisfactions humaines et le controuvé purgatoire de l'Église romaine* (Genève), 1595.

3. En latin, 1581, puis 1583 et 1588; traduit en français par S. Goulard : *Traité... de l'unique sacrificature et sacrifice de Jésus-Christ contre le controuvé sacrifice de la Messe* (Genève), 1595.

4. *Vie de Saint-François de Sales*, par son neveu, Aug. de Sales, Lyon, 1633, p. 120 (citée par Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, II, p. 139 et suiv.).

naquirent dans l'exil, mais deux moururent au bout de peu de mois, ainsi que le treizième et dernier, né après le retour en France.

Le père marque avec soin dans son Journal toutes ces naissances, et les baptêmes qui les suivent de près, joignant à ces brèves mentions une fervente prière pour chaque enfant. Je ne transcris que celle pour *Esaïe*, né le 16 septembre 1576 : « Que le Seigneur, Père très clément, auquel moi et les miens nous devons la vie et le salut, veuille conserver et faire croître cet enfant, et le pourvoir en abondance de toute bénédiction sur la terre et surtout pour le ciel; qu'il daigne exaucer les prières par lesquelles son père le consacre à la propagation sainte et heureuse du règne de Jésus-Christ, mon Seigneur ». — Détail touchant : Vingt ans plus tard, quelques années après la mort du père, le fils ajoutait en marge, à cette page du journal paternel : « Exauce, ô Dieu très clément, les vœux de mon pieux père, et, comme tu l'as béni, bénis aussi son rejeton, conformément à ta sainte alliance. O Père tout-puissant, qui par ton immense bonté m'as conduit sain et sauf dès ma naissance jusqu'à cette vingtième année, accueille-moi, je me mets sous ta tutelle; je suis à toi, par le Seigneur Jésus-Christ; inspire-moi une vie dirigée de telle manière que par elle je te serve, à toi et à ton Église. Fais, mon Dieu, que je parvienne à mériter de porter le nom de mon père[1] ».

Ce père si justement vénéré n'avait négligé aucun soin pour l'éducation des siens. Afin d'être aidé dans cette tâche, il avait pris chez lui, comme précepteur, dès le 1er avril 1574, un jeune réfugié qui, plus tard, devait occuper avec distinction pendant trente-cinq ans la chaire de grec à l'académie de Genève, et se faire connaître par plusieurs publications utiles; Gaspard

1. Remarquons, au sujet de cette dernière et si touchante requête, la pensée analogue que, vers le même temps, Bèze exprimait à ce fils de son ami défunt, dans une épigramme latine : « Esaïe, fils du grand Sadeel, reçois les vœux que Bèze forme pour toi; peu de mots suffisent à les résumer : Sois un fils entièrement digne de ton père ». Bezae *Poemata*, Genève, 1599, f. 103. — Esaïe et son frère aîné, Jean, consacreront chacun, en 1606, une poésie latine au souvenir de Bèze, l'ami de leur père et leur propre ami paternel.

Laurent[1], c'est son nom, fut pendant de longues années comme un membre de la famille, et conserva toujours pour Chandieu un sentiment de profonde vénération, qu'il tînt à honneur en plus d'une occasion d'exprimer publiquement.

Nous pouvons constater la sollicitude avec laquelle le père suivait les études de ses fils par la précision avec laquelle il en notait les diverses étapes. C'est ainsi qu'il signale l'entrée de son aîné au collège, à l'âge de huit ans et demi : « Le 5 mai 1575, Jean commence à aller au collège littéraire public de Lausanne. — Que le Seigneur, père et source de la sagesse et de la science, bénisse ses études, et les dirige vers sa gloire et l'édification de l'Église, par Jésus-Christ, dans lequel sont cachés tous les trésors de la sagesse. Amen. » — Au bout de quelques années, en novembre 1580, il envoie ses trois aînés continuer leurs études à Genève ; de là ils se rendent dans les pays de langue allemande : « Le 2 juin 1582, lisons-nous dans le Journal, *Jean*, *Jacques* et *Daniel*, avec leur précepteur, sont partis pour Bâle. — Seigneur Dieu, qui es mon père et celui des miens, conduis nous tous et garde nous; bénis leurs études et leurs travaux, et ramène les en santé auprès de nous tous en santé; et donne la paix à ton Église, par Jésus-Christ, notre Seigneur. Amen. »

Joignons à ces paroles du père le billet si cordial par lequel Théodore de Bèze recommandait les jeunes voyageurs à son ami, le professeur J.-J. *Grynée* à Bâle, en date du 12 mai 1582 :

« Mon frère, ceux qui te donneront cette lettre sont les fils de notre Sadeel, image véritable de leur père pour autant que leur âge le comporte.

1. Originaire de La Roche-en-Reynier (en Velay, dép. de la Haute-Loire), il fut reçu habitant de Genève le 11 novembre 1572. En décembre 1587, la Compagnie voulut le nommer professeur de philosophie, mais il ne put accepter à ce moment; il fut professeur de grec de 1597 à 1633. Genève ne put se résoudre à le céder à la jeune Académie de Die, qui l'en priait en 1606. C'est à lui essentiellement que l'on doit l'édition posthume des œuvres théologiques de Chandieu, dont il termina même quelques travaux restés inachevés. En 1605, à l'occasion de la mort de Bèze, il montrait la reconnaissance de son cœur fidèle en unissant, dans deux épitaphes en vers grecs, le souvenir de Calvin et de Chandieu à celui de Bèze.

L'orage de la guerre, qui nous menace chaque jour davantage et qui a presque dissipé notre Académie, a hâté leur départ pour Bâle. Leur père désire qu'à l'étude des lettres ils joignent celle de la langue allemande, car ils doivent ensuite aller plus loin en Allemagne. Ils méritent certes que vous les receviez le mieux possible, soit à cause du père, dont le nom est si illustre, soit à cause de leurs excellents caractères. C'est pourquoi je te les recommande très vivement, à toi et aux autres frères vénérés, ainsi que le précepteur qui les accompagne, homme doué aussi de dons remarquables, et qui vaut beaucoup plus que son apparence ne l'annonce. »

Il s'agit de Laurent, dont nous avons parlé, et qui, paraît-il, ne payait pas de mine.

De Bâle, d'où la peste les chasse au bout de trois mois, nos étudiants, je dirais mieux nos collégiens, se rendent à Zurich, munis de lettres de recommandation de François Hotman, alors à Bâle; ils y restent un an, peut-être davantage, font ensuite un séjour à Heidelberg[1], d'où ils rentrent enfin à Genève, en février 1585.

Dans ce séjour de Heidelberg ces jeunes gens s'étaient fait remarquer par la distinction de leurs manières et leur bonne conduite. Le plus jeune en particulier, alors âgé de onze ans seulement, était un enfant singulièrement bien doué : « Il a l'esprit éveillé, écrivait à son sujet le grave jurisconsulte Hotman, des manières aimables, douces et charmantes, de sorte qu'il a fait mes délices à Bâle et partout[2]. » Aussi le comte palatin Jean-Casimir, qui désirait procurer à son jeune neveu et pupille, le futur électeur Frédéric IV, un camarade d'études et un émule parlant français et élevé dans les principes réformés, n'hésita-t-il pas à demander à Chandieu[3] de

1. Ils sont inscrits sur la matricule de l'Université à la date du 23 novembre 1584. Je ne doute pas en effet que ce ne soient leurs noms qui, mal lus, sont rendus ainsi par M. Toepke (*Die Matrikel der Universität Heidelberg*. Heidelberg, 1886, II, p 144) : *Caspar Laurentius, Joannes Csanderus* (lisez *Chandaeus*), *Jacobus Csanderus, Galli*. — Daniel etait décidément trop jeune pour figurer sur la matricule. — A Bâle, leur inscription porte en 1582 : *Joannes et Jacobus Chandaei F. F.* (fratres). *Casparus Laurentius Velaunus eorum præceptor*.

2. Hotman à Lingelsheim, 7 février 1585. *Hotomanorum Epistolæ*, Amstel., 1700, p. 178. L'imprimé met à tort cette lettre à l'année 1584.

3. Nous devons la communication d'une copie de la lettre de Casimir à Chan-

lui confier son petit *Daniel*, du même âge que le jeune électeur, et de consentir à le renvoyer à Heidelberg; il participerait à l'éducation excellente donnée au petit prince. Les amis de Chandieu, Hotman à Genève (où il était revenu depuis peu), Toussain à Heidelberg, insistèrent si vivement auprès de lui pour qu'il acceptât ces propositions, qu'il finit, non sans résistance, par y consentir : « Il ne s'est pas décidé facilement au départ de cet enfant, écrit encore Hotman[1]; mais il en coûtait bien davantage à la mère de laisser arracher à ses caresses son cher Daniel, pour l'envoyer à une si grande distance ; néanmoins, après bien des efforts, je suis parvenu au but. » En juin 1585, en effet, le jeune garçon, précédé et suivi des prières paternelles, partit sous la direction d'un précepteur spécial, dont j'ignore le nom. Remarquons que Chandieu, avec un grand bon sens, avait insisté pour que son fils ne fût point tenu à l'écart des autres enfants de son âge et pût suivre les leçons du collège de Heidelberg; ce qui lui fut accordé sans difficulté.

Le gouverneur du jeune électeur était *Othon de Grunrade*, gentilhomme saxon, qui, d'abord chargé de l'éducation des enfants de Jean de Nassau, le frère du Taciturne, avait ensuite été, en sa qualité de conseiller de ce prince, l'appui constant d'Olévian dans ses derniers travaux évangéliques à Dillenbourg et dans le comté de Solms. Il s'acquittera si bien de la mission de confiance dans laquelle nous le trouvons maintenant, que, lorsqu'elle sera achevée, la reconnaissance de son élève, devenu électeur, l'appellera à la présidence du conseil ecclésiastique du Palatinat, poste dans lequel il rendra pendant de longues années d'inappréciables services. Sous la direction de cet homme aussi distingué que pieux, des maîtres[2]

dieu (de Lautern, 5 mars 1585) à l'obligeance de M. W. de Charrière de Sévery, à Lausanne.

1. *Hotom. Epist.*, l. c.

2. Un jurisconsulte érudit, l'ami de Hotman et de Bongars, G. M. Lingelsheim, remplissait les fonctions de précepteur, dans lesquelles il était secondé par deux théologiens réformés, Daniel Toussain, l'ancien pasteur d'Orléans, et Jean-

de grand mérite coopéraient à l'éducation de Frédéric et de son camarade français.

Nous ne pouvons nous arrêter davantage sur ce sujet, si ce n'est pour rappeler la joie bien légitime que Chandieu devait ressentir en recevant sur son fils, pendant les trois ans de son absence, les meilleurs témoignages, et en constatant à quel point cet enfant avait su gagner le cœur de ceux qui l'entouraient. On en jugera par les lignes suivantes, que Grunrade écrivait à son ami J.-J. Grynée, le 26 septembre 1588, au moment où notre jeune homme, alors âgé de quatorze ans, quittait Heidelberg pour rentrer dans la maison paternelle, et devait passer par Bâle[1] :

« Bien que le départ de mon fils Daniel, qui certes est l'excellent fils d'un père excellent (je parle de son père Antoine de Chandieu), me remplisse à tel point de tristesse que je m'en étonne moi-même, et que je n'aie pas été capable d'écrire à Bèze, à Chandieu, à Plessen et aux autres amis de Genève, j'ai voulu cependant t'écrire à toi, excellent Grynée, parce que j'espère un soulagement efficace si mon cœur peut s'épancher dans ton sein si compatissant.

« Je me demande quels doivent être les sentiments qui remplissent l'âme de vrais parents, lorsque je constate en moi un si grand amour envers ceux qui ne sont pas mes fils par la naissance. Tu connais ces deux sortes d'affection, toi qui as des enfants, et qui as toujours entouré tes disciples d'un amour paternel. Mais contemple et admire avec moi l'intensité de l'amour de Dieu le Père envers son fils unique et envers les membres de celui-ci; car lui, qui est amour, les aime du même amour dont il entoure son fils. Si l'on pouvait concentrer sur un seul enfant toute l'affection de tous les parents qui ont jamais vécu et qui vivront, l'intensité des sentiments de ces créatures humaines ne pourrait cependant être comparée à la puissance de l'amour qui est dans le créateur. O heureux sommes-nous, trois et quatre fois heureux, de ce que dans nos cœurs cet amour de Dieu ait été répandu par son esprit! C'est à

Jacques Grynée, pendant les deux années (1584 à 1586) où ce dernier fut professeur à Heidelberg, avant d'être réclamé par Bâle, sa ville natale, qui l'appela à la charge d'Antistès. C. Perbrand, B. Pitiscus, plus tard prédicateur de la cour, et J. Posthius, médecin de la cour, étaient chargés de branches spéciales d'enseignement. Grunrade s'était réservé l'instruction religieuse, et prépara le jeune prince à sa première communion, à Pâques 1587; Daniel y participa sans doute aussi.

1. Bibl. de l'Univ. de Bâle. Manuscrit G. II, vol. 5. p. 746 et suiv.

ton exemple, cher Grynée, que je t'écris ces choses, à toi qui as l'habitude de me communiquer tes saintes méditations dans tes lettres si affectueuses; envers d'autres je ne saurais m'abandonner ainsi.

« Je te prie, si tu m'aimes, et si, à cause de moi, tu aimes mon Daniel, explique lui en mon nom, à son passage à Bâle, le verset 5 du XXII[e] chapitre de Josué[1]. C'est en vain que j'essayerais moi-même de le faire maintenant, ou du moins j'y réussirais mal, parce que je suis triste... Écrit à Heidelberg le 26 (septembre 1588), jour où nous dit adieu, hélas! mon cher Daniel, que je prie Dieu de faire devenir un Jedidja[2] entre les mains de son pieux père. — Ton Othon de Grunrade. »

Grynée n'eut rien de plus pressé que de faire passer cette lettre à l'heureux père, qui la retournait le 15 octobre, en lui écrivant[3] :

« J'ai reçu ta lettre, et avec elle celle que l'excellent Grunrade t'avait écrite; je te remercie fort de la bonté avec laquelle tu as bien voulu me la communiquer. Qu'y a-t-il de plus doux que cette affection que je vois briller dans cette lettre! Et quoi de plus pieux que de rapporter de suite ses élans d'amour paternel à celui de qui, comme dit Saint-Paul, toute la famille tire son nom. De la même manière que des parents ont une affection naturelle pour leurs enfants, sans aucun mérite particulier de ceux-ci, ainsi cet homme illustre a entouré notre Daniel d'un amour presque paternel, alors qu'il n'y a rien en lui de nature à mériter une si grande bienveillance. Du reste ce n'est pas le fils seulement qu'il s'est attaché par là, mais le père et la famille tout entière. »

Au travers de la modestie de Chandieu perce la joie profonde qu'il ressent à si juste titre.

Une famille bien unie et dirigée sous le regard de Dieu est, sur cette terre, la source pure des plus grandes joies et un

1. « Aimez l'Éternel, votre Dieu, marchez dans toutes ses voies, gardez ses commandements, attachez-vous à lui, et servez-le de tout votre cœur et de toute votre âme ». Ce sont les recommandations adressées par Josué aux trois tribus transjordaniques, en les renvoyant dans leurs foyers après la conquête de Canaan. Grunrade, qui expliquait matin et soir quelques passages de la Bible à ses élèves (ce que, à la prière de l'électeur, il continua de faire pour ce dernier même après qu'il eût commencé à régner), avait sans doute choisi ce jour-là le verset cité spécialement en vue de Daniel.

2. Allusion à II Sam. XII, 25 : « Salomon fut aimé de l'Éternel; David le remit entre les mains de Nathan le prophète, qui lui donna le nom de *Jedidja* » (en hébreu : bien-aimé de l'Éternel).

3. Bibl. de l'Univ. de Bâle, Mscr. G. II, vol. 11, p. 7 et suiv.

port où s'abrite la plus douce paix, même au milieu des épreuves et des tempêtes de la vie extérieure. Mais, plus le bonheur qu'elle procure est intense, plus aussi les commotions qui l'ébranlent sont-elles ressenties vivement et le trouble qu'elles causent est-il profond. Chandieu l'avait bien éprouvé, quelques années auparavant, à l'occasion de sa petite *Marie*. C'était l'aînée des enfants[1]; c'était elle qui avait eu ce doux privilège d'initier ceux qui étaient alors de jeunes époux à l'épanouissement radieux de leur bonheur, par les joies paternelles et maternelles; aussi, sans qu'ils aimassent moins les suivants, des souvenirs pleins de charme et un parfum tout spécial étaient pour eux inséparables de cette fleur de leur premier printemps. Mais, quelle inquiétude poignante! lorsque, à Pole, dans des jours paisibles et calmes, la maladie vint la toucher, légèrement d'abord, puis d'une main toujours plus pesante! Le 4 octobre 1571 Chandieu écrit dans son Journal : « Marie, après avoir longtemps toussé, est atteinte de pneumonie. Seigneur Dieu, Dieu vivant, Dieu de la vie, Dieu éternel, aie pitié de la chère petite et de ses deux parents; et que ta puissance infinie nous conserve celle que ta grande et paternelle bonté nous a miséricordieusement donnée. » Le lendemain il continue : « Vers midi, l'heure de sa naissance, Marie s'est endormie au Seigneur. Elle a vécu sept ans, quatre mois et quatorze jours. La parole et la vie lui manquèrent pendant qu'elle invoquait le Seigneur Jésus. O Dieu très haut et très juste, juste juge de toute la terre, j'adore tes jugements; je reconnais que j'ai mérité bien plus encore que cette si rude blessure. Aie pitié de moi et des miens. Console le père et la mère qui souffrent; et retire la verge de ta colère. N'entre pas en jugement avec tes serviteurs, Seigneur, pour l'amour de Jésus-Christ, mon Maître et mon Sauveur! »

Dieu a entendu ce cri déchirant de la douleur paternelle, poussé cependant au milieu d'une si chrétienne soumission;

1. Elle était née à Banthelu, le 21 mai 1564.

dans les larmes et l'humilité, la force d'en haut est venue relever et soutenir cet homme au cœur blessé, et une divine espérance a raffermi sa confiance. Nous en avons pour preuve la touchante poésie qu'il a intitulée : *Cantique à la mémoire de sa fille, sur la misère de ceste vie*[1], dont nous ne citerons que quelques strophes :

1.

Par le désert de mes peines
Mon âme va haletant
Après les vives fontaines
Du doux repos qu'elle attend,
Et désire être dehors
De la prison de son corps,
Pour retourner en la vie
Dont le péché l'a bannie.

2.

Certes la vie est pareille
A la rose qui, ouvrant
L'œil de sa beauté vermeille,
Rend l'air odoriférant;
Puis soudain on s'ébahit
Comme elle s'évanouit,
Étant flétrie et séchée
Par le vent qui l'a touchée.

3.

Mais la vie est profitable
A qui connaît, comme il faut,
Que la vie est misérable,
Afin d'aspirer plus haut;
Et qui, nageant, voit le port
D'une bienheureuse mort,
Qui de la mort le délivre
Pour éternellement vivre.

4.

Cessez donc, mes yeux, d'épendre
Les pluyes de ma douleur,
Cessez de percer et fendre
Les entrailles de mon cœur.
Dieu l'a ainsi ordonné;
Il prend ce qu'il a donné;
Ma fille vit à cette heure
D'une vie trop meilleure.

5.

Sortant d'une loge basse,
Elle est montée en un lieu
Où elle contemple la face
De la majesté de Dieu.
C'est un palais de beauté
Aux saints élus apprêté,
Auquel le fondement ferme
Ne reconnaît point de terme.

6.

O Dieu, de mon cœur le guide,
Fais que ta grâce et bonté
Me retiennent sous la bride
De ta juste volonté;
Adorant ce que tu peux,
Et voulant ce que tu veux;
Donne-moi qu'en ton service
A toi vivre et mourir puisse.

1. Cette poésie, comprenant 20 strophes de 8 vers, se trouve dans la seconde édition des *Poêmes chrestiens et moraux* (imprimés chez Jean de Tournes), s. l. ni d., pet. in-8°, ainsi que, avec une traduction en vers latins de Jacomot, à la suite de : *Ehud, sive tyrannoctonos; Tragœdia, Auctore Jo. Jacomoto Barrensi. Cum aliquot poematiis latinogallicis*, s. l. *Apud Jo. Tornaesium*. 1601, in-8°, p. 100 à 112. Elle a été reproduite dans le *Bulletin*, t. XXIX, p. 417 et suiv.

Cette épreuve douloureuse se renouvela, nous l'avons dit, à plusieurs reprises; car Dieu redemanda encore aux parents quatre des chers enfants qu'il leur avait donnés, la plupart peu de mois après leur naissance; ainsi, le 29 janvier 1585, une seconde petite *Marie*, le dernier de leurs enfants, alla rejoindre, à l'âge de quatre mois, cette sœur aînée, dont elle portait le nom et qu'elle devait rappeler. — Mais ceci nous transporte en France, alors que les onze années de l'exil sont écoulées, et nous amène à une dernière période, à laquelle sera consacré notre chapitre final.

(*A suivre.*) A. BERNUS.

DOCUMENTS

LA SITUATION JUDICIAIRE
DES LUTHÉRIENS DE NOYON EN 1548

ARRÊT INÉDIT DU PARLEMENT DE PARIS,
du 22 novembre.

Nier que la Réforme a été, à l'origine, un mouvement éminemment religieux, c'est nier l'évidence même et se mettre dans l'impossibilité d'expliquer pourquoi quarante années de supplices, subis sans révolte, n'aboutirent qu'à le développer. Mais il serait tout aussi injuste de prétendre que ce mouvement n'a pas été favorisé par beaucoup de causes secondaires : dispositions des supérieurs ecclésiastiques, attitude des autorités locales et royales, caractère de la population, crises politiques ou sociales, etc.

Parmi ces causes, il en est une qu'on a peu ou point mise en lumière, c'est l'influence qu'exercèrent les lois successivement édictées pour la répression de l'hérésie. Il n'existe encore aucun recueil complet et systématique de ces édits, du moins pour le XVI[e] siècle, et il se passera sans doute des années avant que cette lacune essentielle soit comblée, notamment pour les règnes de François I[er] et Henri II. Il y a longtemps que nous recueillons des notes et des

documents sur ce sujet. Ils sont beaucoup plus nombreux qu'on ne pense et cette multiplicité atteste à elle seule l'embarras et les hésitations du pouvoir, en face de cet être insaisissable qui s'appelle la conscience humaine. Tantôt on la défère aux tribunaux ecclésiastiques, tantôt, lorsque ces derniers inclinent à la faiblesse ou à la connivence, aux juges séculiers, tantôt aux uns et aux autres concurremment. Bref, on sent que l'autorité cherche laborieusement une puissance qui soit au-dessus et en dehors de l'influence des idées qu'il veut « extirper », c'est son expression favorite; et elle n'y parvient jamais entièrement, pour la raison fort simple que les idées pénètrent aussi bien dans le cœur et dans l'intelligence du juge que du prévenu.

Cette situation particulière a été largement exploitée par les premiers protestants. On en trouvera un exemple caractéristique et inédit dans le document qu'on va lire. L'étude si neuve de M. A. Lefranc sur la *jeunesse de Calvin*, dont nous reparlons plus loin, nous révèle, entre autres, l'étendue du mouvement réformateur, à Noyon, de 1526 à 1564. Et une partie de l'intérêt qui s'attache à ce récit résulte du fait que les ennemis du mouvement, nombreux pourtant et influents, ont été si longtemps impuissants à l'enrayer. L'arrêt que nous publions nous l'explique pour l'année 1548.

L'inquisiteur et l'official de l'évêque avaient fait emprisonner trois prévenus d'erreurs luthériennes, savoir *Adrien Censier*, son domestique, et le sergent royal de la prévôté, *Louis Bachelier*. — Mais ils ne pouvaient faire plus.

L'édit de François I[er], du 1[er] juin 1540 [1], qui régissait la matière, stipulait que les baillis, sénéchaux ou officiers spécialement commis par le Parlement avaient seuls qualité pour faire leur procès à ces criminels. Or il n'y avait à Noyon ni bailli, ni sénéchal, et le prévôt royal ne pouvait procéder que par inquisitions, informations et prises de corps, puis il devait renvoyer les prévenus et leurs charges par devant les baillis (voy. art. V de l'édit).

On comprend que les Luthériens de Noyon aient pu profiter de cette situation et que même l'inquisiteur de la foi ait hésité à poursuivre, puisque la poursuite ne pouvait aboutir qu'à remplir les prisons de... bouches inutiles.

1. Voy. Haag, *France prot.*, X, 8.

On instruit donc le procureur général du roi, lequel, le 22 novembre, requiert le Parlement de Paris de remédier à cet état de choses. Il demande que ce dernier « commette »[1] le prévôt royal à procéder en lieu et place du bailli. — Mais il y avait plus : Pour faire un procès, même aux hérétiques, il faut de l'argent; où le prendre? Dans la caisse de l'évêque, dit le procureur; il se récupérera éventuellement sur les biens des coupables, s'ils sont condamnés.

On verra que le Parlement accéda à la requête du procureur général et on ne lira pas sans intérêt ce qu'il crut nécessaire d'ajouter au sujet du célèbre *Laurent de Normandie*.

Bien que nous ayons dépouillé les registres jusqu'en 1550, nous n'avons pas trouvé la conclusion de cette affaire. Souvent, presque toujours, les évêques refusèrent les sacrifices pécuniaires qu'on leur imposait d'office, ce qui nécessitait de nouvelles procédures. On comprend que, grâce à ces longueurs, les accusés aient pu gagner du temps, et échapper à leurs parties adverses.

Nous croyons qu'il en a été ainsi pour A. Censier et ses « complices »[2].

N. Weiss.

Arrêt criminel du 22 novembre 1548.

[Arch. Nat. X2a 106]

Veue par la court la requeste à elle présentée par le procureur général du Roy, par laquelle et pour les causes y contenues; actendu qu'il avoit esté adverty qu'il y avoit aulcuns prisonniers, tant ès prisons du chappitre de Noyon que ès prisons de l'evesque dudit Noyon, qui avoient esté constituez prisonniers en vertu [de] decret de prinse de corps decerné tant par les inquisiteur de la foy que par l'official dudit Noyon; c'est assavoir, *Adrian Censier*, son serviteur et *Loys Bachelier*, sergent royal en la prevosté dudit Noyon,

Contre lesquelz lesdits inquisiteur et official ne peuvent procéder, supposé qu'ilz soient chargez de plusieurs herésies et blaphêmes, mesmement ledit Censier de blaphême sacramentaire[3], combien que lesdictz prisonniers soient purs laiz, actendu la prohibition de l'édict; et n'y a

1. C'est-à-dire autorise.
2. Voy. plus loin, p. 495.
3. Les « sacramentaires », c'est-à-dire ceux qui niaient la présence réelle où plutôt matérielle, étaient toujours punis du feu.

audict siège de Noyon aulcuns bailly ou lieutenant, mais seulement un prevost royal qui ne peult, par la disposition dudict édict, faire les procès criminelz, sinon qu'il fust commis par ladite court.

Il requeroit, à ce que les procès de telz crimes ne demeurent à faire, commectre le prevost royal dudit Noyon pour faire et parfaire les procès des dessusdictz audict lieu de Noyon, actendu que les tesmoings qu'il convient recoller et confronter auxdicts prisonniers sont demeurans audict lieu de Noyon, et iceulx procès faictz et parfaictz, estre rapportez par devers ladicte court et lesdictz prisonniers amenez en la Conciergerie du Palais, pour estre jugez suivant l'édict du roy, comme de raison.

Et oultre, que, pour faire les fraiz desdictz procès, les commissaires establiz au régime et gouvernement du temporel de l'evesque de Noyon, à la requeste *de didato*, estre tenuz de fournir la somme de trois cens livres parisis, et tout considéré.

Ladicte court, en ayant esgard à la requeste dudict procureur général du roy, et icelle entérinant, a commis et commect le prevost royal du siège de Noyon pour faire et parfaire les procès à l'encontre desdictz Censier, son serviteur, et Bachelier, sur les crimes d'heresies à eulx imposez, iceulx procès instruire et mectre en estat de juger, pour, ce faict, les envoyer par devers ladicte court, ensemble lesdictz prisonniers en l'estat, ès prisons de la Conciergerie du Palais, suivant l'édict du roy, pour estre procédé au jugement d'iceulx, ainsi que de raison.

Et neantmoins, pour aulcunes bonnes causes et considérations à ce mouvans, ladicte court a enjoinct et enjoinct audict prevost prendre et appeller pour son greffier quelque bon et notable personnage fidelle et secrect[1], non suspect, et oultre, soy informer secrectement et diligemment sur lesdicts crimes et delictz imposez à maistre *Laurens de Normandie*, lieutenant général dudict siège de Noyon, que l'on dict estre de présent à Genefve, et autres ses complices, et mesmement depuis quel temps ledict lieutenant a esté entaché de ladicte secte; procéder à l'encontre de ceulx qu'il trouvera chargez par information, ainsi qu'il verra estre à faire par raison.

Et pour faire les fraiz qu'il conviendra faire en ceste matière, seront les commissaires commis au régime et gouvernement du temporel de l'evesque de Noyon, tenuz de fournir la somme de six vingts livres parisis et à ce faire seront contrainctz par toutes veoyes et manières deues et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques et sans préjudice d'icelles.

P. Lizet.

1. Ce qui signifie *discret*.

REQUÊTES

ADRESSÉES AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS

PAR DES RÉFUGIÉS OU PERSÉCUTÉS FRANÇAIS OU VAUDOIS

pendant les années 1690 à 1695.[1]

Voici la suite, dans l'ordre chronologique, des requêtes extraites des archives de la Haye par notre infatigable collaborateur, M. A.-J. Enschédé.

I. QUATORZE RÉFUGIÉS DU BÉARN EMPRISONNÉS A SAINT-SÉBASTIEN ET NOYÉS EN MER.

Le 20 juin 1690, *Élisabeth et Jeanne Majendie*, réfugiées, natives d'Orthez en Béarn, demeurant à Amsterdam et agissant au nom de Marie Daguerre leur mère, veuve de feu Arnauld Majendie leur père, vivant pasteur français à Amsterdam, déclarent; qu'en janvier 1690, L. H. P., à la demande du Consistoire de l'Église wallonne de la Haye, avaient fait réclamer par le sieur Boetje leur ambassadeur auprès de la cour d'Espagne, la liberté des réfugiés du Béarn, incarcérés à Saint-Sébastien. Le général commandant dans cette ville les fit, en conséquence, embarquer de force dans un méchant navire et distribua leurs biens aux employés de la douane, sous prétexte que c'étaient des articles de contrebande. Le navire ayant péri corps et biens, les suppliantes réclament ce qui appartenait aux époux *Lassalle Treslay* et *Tabitha Majendie* leurs oncle et tante. Les pièces suivantes accompagnaient cette requête :

A Saint-Sébastien, ce 13 décembre 1689.

Il y a quinze jours que je suis party du pays, mon cher amy, avecq vostre famille, *M. Majendye, mademoiselle de Baset*, et la mienne, pour nous embarquer à Saint-Sébastien, et pour plus grande précaution, nous eûmes un passeport de monsieur le vice-roy de Pampelone, pour venir icy. Tout cela n'a pas empêché, mon cher amy, que nous ayons esté volés, et mis icy en prison, où nous nous trouvons sans secours, argent ny amis. C'est pourquoy je vous prie de mettre en usage toutes choses pour nous procurer un eslargissement.

Signé : LA SALLE-TRESLAY.

1. Voy. *Bull.* XXXVI (1887), p. 130, 196, 418, 471 et 591.

M. Forcades Saint-Sébastien, ce 19 décembre 1689.

Monsieur. Le sujet de la présente est pour accompagner cette lettre cy jointe pour *M. de Peirolles*, sa pauvre femme et ses enfans, *M. de Majendie*, *M. de la Salle* et au nombre de quatorze personnes icy retenues dans les prisons de cette ville de la part de M. le général. Ainsy voyés avec vos amis à faire le possible pour les tirer de ce misérable endroit; ils avoyent apporté quelque thoille, et tout a esté confisqué. Je croy que la parthie de ce pauvre peuple ira jusqu'à 3000 l., ce qui auroit esté bon pour les faire vivre longtemps; les gens de notre sorte sont traités en ce maudit pays pire que les Turcqs, il faut représenter cela fortement à Mrs les États et faire un bon chemin pour les autres à l'advenir. Votre très cher serviteur.

Signé : M. Ardouin.

Aujourd'huy le vingt-deuxe jour du mois de may l'an mill six cents quatre vingt dix par devant moy, Henry Outgers, notaire publicq en cette ville d'Amsterdam soubsigné, furent présents Messrs *Gratian de la Fite*, *Jean de la Broquère* et *Jacob Garcin*, tous ministres de la province de Béarn, réfugiez et résidens en cette ville, et le Sr *Pierre Fourcade, sieur d'Aragon* de ladite province, aussy refugiez en cette ville, lesquels, à la requisition de Madlle *Marie d'Aguerre*, vefve de feu *Arnault Majendie* en son vivant ministre de la ville d'Orthez en la susdite province de Béarn, ont dit, et affirmé être vray,

Qu'*Arnault Majendie*, en son vivant ministre à Orthes susdit, a esté frère aisné de sa sœur *Thabite Majendie* mariée à Monsr *Pierre de la Salle Treslay*, de Bastide en ladte province de Béarn, qui tous deux, avec leurs enfans sont noyez en mer, partant de St Sebastian pour venir en Hollande, sans avoir laissé aucun enfant ou descendant en vie, mais que ledt Arnt Majendie a laissé deux filles vivantes nommées *Elisabeau* et *Jeane Majendie* qui par conséquent, et suivant les loix et coustumes de ladte province de Béarn, sont les plus proches à succéder à leur tante Thabita Majendie susnommée, ce qu'ils savent pour avoir esté de mesme province et voisins du susdt Arnt Majendie et avoir eu connoissance, et conversation avecq lui, et sa famille et le susdt Sr Garcin, pour avoir esté son parent, et collègue de mesme Église, en Béarn, ce qu'ils offrent de confirmer par serment, en cas requis. Fait et passé à Amsterdam, en présence de Jacob Martini et Caspar Noppen, témoins.

In premissorum fidem.

(Signé) : Henri Outgers,
Notaire publicq.

II. RÉFUGIÉS REPRIS ET MENACÉS DES GALÈRES AU HAVRE.

A leurs Hautes Puissances, etc.

4 septembre 1690.

Représentent humblement les soussignés réfugiés français, sujets de V. H. Puissances, bourgeois et habitants d'Amsterdam, l'état déplorable et le dur traitement infligés à leurs frères les matelots et soldats réfugiés, au service de V. H. P. et fait prisonniers par les Français dans la dernière bataille, sur le navire *Vrieslandt* commandé par le capitaine van der Goes. Ils ont été débarqués en France, au Hâvre de Grâce où ils ont été mis dans des cachots où l'on met les grands criminels et où ils sont journellement menacés de périr de la main du bourreau ou d'être à vie, aux galères. C'est pourquoi les soussignés, émus de compassion, s'adressent à V. H. P. pour obtenir leur protection en faveur de ces pauvres prisonniers, et aussi pour ceux qui plus tard, étant au service de V. H. P., seront fait prisonniers, soit sur terre soit sur mer, afin qu'ils soient traités comme sujets de V. H. P., bourgeois et habitants de ces pays, comme prisonniers de guerre, et à l'occasion échangés, demandant respectueusement que V. H. P. veuillent intercéder afin que les sudits prisonniers soient délivrés de ce dur traitement.

En attendant les suppliants continueront à prier Dieu, etc, etc.

(*Signé*) :

P. Duprat.
Boybelaud.
Anthoyne Allaire.
Melin.
Pierre Got.
D. du Fresne.
De Campdomerc.
J. Yvon.
Goyon.
Buiron.
Barbiers.
Pierre Neau.
Moise Bouteu.
Garnier.
Chabot.
Beleris.
D. Norieux.
Barbiers.
Gasquet.

III. LÉONARD DE MONSAC ET DANIEL DE LA GRANGE.

Léonard de Monsac, en Hollande depuis quatre mois, représente, le 16 septembre 1690, qu'il a été autorisé à expérimenter un engin permettant le tir de précision au canon, et demande qu'on lui four-

nisse les matériaux nécessaires et qu'on lui fixe un jour pour ces expériences. La requête qui suit est plus intéressante :

A Leurs Hautes Puissances, etc.

Lausanne 15/29 octobre 1690.

Daniel de la Grange, autrefois pasteur de l'Église réformée de là ville d'Uzès en bas Languedoc, représente avec un profond respect à V. H. P. qu'ayant employé tous ses soins pour faciliter le passage des Vaudois en Savoye au mois de septembre de l'année dernière 1689, il avoit encouru l'indignation de LL. EE. de Berne et qu'en conséquence de quelques procédures faites par leurs ordres contre le suppliant et les autres qui s'étoient employés avec luy, il avoit été condamné à mort, au mois de mars dernier, par arrest du grand conseil de Berne. Et quoy que par les puissantes sollicitations de M. Coxe, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Britannique et de M. Fabrice envoyé extraordinaire de V. H. P. ledit suppliant ayt été absous de ladite condamnation; néanmoins il se trouve privé de la pension que la ville de Lausanne, qui dépend du canton de Berne, luy avoit faite jusqu'à sa condamnation, pour sa subsistance et celle de sa famille, n'ayant pas peu obtenir par ses instances qu'on la luy continue, ce qui l'a réduit dans une grande nécessité.

Ce pourquoy il supplie très humblement V. H. P. d'avoir la bonté de le tirer de ce triste état en luy accordant une pension pour sa subsistance et celle de sa famille, jusqu'à ce que la Providence divine luy fournisse quelqu'autre moyen pour subsister. Ce qui l'obligera, etc.

IV. DIVERS, DONT QUATRE PASTEURS, 1691.

Le 11 juin 1690, *Henry Ribaud, Marie Gautier veuve Bourneau, Angélique Ribaud, Julie et Anne Pelissary*[1], *Elisabeth Manigault, Guillaume et Thomas Legendre*[2] expliquent qu'ils se sont associés pour se rendre à Genève, et demandent à cet effet, pour eux et quatre domestiques, les passeports nécessaires. — La supplique qui suit aidera à compléter la biographie d'un pasteur du refuge :

1. On a vu dans le dernier n° du *Bulletin*, p. 361, que les intéressés au canal d'Orléans demandaient, en avril 1685, les biens d'une dame *Pellissary* huguenote, qui avait quitté le royaume.

2. Ce sont les neveux du célèbre pasteur de Rouen, Philippe Legendre dont, sur leur requête, la ville de Rotterdam s'était constituée tutrice en 1686. Voy. *Bull.* XXXVI (1887), p. 130.

A Leurs Hautes Puissances, etc.

La Haye, le 3 octobre 1691.

Remontre avec un profond respect *Pierre Hemery*, ministre refugié cy-devant auprès de mylord duc de Schomberg, qu'ayant été affligé d'une longue maladie, il avait été contraint de demeurer depuis dix mois en ce pais, sans pouvoir continuer l'exercice de son ministère auprès du dit milord duc de Schomberg qui l'ayant vu en cet état, se seroit pourvu d'un autre ministre, de sorte que le suppliant se trouvant sans employ et sans ressource, ayant consumé tout ce qu'il avoit pendant sa maladie, se trouve dans la nécessité et obligé d'avoir recours à V. H. P. d'autant plus qu'il a appris que le sieur *Desmares* a laissé par sa mort la pension vacante dont elle l'avoit gratifié dans le temps de ses nouvelles charités où, depuis peu, tant de gens ont eu part. Le suppliant priera Dieu pour la prospérité de vos personnes, etc.

Deux mois plus tard, le 3 décembre 1691, le même pasteur revient à la charge avec trois autres, *Pierre* ou plutôt *Estienne de Martin de Pralin, Jean Truc et Jean Guemar* qui étaient en Hollande depuis quatre ans sans avoir pu s'y faire une situation et dont le premier, chargé d'une nombreuse famille, ne vivait depuis un an que de secours particuliers. Ils présentaient leur requête appuyée d'une recommandation du roi d'Angleterre, auquel ils s'étaient adressés en octobre[1]. La dernière requête de l'année 1691 (29 décembre) émane de *Jacques d'Imbert*, chevalier, seigneur de Petitval et de Maisoncelle, qui demande la continuation de sa pension pendant qu'il accompagnera le « chevalier Trumbal », pour être présenté à S. M. Britannique.

1. Ils signent encore des requêtes en 1692. *Estienne de Martin de Pralin* s'adresse isolément le 25 août aux États généraux ; il dit que la famille qui est à sa charge est de dix personnes, et avec ses trois confrères il adresse une autre supplique au roi. Cette année, toutefois, un de ces quatre malheureux pasteurs, nous ne savons lequel, fut appelé à Gorcum (peu avant le 25 août). Deux des trois autres furent pourvus d'une place ou d'une pension quelque temps après ; mais le 13 février 1693, *Jean Truc* sollicite de rechef une pension devenue vacante. Cette dernière requête nous apprend qu'il avait exercé le ministère à *Romans* en Dauphiné. Nous ne savons s'il a enfin obtenu ce qu'il demandait depuis cinq ans, mais seulement que la même pension qu'il avait en vue, celle d'un nommé d'*Esparves*, ou d'*Esparbais*, décédé à Utrecht, était aussi sollicitée par un nommé *Paul Legoux* qui avait obtenu une recommandation du roi d'Angleterre.

V. JEAN RIVASSON, DE BERGERAC, ET JEAN DU MONT.

On trouvera dans cette requête de précieux détails sur le rétablissement clandestin du culte proscrit dans la ville de Bergerac, après la révocation de l'édit de Nantes, grâce au courage du pasteur du désert *Gillet*.

A Leurs Hautes Puissances, etc.

17 octobre 1692.

Jean Rivasson de la ville de Bergerac et avocat au parlement de Bordeaux se jette aux pieds de V. H. P. pour les suplier, avec un très profond respect, d'avoir compassion de son extrême misère, dans laquelle il se trouve réduit, pour s'être relevé de la triste chute que la violente persécution luy avoit fait faire, en embrassant l'occasion que la divine Providence luy a fournie, de recevoir plusieurs fois dans sa maison monsieur *Gillet* ministre retourné en France pour relever les frères tombés, lequel a prêché plusieurs fois chez ledit Rivasson à un nombre considérable de personnes qui sont rentrées par son moyen dans la paix de l'Église, de quoy il produira les preuves de la main même de monsieur Gillet qui lui en a envoyé une attestation, d'Angleterre où il s'est retiré.

Et comme ces prêches ont été découverts dans la suite, cela a été cause que le parlement de Bordeaux l'a condamné à être pendu, ce qui a été exécuté en effigie, et qui a obligé le supliant à se retirer au plus vite, pour ne pas exposer sa vie comme un gentilhomme de ses voisins qui a été pendu réélement pour le même sujet. Il ose espérer que V. H. P. qui jusqu'icy se sont interessées si tendrement et si chrétiennement dans les maux de ceux que la cause de Dieu a fait persécuter, ne luy refuseront les secours de leur charité et qu'elles luy fairont éprouver, en luy établissant quelque subsistance, cette consolante verité de l'Évangile, que quand on quitte tout pour Dieu, on en reçoit cent fois autant dans ce monde même, et aux siècles à venir la vie éternelle, la piété ayant les promesses de la vie présente et de celle qui est à venir. Et cependant le supliant priera Dieu pour la prospérité de V. H. P. et de votre gouvernement.

Signé : RIVASSON.

Le sieur *Jean du Mont* est un cy-devant officier au service de la France, mais ne donne aucun autre renseignement sur sa personne, si ce n'est qu'il se trouve dans la plus extrême misère. Sa requête est du 18 octobre 1692.

VI. ISAAC BRUN, LES ÉGLISES VAUDOISES DES VALLÉES DU PIÉMONT ET DANIEL REBOULET.

Chacune de ces trois requêtes mérite d'être conservée, mais la plus intéressante des trois est, sans contredit, celle des Églises vaudoises qui raconte comment elles se sont reconstituées après la tempête de 1686.

A Leurs Hautes Puissances, etc.

27 janvier 1693.

Représente humblement *Isaac Brun* ministre français réfugié, comme quoi, étant fiancé en France à sa femme actuelle, il fut forcé par la persécution à se retirer en ces provinces; qu'il fut, par le Consistoire de la Haye, en conformité de la résolution de V. H. P. du 8 novembre 1685, envoyé en Portugal pour y exercer son ministère dans la maison du résident Wolfsen ; qu'il a eu le malheur d'y tomber entre les mains de l'inquisition et que, nonobstant toutes les démarches du résident, il n'a pu obtenir la permission de rester plus longtemps en ce pays et qu'il fut forcé de rentrer en ces provinces; qu'en conformité de la résolution de l'année 1606, du 25 juillet, il a, en même temps que d'autres pasteurs non mariés, reçu une pension de fl. 250; que plus tard sa femme ayant eu le bonheur de s'évader de France, il s'est senti obligé, vu ses promesses antérieures, à l'épouser; et comme V. H. P. ont accordé à tous les ministres mariés une pension de fl. 400 et que même les pasteurs qui se sont mariés après s'être réfugiés ont vu augmenter leur pension, il supplie V. H. P., en considération des services qu'il a rendus, et de ce qu'il a souffert, et principalement parce qu'il ne lui est pas possible d'entretenir sa femme d'une pension de cent écus, de lui faire la même grâce qu'à ses autres confrères, etc.

Trés humble requeste
des Églises vaudoises des vallées de Piedmont.

20 juin 1693.

Le zèle incomparable que V. H. P. ont tousjours fait paroistre pour le soustien de la vérité de l'Évangile, et leurs charités extraordinaires en faveur de ceux qui en font profession, sont les motifs qui nous font prendre la hardiesse de nous jetter aux pieds de V. H. P., pour les supplier trés humblement, de jetter les yeux de leurs compassions sur le résidu des Églises vaudoises que Dieu, par sa miséricorde, a recueillies

des prisons, de la dispersion et de l'esgarement dans lequel l'infirmité ou la crainte en avoit jetté plusieurs.

Elles ont, durant quelque temps, esté consolées par cinq de leurs pasteurs survivans, échappés de leurs longues prisons, sans avoir reçu que très peu de subsistance ; mais depuis, le nombre de personnes s'estant de beaucoup accru par ceux qui sont revenus de divers endroits du monde et croissant tous les jours par ceux qui reviennent à nous de divers lieux du Piedmont où ils estoyent espars ou retenus, elles ont été obligées d'appeler d'autres pasteurs qui sont à présent au nombre de treize, outre un qui leur sera encore nécessaire, s'il plaît à Dieu de leur donner un jour un ferme restablissement.

Et parce qu'elles ne sont pas encore en estat de fournir à leurs dits pasteurs et à leurs maistres d'escole de quoy subsister, une grande partie de leurs terres estant encore incultes et leurs bastimens réduits en cendres; et leurs pasteurs originaires qui ont tous famille ne pouvant jouir de leurs biens qui sont tous, ou sur les terres de France, ou dans le plus proche voisinage, et les pasteurs estrangers estans aussi des réfugiés hors de leurs biens; ils n'ont autre moyen de subsister que des cent escus annuels qu'il a pleu à la grande Reine d'Angleterre d'assigner cette année à douze ministres, et à autant de maistres d'escole cinquante escus.

Et parce qu'il est impossible qu'avec cela ils puissent subsister avec leurs familles, estans destitués de tout autre moyen, et dans un temps de guerre et de cherté, elles supplient très humblement et par les compassions du Seigneur Jesus, V. H. P., de leur tendre aussi leur main charitable, afin que le chandelier que Dieu par sa miséricorde a rallumé dans ce coin d'Italie y puisse estre conservé. Les soins tant charitables que V. H. P. en ont eu par le passé, leur font espérer qu'elles ne les abandonneront pas dans un besoin si pressant et une cause de cette importance. Et elles ne manqueront pas de continuer envers Dieu leurs prières les plus ardentes affin qu'il soit l'ample rémunérateur de leurs charités, qu'il fasse prospérer leurs armes, affermisse et accroisse leurs États et florissantes Églises.

A Leurs Hautes Puissances, etc.

24 octobre 1693.

Représente avec un profond respect *Daniel Reboulet* ministre français réfugié, qu'il y a environ quatre ans que les seigneurs du Conseil d'État ont eu la bonté de lui accorder le traitement du ministre décédé, d'*Arbussy*, auquel V. H. P. avaient accordé le titre de votre ministre, comme le ministre *Jacquelot* a aussi eu l'honneur de recevoir le titre de ministre

de la Noblesse de Hollande et West-Frise, et le ministre *Carneli* celui de ministre des Bourgmestres de la Haye. Et vu que le suppliant, et par son indisposition et par ses occupations n'a pas eu l'occasion de vous demander de lui accorder le titre susdit, lequel le ministre Arbussi a eu, mais que le suppliant (Dieu soit béni), étant à présent entièrement remis et demeurant à la Haye, il vous demande humblement qu'il plaise à V. H. P. de lui accorder le titre de ministre de V. H. P., sans conséquence pour la suite.

VII. LE PASTEUR ÉTIENNE JORDAN ET LE CAPITAINE LOUIS BAUDOUIN.

Touchantes suppliques et qui révèlent l'une et l'autre de cruelles misères.

A Leurs Hautes Puissances, etc.

15 novembre 1694.

Représente en toute humilité *Estienne Jordan*, ancien pasteur dans le duché de Bourgogne, âgé de soixante et quatorze ans, affaibli par sa vieillesse, et chargé d'une famille de quatre enfants, se trouvant dépourvu de tous moyens de pourvoir à ses besoins vu qu'il a consumé avec sa famille, dans l'espace de dix ans, qu'il s'est enfui de France, le peu qu'il a pu emporter et qu'il n'a jusqu'ici reçu aucun secours ni de l'État ni de particuliers. Ce n'est donc que forcé par le besoin que le suppliant cherche son refuge dans la charité bien connue de V. H. P., leur demandant humblement de lui accorder une pension égale à celle de ses collègues, ou bien d'ordonner qu'il reçoive la pension d'un de ceux qui sont déjà décédés, ou bien que vous vouliez ordonner que la première pension qui sera vacante lui soit attribuée; enfin qu'il ait les moyens de pouvoir subsister, pour quelle grâce, le suppliant continuera à prier Dieu pour la prospérité de V. H. P.

Le 15 novembre 1694, cette demande fut remise à une commission. Dans une requête du 28 mars 1695, E. Jordan se dit *ci-devant ministre en l'Église du Vaux Jaucourt* au duché de Bourgogne.

Messeigneurs, 4 décembre 1694.

Suplient tres humblement *Louis de Baudouin*, cy-devant capitaine sous le duc de Wirtemberg et son espouse *Jeanne Françoise Adrienne de Croix Dadiselle* estant sortie d'un couvent de France frontière de la ville de Courtray et embrassé la religion protestante réformée à Middelbourg en Zeelande. Ses parents fort tristes et le clergé papal ont employé

tous moyens à nous séparer et obliger ladite de Croix à retourner à la papauté. Pour cet effet ils ont emprisonné ledit de Baudouin à Bruges sous prétexte d'avoir commis des crimes; cependant il a souffert quatre semaines la forme d'inquisition. Le duc de Wirtemberg, estant informé de la cause, a fait enlever ledit de Baudouin hors des prisons à force d'armes, par quatre cents soldats anglais sous le major de brigade et lieutenant colonel Semelil et ensuite fait condhuire ledit sous une escorte de six cents hommes sous le colonel Grim.

Après que ledit de Baudouin a souffert quatre mois d'arrêts pour sa justification, néanmoins ledit duc de Wirtemberg, ne pouvant [le] garantir dorsenavant de poursuite ecclésiastique et privilèges prétendus aux Espagnols, luy a donné des lettres de recommandation de la part de son Altesse monseigneur le duc de Holstein-Pleun pour la cour de Lunenbourg, et faire obtenir de l'emploi audit de Baudouin étant preparé à cet effet. Ledit supliant prie bien humblement L. H. P. de leur faire la charité en leur donnant de quoi faire leurs voyages et payer icy une petite dette à leurs hostes, n'ayant pas le sou pour se mettre en chemin. C'est pour cet efect que M. le marquis de la Forest a prié M. Dicvelt lorsqu'il [a] esté à l'armée proche de Dinse.

Ledit suppliant a fait toute la campaigne tant en Irlande que au Pays-Bas, au service de S. M. Britanique et Messeigneurs les États généraux des provinces unies; en attendant la grâce de L. H. P., ils sont leurs fidelles et soumis sujets.

VIII. JACQUES CABROL, R. BOULLIER ET LE COMTE DE VÈNERIE.

Le mémoire qui accompagne la supplique de Jacques Cabrol est du plus haut intérêt et démontre, d'une manière frappante, de quel crédit la France jouissait hors de ses frontières, puisqu'elle obtint, de puissances protestantes, des arrêts de mort ou d'expulsion contre des coreligionnaires.

Mes Seigneurs 2 février 1695.

Jacques Cabrol fugitif de France pour la religion depuis l'année 1685, avec un très profond respect représente à L. H. P. qu'il leur auroit ci-devant fait ses très humbles remontrances, par une requête, mais que, par la réponse qu'il en a eue le 10me novembre dernier, il voit qu'il n'a pas informé L. H. P., ce qui l'oblige à joindre icy un mémoire qu'il supplie très respectueusent L. H. P. de vouloir faire examiner et d'y avoir égard suivant leur charité, et il continuera ses vœux les plus ardents pour L. H. P. et pour la pospérité de cet État.

Mémoire.

Jacques Cabrol, fugitif de France pour la religion, représente avec un très profond respect, qu'il auroit été employé par le sieur de Convenans, agent à Zurich de la part de L. H. P. pour l'affaire des Vaudois, et que pour cette seule affaire, à la sollicitation de l'ambassadeur de France en Suisse, le Sénat de Berne l'auroit comdamné à la mort et confisqué tous ses biens. Que, dans la suite, messieurs Coxe et Fabrice, envoyés du roy et de L. H. P., considérant la cause de cet arrest pour les interests du roy et de L. H. P., en demandèrent la révocation que messieurs de Berne n'accordèrent qu'en obligeant Cabrol à payer les frais ordonnés par le Sénat, qu'il a fait monter à la somme de mil huic cents huitante six livres qu'il a esté contraint de payer pour racheter sa vie, quoique tous ses biens ayent resté perdus pour cette affaire, qui allaient à plus de quarante mille livres. Que, pour ce même sujet, il a délivré, pour les frais de la commission ordonnée, la somme de sept cens livres. Et que, tant pour la poursuite de cette affaire, que pour avoir été contraint de quitter la Suisse et sa famille l'espace de plus d'une année, il a despensé deux mille livres.

De sorte que, comme L. H. P. ont bien voulu prendre cette affaire comme à eux, en faisant révoquer cet arrêt, ils voudront bien, par leur charité, entrer dans les sommes qu'il a déboursées pour ce subject et entrer en considération pour plus grande somme que cette affaire luy a fait perdre.

De plus, par ordre exprès de messieurs les envoyés, avant que les troupes de L. H. P. qui servent en Piémont, feussent remises à S. A. R. de Savoye, pour les dites troupes, il a fourni la somme de mille trente sept livres qu'il espère que L. H. P. auront la charité de luy faire rembourser, n'ayant en tout que suivy les ordres exprès de leurs ministres, pour le bien de la bonne cause, sans aucun intérêt particulier, puis qu'il a servi sous les ordres de M. Fabrice à Genève jusques à ce que la République l'eût banni à la sollicitation du résident de France; que, de même, il a fait plusieurs voyages en Italie pour les mêmes subjects, toujours à ses propres frais et dépandz, et sans aucun apointement, que, quoyque feu Milord, duc de Schomberg et M. van der Meer luy eussent réglé un appoinctement de deux cents livres par mois, il a servi pour commissaire de guerre dans l'espérance de retirer ce gage depuis le mois de mars 1691 jusqu'au mois d'octobre 1693, sans recevoir aucun appoinctement.

Que, pour ces causes, il a perdu et consumé tous ses biens en s'employant avec zèle pour le service de L. H. P. et que se trouvant chargé

de sa famille qui est aussi nombreuse et de celle de son beau père, gentil homme agé de 86 années avec deux filles, qui, pour avoir perdu son fils unique pour le service de L. H. P., se trouve sans aucun moyen de subsister, ce qui a réduit leurs deux familles dans une grande nécessité.

Que cependant, comme il n'avait rien demandé a L. H. P., et afin de n'y estre pas obligé, considérant que plusieurs réfugiés allaient et revenaient de Genève à Lyon sans aucun empêchement, au mois de juillet dernier il se seroit hazardé d'y aller faire un voyage pour tâcher d'y tirer de quoy subsister en ce pais. Mais, comme la cour de France l'avoit noté pour avoir marqué son zêle pour la bonne cause et pour les interets de L. H. P., il fut arrêté par le prévost à Lyon, et comme son arrêt de mort alloit de Paris à Lyon, Dieu l'a délivré de sa prison par plusieurs draps de lit.

Il représente très humblement à L. H. P. que cette persécution distinguée ne luy vient que pour s'être employé pour leur service avec zêle et sans aucun ménagement; que pour la même raison il se trouve réduit à la plus grande nécessité, ce qui l'oblige à recourir très respectueusement à leur charité; que, puisque L. H. P. ont bien voulu faire révoquer son arrêt de mort, ils auront encore la charité de luy conserver une vie qu'ils luy ont donnée et qu'il exposera toujours pour leur service. Que par cette raison il leur plaira de luy faire rembourser les sommes qu'il justifie avoir délivré pour ce subject et celles délivrées pour les troupes, et que, ayant égard aux grandes pertes qu'il a faites en Suisse, qu'il a consumé son bien et son-temps en Piémont pour le service de L. H. P. il leur plaira de luy accorder le moyen de subsister avec ses familles.

Il prend la liberté de représenter que comme son zêle a été de bon exemple en Suisse, les bontés qu'il plaira à L. H. P. de luy accorder, obligeront plusieurs autres personnes à l'imiter, par l'assurance que L. H. P. ne les abandonneront point à la persécution de la France. Il tâchera par tous moyens de marquer son zèle à L. H. P. et il continuera ses vœux les plus ardents à Dieu pour L. H. P. et pour la prospérité de cet État.

Le 21 mars 1695, le pasteur réfugié *Renaud Boullier* représente qu'il vient de se marier et demande s'il est possible que sa pension soit portée de 250 à 400 florins comme l'ont été celles de *Brun*, *Gonin* et *Reboullet*.

Enfin, le 1er août 1695, le comte *de Vennerie* ou *Vènerie*, capitaine ingénieur, demande 200 francs pour pouvoir s'équiper et se rendre utile au siège de Namur.

MÉMOIRE

EN FAVEUR DES PROTESTANTS DU BAS-LANGUEDOC PAR RABAUT SAINT-ÉTIENNE 1771.

Ce document, dont le lecteur appréciera l'importance, est sur un cahier en papier de 17 centimètres sur 23 centimètres comprenant seize pages dont neuf sont écrites. La marge est petite, la page bien remplie, d'une écriture excellente de copiste du temps, sauf les derniers mots : *Elles ne l'ont point été,* ajoutés après coup à l'époque du mémoire.

Le verso du dernier feuillet porte ces lignes :

MÉMOIRE ENVOYÉ A M. LE
COMTE DE PÉRIGORD COMMANDANT DE
LA PROVINCE EN
SEPTEMBRE 1771, AU SUJET DU SYNODE
DU BAS-LANGUEDOC.

Et plus bas d'une autre main, mais d'ancienne écriture :

PAR RABAUT SAINT-ÉTIENNE.

Mon vénéré père avait obtenu ce manuscrit à Nîmes, il y a cinquante ans.

Ch.-L. Frossard, pasteur.

MÉMOIRE

Les protestans du bas Languedoc croyaient n'avoir que des félicitations et des hommages à offrir à Mgr le comte de Périgord à l'entrée de ce seigneur dans une province confiée de tout tems aux plus chers favoris du roi et dont Sa Majesté vient de lui commettre la félicité.

Il est bien déplorable que l'excès d'un zèle amer allumé par l'esprit de vengeance vienne empoisonner la part qu'ils prenoient à la joye publique, et changer leurs bénédictions en plaintes.

Le curé de *Vic* avait déjà calomnié plusieurs fois les protestans auprès des supérieurs de la province, mais les accusations ayant été jusqu'ici sans succès, on les avait laissées dans le silence et dans l'oubli. Les protestans se voyent obligés aujourd'hui de dire pour leur justification que ce prêtre est leur ennemi juré parce que la communauté de Vic

dont ils forment le plus grand nombre, s'est souvent opposée à ses entreprises.

Le curé de Vic a cru trouver un moyen de satisfaire sa vengeance en dénonçant aux supérieurs comme une assemblée extraordinaire et un attroupement tumultueux, le Synode annuel du bas Languedoc tenu cette année au mois de may et dans les déserts des environs de Vic au diocèse d'Uzès. Sur ses plaintes réitérées et les circonstances calomnieuses dont il les a accompagnées, monsieur l'intendant a nommé une commission pour informer contre les membres de cette assemblée. La Commission a assigné des protestans et des catholiques pour venir répondre, mais ensuite elle n'a interrogé que ces derniers, et les protestans n'ont point été ouïs.

Cette procédure inattendue, au milieu de la longue tranquillité dont les protestans du royaume ont jouï, a répandu dans toute la province une allarme d'autant plus vive, qu'en réfléchissant sur leur conduite, ils ne peuvent reconnoître ce qui peut avoir donné lieu à cet événement. L'assemblée contre laquelle on procède n'est point une nouveauté, et son but, bien loin d'être suspect, n'a rien qui ne soit utile et même nécessaire, surtout dans l'état où se trouvent les protestans de France.

En effet, les protestans sont en très grand nombre dans la province de Languedoc; ils remplissent les montagnes des Cévennes et du Vivarais, et le bas Languedoc. Suivant les mémoires de M. de Basville, il y en avait en 1698, malgré les grandes émigrations occasionnées par la révocation de l'édit de Nantes, quarante mille dans le diocèse de Nîmes, vingt-trois mille dans celui d'Uzès, quarante mille dans celui d'Alais, dix-huit mille dans celui de Mende : ce nombre s'est beaucoup multiplié depuis.

Les protestans ont toujours eu depuis la révocation de l'édit de Nantes un culte, des Églises et des pasteurs. Une telle position exige nécessairement une discipline et les protestans l'ont constamment exercée, mais avec prudence et dans l'obscurité comme il convient à un peuple accoutumé depuis longtems à l'humiliation.

Le but de leur discipline est de maintenir l'ordre dans tout ce corps nombreux et répandu; de fixer les départemens des pasteurs, de veiller sur leurs mœurs, leur conduite et leur doctrine; de régler le culte, d'y faire observer la décence; de procurer l'instruction à tant de milliers de personnes, en un mot de gouverner cette multitude de façon qu'en veillant au bien des protestans eux-mêmes, on puisse leur attirer la bienveillance et les faveurs du Souverain.

Les protestans étant en aussi grand nombre, ils ne peuvent se passer d'un culte dans lequel ils viennent puiser des sentimens de religion et ces règles de morale qui leur enseignent leurs devoirs comme pères,

comme fils, comme époux, comme citoyens et sujets. La politique demande même que le gouvernement tolère ce culte. Et quel serait l'État assez peu sage pour sentir sans effroi dans son sein deux millions d'hommes sans piété, sans principes, sans morale, qui n'auraient jamais été instruits de ce qu'ils doivent à Dieu et au roi et sur qui ne pourraient rien la voix de la religion, les remords de la conscience et l'idée toujours réprimante de l'éternité. Voilà ce que seraient les protestans sans le culte. Après la révocation de l'édit de Nantes ils furent si violemment persécutés que les assemblées devinrent très rares, très périlleuses et que l'instruction cessa. Les paysans des Cévennes se trouvant livrés à eux-mêmes et aux discours insensés de quelques enthousiastes sans lettres, quelques-uns d'entre eux tombèrent dans le fanatisme, fruit de l'ignorance, et entraînèrent un grand nombre d'autres que la rigueur de la persécution avait jettés dans le désespoir : — de là naquit l'affreuse guerre des Camisards qui dévasta une des belles provinces du royaume.

Il est donc utile de conserver le culte des protestans pour leur donner des mœurs et les entretenir dans les devoirs de sujets : il est essentiel de tolérer les pasteurs éclairés qu'ils ont, de peur qu'ils ne soient remplacés par des ignorans et des fanatiques et de permettre l'exercice de leur discipline de crainte qu'un désordre funeste ne s'introduise dans les provinces.

C'est un usage de cette discipline d'assembler une fois l'an un certain nombre de pasteurs et d'anciens pour remédier aux abus qui pourraient s'être introduits dans l'année qui s'est écoulée et prescrire l'ordre qui doit s'observer dans la suivante. Ces assemblées portent le nom de Synodes. On commence par y prier pour le souverain, pour la famille royale, pour le commandant de la province et pour les autres supérieurs : ensuite on y fait les délibérations et les arrêtés nécessaires, mais qui n'ont pour objet que la discipline; il n'y est point question de politique.

Pour rendre ces assemblées moins nombreuses et moins publiques, on a eu soin de partager la province en cinq districts, le haut et le bas Languedoc, les hautes et les basses Cévennes, et le Vivarais. Chacun de ces districts a son Synode particulier qui se tient en différens tems et qui ne dure qu'un jour dans les uns, et tout au plus trois ou quatre jours dans les autres.

Celui du bas Languedoc est composé d'environ cinquante pasteurs ou anciens. On s'est fait une loi de fuir les villes et même les villages, de s'assembler dans des lieux écartés, de prendre ses repas dans le désert, de ne se retirer que de nuit dans les villages voisins où l'on est obligé d'aller coucher, d'en sortir le lendemain de grand matin, en un mot d'observer les règles de la plus exacte prudence.

On sent que des assemblées composées de ministres dont le cœur est sincèrement patriotique, et d'anciens qui sont toujours des gens choisis, des pères de famille, des hommes que l'âge rend vénérables et prudens, doivent être plutôt protégées que proscrites et que si l'on dégoûtait les gens sensés et notables de prendre part au gouvernement des affaires religieuses des protestans, cette administration tomberait nécessairement entre les mains d'ignorans et de gens du peuple.

C'est cependant contre une telle assemblée qu'est dirigée la procédure ordonnée par M. l'Intendant : il faut bien, pour avoir pu la rendre suspecte, que la dénonciation ait été accompagnée de circonstances calomnieuses. En effet on a été informé par les interrogatoires qui ont été faits aux témoins, qu'on impute aux membres de cette assemblée d'avoir tenu des propos inconsidérés, de s'être attroupés, d'avoir eu un prétendu commissaire du roi, calomnies absurdes et odieuses que nous défions les accusateurs de prouver.

Quel malheur ne serait-ce point pour le canton de Vic, si la trame ourdie contre lui avait le succès que les calomniateurs en attendent? Les mauvaises récoltes que les habitans ont essuyées, et la cherté actuelle des denrées les mettent hors d'état de payer l'amende qu'on les menace de leur imposer.

Les suites fâcheuses de cet événement ne se borneraient pas au bas Languedoc, elles influeraient sur toute la province, même sur tout le royaume. Une heureuse harmonie régnait entre les protestans et les catholiques. Occupés du soin de cultiver leurs champs et d'améliorer leurs manufactures, chacun des deux partis respectait la croyance et le culte de l'autre : le peuple qui prend toujours l'exemple et la loi de ses supérieurs était humain par imitation. Les anciennes animosités, les haines de parti étaient oubliées; il ne faudrait qu'un coup d'éclat pour les réveiller.

Les protestans humiliés se regarderaient comme des sujets qui pèsent à la patrie, et dont elle veut se défaire; le découragement se répandrait parmi eux; les manufactures, le commerce, l'agriculture auxquels ils sont adonnés par état, et dont ils sont les principaux soutiens, languiraient; et peut-être que plusieurs de ces malheureux sujets tourneraient leurs regards vers ces pays étrangers où tant de souverains leur tendent les bras. D'un autre côté, certains zélateurs se persuaderaient qu'il ne faut qu'accuser les protestans pour les faire punir; les plaintes les plus absurdes seraient portées aux supérieurs, et trop souvent, les protestans seraient, comme ils l'ont été mille fois, les victimes de la calomnie.

On sait bien que sous le règne de Louis le bien-aimé, il n'est pas à craindre que les persécutions se renouvellent; que son âme bienfaisante

se refuserait à autoriser des violences, aussi contraires aux sentimens de son cœur paternel que nuisibles au bien de l'État, comme l'expérience l'a démontré; que les persécutions aigrissent tous les esprits et n'en convertissent aucun. Mais il faut si peu de chose pour jetter l'allarme chez un peuple qui a si longtemps éprouvé des rigueurs dont les traces ne sont pas même effacées.

Les protestans osent donc espérer que Mgr le comte de Périgord employera son crédit et son autorité en faveur des habitans de la province de Languedoc qu'il doit regarder comme ses enfans, et qui, instruits par la renommée de ses vertus et de son humanité, le vénèrent déjà comme un Père. Tout le bas Languedoc est dans la consternation. On attendait la venue du nouveau commandant, dans l'espoir de répandre à ses piés et nos plaintes et nos larmes. Ce mémoire respectueux l'instruira de notre état, et sa belle âme en sera touchée.

Et qui sont en effet ces protestans qui, non seulement implorent sa compassion, mais qui réclament encore sa justice, et sont assez assurés de leur innocence pour ne pas redouter même sa sévérité? Ce sont des sujets qui ne peuvent faire aucun mal à l'État, et qui lui sont infiniment utiles. Ils remplissent le Languedoc, ils font valoir les trois quarts des manufactures, le commerce est dans leurs mains, ils cultivent la plus grande partie des terres, ils ont fertilisé les montagnes des Cévennes, en sorte qu'elles produisent plus que plusieurs autres provinces mieux situées. Le Languedoc que les guerres des Camisards et les persécutions avaient dévasté s'est relevé, sous leurs mains, de ses ruines. Les villages brûlés se sont rétablis, les champs abandonnés ont été défrichés, les manufactures sont devenues beaucoup plus florissantes, les biens fonds ont doublé de prix dans le court espace de vingt ans, et, en un mot, si les subsides de cette province surpassent ceux des provinces les plus étendues et les plus fertiles, c'est principalement à l'industrie des protestans qu'on en est redevable. Que l'ère des persécutions se renouvelle, et tous ces avantages seront perdus.

N. B. Les supérieurs n'ont jamais tort. Les procédures ont eu leur cours. M. l'Évêque d'Uzès sollicitait fortement la punition des prétendus coupables. Pour le satisfaire, on condamna à huit jours de prison Ducros et Saumade de Vic et de . Les supérieurs, alliant la politique avec l'humanité, firent avertir ces particuliers qu'ils ne resteraient que huit jours en prison, et qu'ils s'y rendissent de bonne grâce; ils obéirent et tout finit. On a condamné l'arrondissement de Vic à une amende de 400 livres qui ne sont pas encore payées. — Elles ne l'ont point été.

MÉLANGES

LE MÉREAU DANS LES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

Description de vingt et un méreaux français (*suite et fin.*)[1].

Quelle date pouvons-nous assigner à cette médaille? M. le pasteur Lièvre, dans son histoire des protestants du Poitou, décrit un méreau qu'il attribue à l'église de *Chey* ou de *Chenay* et qui porte le millésime de 1745. D'après cet auteur, ce serait le plus ancien méreau *poitevin* connu. Sur l'une des faces figure une coupe eucharistique de forme à peu près semblable à celle que l'on voit sur notre pièce, ce qui nous fait croire qu'elle doit remonter à peu près à la même date, c'est-à-dire vers le milieu du XVIIIe siècle.

Ce méreau est d'une extrême rareté, puisqu'il est jusqu'ici, croyons-nous, le seul exemplaire connu. Il a été retrouvé par M. le pasteur Portron de Ste-Néomaye, dans une ancienne famille protestante de la commune de *Romans*, petit bourg situé à 17 kilomètres de Niort, où plusieurs générations l'avaient religieusement conservé.

La provenance de cette pièce et l'R initiale qui y figure, nous l'avaient fait tout d'abord classer à l'Église de *Romans*; c'est comme telle, en faisant toutefois nos réserves quant à l'attribution définitive, que nous en avons donné la description dans le *Bulletin* du 15 avril 1883, p. 182 à 187.

Depuis cette époque, grâce aux renseignements qu'a bien voulu nous fournir M. le pasteur Charruaud, président honoraire du Consistoire et de la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, nous avons pu restituer ce méreau à sa véritable Église qui est *Régné*.

La haute compétence en pareille matière de M. Charruaud, qui pendant ving-cinq ans exerça les fonctions de ministre à Saint-Maixent, ne nous a pas permis d'hésiter un seul instant sur l'origine qu'il assigne à notre pièce.

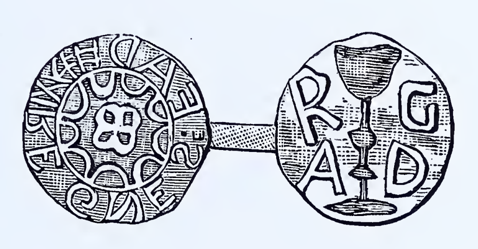
Voici, à l'appui de son assertion, quelques renseignements histo-

1. Voy. le no du 15 juillet dernier, 371-381.

riques que M. Charruaud a bien voulu nous donner, ce dont nous le remercions sincèrement :

Il n'y a jamais eu d'Église à Romans et jamais non plus il n'y a eu de temple. Mais il y avait un temple à *Régné*, ou plutôt, il n'y avait pas de temple à Régné même, mais il y avait une Église qui s'appelait de ce nom et dont le temple était à *Miauray, tout près de Romans*. Ce temple fut démoli le 4 mai 1767.

En 1750, lors de la querelle entre Pelissier et Gounon, Gomain qui pacifia les Églises en opérant le partage du service, forma quatorze Églises consistoriales, dont Régné. Comme Romans dépendait de cette Église de *Régné*, il n'est pas étonnant que la tradition populaire ait confondu et dit : temple de *Romans*, d'autant plus qu'il touchait à ce village, mais son nom est bien *temple de Miauray*, Église de *Régné*.



N° 15. — *Méreau de l'Église de Sainte-Eanne* (Deux-Sèvres), XVIIIe siècle.

Plomb. Diamètre : 0m,024.

Une coupe eucharistique, calice de forme hémisphérique, tige très-mince ornée de deux rondelles, pied lenticulaire ; dans le champ, en capitales grossières :

R G
A D

Ces quatre lettres veule nt dir

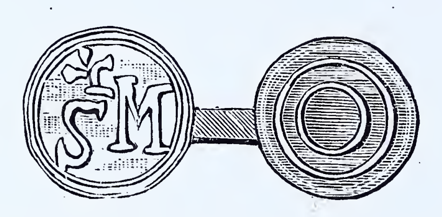
R(*endez*) G(*râces*) A D(*ieu*).

R^s. Un grand cercle avec festons arrondis à l'intérieur : au centre de la pièce, une fleur à quatre pétales ; en haut, un treillis et en légende les lettres barbares et retournées :

SEAD *** REGNE

Cette inscription signifie : *Ste Eanne. Dieu règne.*

Pas de bordure au droit ni au revers.



N° 16. — *Méreau de l'Église de Saint-Maixent* (Deux-Sèvres), XVIIIe siècle.

Plomb. Diamètre : 0m,022.

Dans un cercle, les capitales fort imparfaitement tracées :

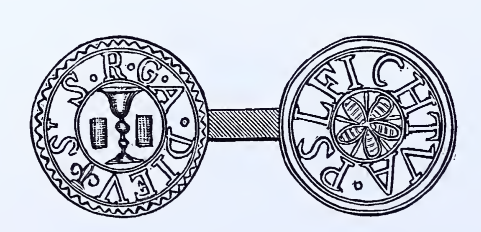
S. M.

Ce sont les initiales de *Saint-Maixent.*

Au dessus se trouve une figure ressemblant à la partie antérieure d'une fleur de lis.

Rs. Dans le champ, deux cercles sans aucune lettre ni inscription. La tranche de cette pièce est coupée en biseau du côté du revers, elle n'a point de bordure sur l'autre face.

Ce méreau avait été tout d'abord attribué à l'Église de Ste-Hermine (Poitou) par M. le pasteur Frossard qui avait pris la lettre M pour une H; l'erreur se comprend aisément, cette majuscule étant très mal formée; aujourd'hui, il ne reste plus le moindre doute sur le classement à donner à ce plomb.



N° 17. — *Méreau de l'Église de Saint-Sauvant* (Vienne), XVIIIe siècle.

Étain. Diamètre : 0m,024.

Dans un cercle, au centre de la pièce, une petite coupe eucharistique, tige droite à deux boules, accostée de deux morceaux de pain de communion posés verticalement. En légende, on lit en assez grandes capitales :

S^T S. R. G. A. DIEV.

Cette légende doit se lire ainsi : *Saint Sauvant, rendez grâces à Dieu.*

La partie antérieure d'une fleur de lis sert de point final.

R^s. Au centre, dans un cercle, une fleur à cinq pétales. En légende, en capitales un peu plus grandes que celles de l'inscription du droit, figurent les lettres suivantes dont la signification n'a pu être encore déterminée.

PSLFICHTVA.

Bordure dentelée en dedans au droit, double cercle fin au R^s.

Le moule de ce méreau, creusé dans une pierre lithographique, est conservé au musée de la Société des antiquaires de l'Ouest.

L'exemplaire que nous possédons est de coulée moderne.

BAS-QUERCY



N° 18 — *Méreau de l'Église de Montauban.* XVIIIe siècle.

(Ce type est également commun à plusieurs Églises de Lot-et-Garonne).

Plomb. Diamètre : 0^m,034.

Un berger en costume du XVIIIe siècle, coiffé d'un petit chapeau rejeté en arrière, cheveux longs, vêtements à plis, debout, les jambes écartées, chaussé de fort souliers, sonnant d'une trompe qu'il tient de la main gauche, appuyé de la main droite sur une

houlette à crosse recourbée en dedans; à droite et à gauche deux arbres debout, déracinés; dans le champ, aux pieds du berger et le long de la bordure, neuf brebis en désarroi et dans des positions étranges. Dans le ciel plane un gros oiseau de proie.

Rs. Une Bible ouverte surmontée d'un soleil à face humaine rayonnant, accosté de six étoiles à cinq pointes, trois à droite, autant à gauche. Sur la Bible est écrit en capitales :

NE	PET
CRA	IT
INS	TRO
POI	VPE
NT	AV

(*Ne crains point, petit troupeau*).

La Bible est accostée des lettres : E, à gauche; D, à droite. C'est-à-dire *Église de* :

Le nom de l'Église, ou simplement l'initiale se mettait au-dessous de la Bible à l'aide d'un poinçon.

Dans l'exemplaire que nous possédons, l'espace réservé au nom de l'Église est resté vide.

Bordure perlée sur les deux faces.



N° 19. — *Méreau de l'Église de Montauban.* XVIIIe siècle.

Plomb. Diamètre : 0m,034.

Ce méreau est semblable à celui que nous venons de décrire sous le N° 18, mais il présente au Rs une particularité qui le rend intéressant.

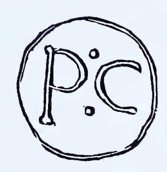
La Bible est accostée à gauche des deux lettres capitales V. B.

séparées par des points et placées verticalement; à droite par la majuscule M. suivie d'un point. Ces trois lettres nous prouvent que ce méreau était en usage dans un des principaux faubourgs de Montauban, car nous les traduisons ainsi :

(V)*ille*(B)*ourbon* (M)*ontauban*.

HAUTE SAINTONGE

(*Saintonge et Angoumois*)



N° 20. — *Méreau de l'Église de Saint-Savinien* (Charente-Inférieure), XVIIIe siècle (Ce chef-lieu de canton de l'arrondissement de St-Jean d'Angely était appelé autrefois *Port-Charente*).

Plomb. Diamètre : 0^m,019.

Dans le champ, les deux lettres capitales P. C. séparées par un point.

Ce sont les initiales de :

Port-Charente

Cette pièce est sans revers et n'a point de bordure.

BASSE SAINTONGE

(*Saintonge et Aunis*)

N° 21. — *Méreau de l'Église de La Tremblade* (Charente-Inférieure), XVIe siècle.

Plomb. Diamètre : 0^m,030.

Un berger debout, tête nue, sonnant d'une trompe qu'il tient de la main gauche, appuyé de la main droite sur sa houlette, au milieu d'une prairie où l'on voit à gauche un arbre ; aux pieds du pasteur, six brebis et dans le lointain, à droite, un bouquet de trois arbres. Dans le ciel, une croix grecque à laquelle pend un oriflamme flottant.

R^s. Une Bible ouverte qui occupe tout le champ, surmontée d'un soleil rayonnant. Sur la bible on lit :

NE	S^T
CRAINS	LUC
POINT	C^E XII
PETIT	V^T
TROUP^U	82

(*Ne crains point petit troupeau*).

Bordure : Un filet au droit seulement.

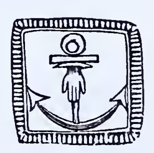
Cette pièce diffère du méreau que nous avons décrit sous le N° 1 par son module qui est un peu plus grand et par son imperfection. Le dessin en est beaucoup moins correct, la gravure bien moins soignée.

Au R^s se trouve la faute : *Verset* 82 *pour* 32 que l'on a également constatée sur des méreaux découverts à Royan.

L'exemplaire que nous possédons est un coulage moderne en étain pris dans le moule original conservé à La Tremblade et qui appartient au Consistoire de cette ville.

D'après M. le pasteur Frossard, des méreaux en tout semblables ont été trouvés dans plusieurs Églises de Saintonge, à La Tremblade avec la lettre T, à Saintes avec le nombre 261 frappé en creux sur l'une des faces, à Barbezieux, à Puylaurens dans le département du Tarn, et enfin à Marseille.

Nous joignons à ce qui précède la description d'un méreau inédit de la période du désert que M. le pasteur Jules Calas de Castelmoron nous a gracieusement offert il y a peu de jours :



Ce plomb est uniface, anépigraphe, d'un carré irrégulier.

Sur un fond uni se détache une ancre. Sous le jas, une main ouverte descend le long de la verge dont la partie supérieure est cachée par deux doigts.

Nous ignorons quelle peut bien être la signification de cette main reposant sur l'ancre, emblème placé ici très probablement comme symbole d'espérance; nous devons avouer même que cette pièce offre pour nous l'attrait d'un problème à résoudre, le lieu de sa provenance étant le seul indice qui nous permette de l'attribuer au culte.

Pendant les persécutions qui signalèrent le règne de Louis XV, un pasteur, dont le nom n'a pu être retrouvé, vécut caché pendant plusieurs années au lieu de *Ribet*, commune de Laparade (Lot-et-Garonne) dans une maison habitée par une famille protestante. La chambre qu'il occupait et qui sert aujourd'hui de chai portait encore, pendant la vie des derniers propriétaires de cette maison, morts depuis une trentaine d'années, le nom de *Chambre du pasteur*. Il y existait une cachette dans laquelle on pénétrait par une porte dissimulée dans le mur et devant laquelle on avait placé une armoire. Cette cachette a été détruite par un incendie il y a environ vingt-huit ans

En 1883, on découvrit, relégué dans le fond d'un vieux coffre, au grenier de cette habitation, un sac contenant environ quatre à cinq cents de ces pièces. Il est à présumer que c'étaient des méreaux d'un type spécial à cette contrée, que le pasteur avait fait frapper pour distribuer aux fidèles qu'il avait mission d'évangéliser dans des réunions qui se tenaient la nuit, particulièrement dans un bois qu'on appelle *bois de Doumel*, à cinq cents mètres de Ribet, où les protestants de Laparade se rendaient.

Ces pièces présentent une grande analogie avec des méreaux de l'Église d'Ecosse usités à *Cumnock* au milieu du XVIIIe siècle; ce qui laisserait supposer qu'elles remontent à cette époque et que peut-être même, vu les dangers qu'il y avait à fabriquer sur place des méreaux à l'usage du culte, elles pourraient provenir de ce pays; mais ce n'est là qu'une simple hypothèse, que nous émettons sous toutes réserves.

L'usage de ces méreaux a dû s'étendre à d'autres communes du département de Lot-et-Garonne; le document qui suit, sans en faire mention, peut nous le laisser croire; dans tous les cas il nous prouve que les prêches au désert y étaient souvent pratiqués et très suivis.

Ce sont des notes écrites de la main de *Grenier de Bermont*, pasteur du désert, sur un papier jauni par le temps; elles ne sont point

signées; mais l'écriture, minutieusement comparée avec des pièces conservées aux archives de Laparade et qui sont écrites et signées par lui, est bien du même auteur, c'est absolument certain.

Voici ce document qui nous a paru présenter assez d'intérêt pour être reproduit en entier[1] :

« Aujourdhuy sezieme du mois davril 1754, monsieur Grenier de Bermont m. d. S. E a commancé de prècher au dezert dans la paroisse de Dimeuth, terre de Clairac; il a commancé de distribué la Sainte Cène le 16 avril 1754.

Plus il a prêché au Bois de labbé le 21 avril 1754, dans la paroisse de Laffite, terre de Clairac, l'assamblée étoit environ vingt mille personnes, on occupoit quinze cartonnats[2] de terre le 21 avril 1754.

Plus il a prêché aux Gabachoux le 1er may 1754 dans une pièce de terre appartenante à monsieur Maleprade.

Plus il a prêché à Saint Vincens le 5 may 1754.

Plus il a prêché aux Curguts, terre de Lavardac Tonneins Dessus, il y avoit environ trente-cinq mille personnes le 3 juin 1754, il y avoit de gens de Nérac, de Libos-Monflauquin.

Plus il a prêché au Bois de labbé le 9 juin 1754.

Plus il a prêché au Bois de labbé le 16 juin 1754[3] ».

L'ensemble de la trouvaille des pièces qui nous occupent est resté en possession d'un protestant de Clairac; un exemplaire figure à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères[4] ; nous croyons, d'après les renseignements qui précèdent, puisés à des sources absolument dignes de foi, que c'est bien un méreau usité au désert; l'absence de légende ne nous permet pas toutefois de l'affirmer, et nous serions heureux que sa publication provoquât les communications de personnes qui se sont, comme nous, et avec plus d'autorité, occupées de cette partie

1. Nous devons sa communication à M. Barthélemy Bertrand, agent d'affaires à Laparade, qui l'a mis à notre disposition avec une obligeance dont nous le remercions sincèrement.

2. Le cartonnat contient 12 ares 15 centiares.

3. Tous les endroits désignés dans ces notes ne sont éloignés de Laparade que de 4 à 8 kilomètres environ.

Aujourd'hui, le bois de Labbé est encore dans la paroisse de Laffite, Dimeulh et les Gabachoux dans la paroisse de Clairac; Saint-Vincent est dans la paroisse de Lacépède et les Curguts dans celle de Tonneins.

4. Où l'on peut voir aussi les Nos 1, 2, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13 (avec variante) 15, 16, 18, 20, de la présente collection, plus quelques autres.

toute spéciale de la numismatique, pour arriver à faire la lumière sur cette intéressante pièce.

En terminant cette étude, nous tenons à faire figurer ici les noms des personnes à l'obligeance desquelles nous devons la plus grande partie des méreaux de notre collection ; en remplissant ce devoir, nous avons la douleur de constater que trois ne sont plus ; nous rendons hommage à leur mémoire, tout particulièrement à celle de notre excellent ami M. Achille Revel, mort subitement à Toulouse le 19 février 1887 ; que les autres reçoivent ici l'expression de nos remerciements bien sincères.

MM. Le comte Jules de Clervaux, à Saintes (décédé).
Louis d'Ounous, à Sabarat, Ariège (décédé).
Achille Revel, numismatiste à Toulouse (décédé).
Le pasteur Charles Frossard, archiviste du Synode, à Paris.
Le pasteur D. Charruaud, président du consistoire de Saint-Maixent.
Le pasteur G. Portron, à Saint-Néomaye (Deux-Sèvres).
Victor Bordes, ancien pasteur, archéologue à Bordeaux.
E. Forestié, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Le pasteur Jules Calas, à Castelmoron.
Le pasteur Maillard, à Pamproux.

E. Delorme

BIBLIOGRAPHIE

LA JEUNESSE DE CALVIN

par A. Lefranc[1].

On ne s'attend pas à ce que nous analysions longuement cet ouvrage dont une bonne partie a paru presque intégralement dans les trois premiers numéros du *Bulletin* de cette année. — Après nous avoir donné sur la *famille de Calvin* des informations si curieuses et si importantes, notre collaborateur nous le montre *aux*

1. Grand in-8 de XVI et 230 pages, Paris, Fischbacher, 1888.

universités de Paris, Orléans et Bourges, et, dans la troisième et dernière partie de son livre, il nous raconte sommairement l'*histoire de la Réforme à Noyon* de 1534 à 1564.

Les faits vraiment nouveaux, qu'indépendamment de beaucoup de détails, inconnus jusqu'ici, cette étude met en relief, sont les suivants :

1° Calvin n'a pas été le premier hérétique de sa famille ni de sa ville natale. Les idées de Réforme avaient des adhérents à Noyon dès 1526 et au premier rang de ces derniers se trouvaient Robert Olivetan, le père du futur Réformateur, Gérard Cauvin, ainsi que son frère aîné Charles. C'est d'eux, suivant M. Lefranc, que Jean Calvin reçut l'impulsion, et en 1532 seulement qu'il rompit définitivement avec l'Église romaine. L'absence de textes bien précis fera qu'on discutera sans doute cette dernière date ; mais une chose est certaine, c'est que la conversion de Calvin a été lente et n'est devenue définitive qu'après un travail de cinq ou six années. Lorsqu'on se rappelle que, personnellement timide et réservé ainsi qu'il l'affirme quelque part, Calvin redoutait la lutte et aimait par-dessus tout l'étude pour elle-même, on comprend qu'il ait longtemps hésité, écarté la décision, et ne se soit rendu que vaincu par sa conscience. Car c'est bien la *conscience*, dont au XVIe siècle il a été le restaurateur le plus intraitable, qui l'a subjugué, comme c'est elle encore qui triompha de sa résistance dans son mémorable entretien avec Farel à Genève en juillet 1536. M. Lefranc aurait pu insister un peu plus sur ce fait. On regrettera toujours aussi que M. Rilliet, qui préparait, paraît-il, depuis longtemps un mémoire sur la conversion de Calvin, ait été surpris par la mort, ne laissant que le titre plein de promesses de ce mémoire : *Le Réformateur malgré lui*[1] *!*

2° L'origine de la célèbre légende du fer rouge est enfin expliquée par l'emprisonnement que Calvin subit à Noyon en juin 1534 pour avoir provoqué, dit-on, la veille de la fête de la Trinité, une manifestation tumultueuse dans la cathédrale. Et ce n'est pas un mince service que nous rend M. L. de montrer par cet exemple avec quelle incroyable audace le fanatisme catholique a travesti et tra-

1. Communication de notre savant collègue M. Th. Dufour.

vestit encore l'histoire. Il y a longtemps qu'il n'est plus possible, à quiconque a étudié la vie de Calvin, de lui refuser le respect auquel un adversaire religieux a toujours plus de droits qu'un ami. Mais il y a tout un monde — celui-là même qui a la prétention de posséder et de servir la vérité — pour lequel les faits et la courtoisie la plus élémentaire, semblent ne pas exister. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire dans n'importe quel *Catéchisme de persévérance*, revêtu des approbations épiscopales et archiépiscopales les plus augustes, l'ignoble article consacré à notre Réformateur.

3° Calvin prophète dans sa patrie, c'est-à-dire entraînant à sa suite l'élite de la population noyonnaise, ce fait qu'on avait réussi — on comprend pourquoi — à plonger dans un oubli profond, M. L. l'a exhumé des archives municipales de sa ville natale. Sur ce point son livre nous apporte de vraies révélations. Et ce qui en double la valeur, c'est l'intérêt qui s'attache à cette lutte de trente-cinq à quarante ans entre le clergé et la Réforme dans cette étroite enceinte et dans les environs immédiats.

On saisit bien l'esprit de propagande active qui animait ces premiers croyants et grâce auquel les meilleurs et ceux-là mêmes qui devaient les combattre finissaient par être amenés soit à la profession explicite et par conséquent à l'exil, soit, du moins, à l'assentiment et à l'encouragement tacites. Ce n'est pas que l'Évangile fût à la mode — il ne le fut jamais en France — mais l'attrait qu'il exerçait était aussi puissant que mystérieux. C'est à dessein que nous n'entrons pas dans les détails, car chacun de ceux qui doivent leurs convictions à l'impulsion partie de Calvin il y a trois siècles, devrait lire ces pages.

Nous aurions aimé, toutefois, que l'auteur eût procédé, dans cette partie de son livre, avec plus de clarté et de méthode. On trouvera plus haut, parmi les documents, une pièce qui prouve qu'il n'a pas assez tenu compte, dans le récit des vicissitudes de cette lutte, de l'influence qu'exercèrent, sous Henri II et surtout sous François II, les différents édits ou arrêts, parfois contradictoires, qui indirectement enrayèrent ou favorisèrent le mouvement. Si M. L. veut bien dépouiller les registres criminels du parlement de Paris auquel la ville de Noyon ressortissait, il trouvera amplement de quoi rectifier et surtout compléter sa narration.

Voici, à ce sujet, quelques détails que nous avons relevés au cours de nos recherches personnelles :

Du 22 novembre 1548 l'arrêt transcrit plus haut. — Le *serviteur du prévôt royal* qui figure dans la liste des suspects de 1561 (page 217) pourrait bien être celui du fonctionnaire qui en 1548 fut commissionné pour faire son procès à son sergent *Louis Bachelier*. Un parent de ce dernier, *Anthoine Bachelier* figure parmi les ajournés du 7 septembre 1552 dans l'arrêt contre Laurent de Normandie, ainsi qu'*Adrien Censier* (voy. page 215), ce qui prouve qu'à cette date ce dernier avait été relâché et s'était enfui.

Du 24 janvier 1549 : *Guillaume Le Preux*, marchand, *Médart Bernier*, aussi marchand, demeurant à Serpigny, *Loys Jousset*, substitut du procureur de l'évêque de Noyon à Carlepont, *Bertheouville*, capitaine du château de Carlepont et autres, poursuivis à la requête du doyen, chanoine et chapitre de Noyon, sont ajournés à comparaître avec ces derniers en Parlement.

Le 16 mars 1549, les mêmes chanoines se plaignent au Parlement des officiers de l'évêque de Noyon qui sans doute ne poursuivaient pas assez activement les hérétiques[1].

Enfin le 8 janvier 1550, trois Noyonnais se trouvaient, depuis longtemps sans doute, à la conciergerie du Palais à Paris, sous prévention de crime d'hérésie. Ils s'appelaient *Gilles Potier*, *Jehanne Tudelle* et *Rebert* (ou Robert?) *Tourousse*, et un arrêt de ce jour les remit entre les mains de l'évêque de Noyon suivant l'édit du 19 novembre 1549[2]. Sans doute l'évêque ne punit pas sévèrement le premier de ces trois accusés, savoir Gilles Potier, mais ne réussit pas non plus à en faire un bon catholique, car M. *Gilles Potier*, grainetier, figure sur la liste des suspects d'hérésie que M. Lefranc nous donne page 216 de son volume.

On voit, par ces quelques extraits, qu'un dépouillement des registres du Parlement et le classement des faits d'hérésie suivant les édits sous le coup desquels il tombent fourniraient des éléments nouveaux. Nous espérons que M. Lefranc en profitera lorsque le

1. Arch. nat. X^{2a} 106.

2. Arch. nat. X^{2a} 107. — Rectifions aussi une erreur de la page 212. Les mss. de Brienne, où nous avons signalé à M. L. une copie de l'arrêt du 2 juin 1552, ne se trouvent point à la Bibliothèque de la Société du protestantisme français, mais à la Bibliothèque nationale.

succès que nous souhaitons à son livre, et qu'il mérite, en nécessitera une nouvelle édition.

N. WEISS.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES.

LES GRANDS NÉGOCIANTS BORDELAIS AU XVIII[e] SIÈCLE

par A. Communay[1].

« Le grand dépôt départemental des archives de la rue d'Aviau renferme une certaine quantité de documents, mémoires, lettres patentes, états, rapports, lettres, etc., le tout admirablement classé et inventorié par les véritables, mais trop modestes savants qui en ont la garde. » En dehors de ces riches collections remontant à la fin du XVII[e] siècle confiées à l'érudit M. A. Gouget, l'histoire du commerce bordelais a aussi ses sources dans les archives de la ville, dans l'amirauté de Guyenne inexplorée et inabordable, déposée sans aucun classement dans une salle, cachée à tous, du greffe du tribunal de commerce de Bordeaux. En réalité les archives de la chambre de commerce de cette ville sont encore à créer, bien que cette chambre qui a réclamé une histoire générale du commerce de Bordeaux possède une riche bibliothèque. En attendant qu'il soit possible d'écrire cette histoire, les érudits peuvent tenter des études particulières, distinctes, caractéristiques. C'est ce que vient de faire avec éclat M. A. Communay, dont la compétence est connue :

« C'est une vérité depuis longtemps reconnue que le Bordelais est le type du parfait négociant, prenant ce mot dans toute sa belle acception. Probité, sang-froid, hardiesse, coup d'œil, persévérance, juste appréciation des choses et des événements, tels sont les dons précieux que ce favorisé reçoit du ciel en arrivant dans ce bas monde. L'on sait aussi qu'il est de rigueur, dans les plus fortes maisons de cette opulente cité, de continuer, quelle que soit la situation de fortune, le négoce commencé par le père, l'aïeul, le bisaïeul, et parfois le trisaïeul. Cette hérédité constitue une force et une autorité dont on ne peut nier les grands effets. Ces qualités maîtresses ont existé de tout temps, mais d'une façon peut-être encore plus développée au siècle dernier.

Il importe d'ajouter qu'exclue depuis la révocation de l'Édit de Nantes de tous les emplois honorifiques, de la magistrature, de l'université, des grades de l'armée et de la marine, la bourgeoisie protestante s'était livrée au commerce en gros, à Bordeaux comme dans tout le reste de la France. Le nombre des armateurs protes-

1. Bordeaux, 1888, gr. in-8 de 140 pages.

tants était donc considérable et ils étaient les plus honorés. C'est à leur désintéressement et à leur dévouement que Bordeaux et la province entière durent d'échapper à l'épouvantable famine de 1748.

En dehors des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit réservés aux grands seigneurs et aux dignitaires ecclésiastiques, de l'ordre de Saint-Louis et de l'institution du mérite militaire destinés aux officiers des armées de terre et de mer et aux étrangers protestants au service de la France, les rois n'avaient d'autre récompense pour la masse des Français que l'anoblissement, rarement accordé aux négociants. Cependant *Raimond Duribau* fut anobli le 22 mai 1662 pour les services qu'il rendit au commerce bordelais. En août 1669 Louis XIV permit aux gentilshommes de faire le commerce en gros sans déroger et confirma cet édit en 1701. A partir de 1705 les anoblissements commerciaux sont accordés surtout pour services municipaux, mais sous le règne de Louis XVI, les lettres de noblesse furent hautement délivrées pour faits de négoce. Voici la liste chronologique des négociants anoblis dressée par M. A. Communay d'après les archives départementales de la Gironde.

« Juillet 1705 : Lettres patentes portant anoblissement en faveur de *Jean Baptiste Fénélon*, négociant à Bordeaux « député au conseil de commerce » consul et jurat, etc. — Mai 1716 : *Fort Dubergier*, négociant, ancien consul et jurat, etc. — Juillet 1722 : *François Fouques*, négociant et jurat. — Août 1743 : *Pierre Noël Saincric*, négociant et jurat. — *Pierre de Kater*, négociant et jurat, — *Jean Roche*, négociant et jurat. — *Arnaud Castaing*, négociant et jurat. — *Pardon Trouvé*, chargé des affaires de la ville. — Avril 1745 : *André Barreyre*, négociant et jurat. — *Jean Brunaud*, jurat et négociant. — Décembre 1751 : Les frères *Maisonnave de Casaubon*, négociants de Bayonne. — Décembre 1752 : *Jean Louis Poncet*, négociant de Bordeaux. — Mai 1765 : *Béhic frères*, Bayonne. — Avril 1777 : *G^me^ Roux*, Agen. — Janvier 1785 : *Jean Dutasta*, Bordeaux. — Avril 1789 : *Dominique Cabarrus*, Bayonne. »

Les intendants sollicitèrent des lettres de noblesse, en mai 1750, pour *Beaujon*, en 1754 pour *Gounon*, d'Agen ; en 1765 pour *Paul* et *Élisée Nairac* frères, dont l'aîné devint député aux États généraux et le second le conseil autorisé de la Chambre de commerce de Bordeaux.

La maison des sieurs *Nairac* est une des plus fortes de cette ville par l'étendue de leur commerce qu'ils font avec une noblesse et un désintéressement qui les distinguent de leurs concitoyens... le public même a éprouvé dans plusieurs circonstances combien ils sont bons

patriotes, puisque, dans le tems de disette de grains, à Bordeaux, eux et leur père ont esté des premiers à secourir la ville, et que le désir du bien public les dirigeoit bien mieux que l'apat du gain, se faisant un vray plaisir de prêter des fonds considérables, sans le moindre bénéfice; par ces raisons, concluait le subdélégué, nous estimons que ces négociants se sont rendus dignes de la protection du gouvernement et qu'ils méritent de profiter des avantages que S. M. a promis par l'arrêt de son Conseil d'État du 30 octobre 1767, ce qui, d'ailleurs, donnera encore plus d'émulation à tant d'autres négociants qui chercheront à les imiter afin de mériter la même grâce.

Mais, nous apprend M. Émile Garnault dans son histoire du *Commerce rochelais au* XVIIIe *siècle, d'après les archives de la chambre, représentation commerciale*, pendant que l'intendant de la Rochelle demandait hautement des lettres de noblesse pour un armateur protestant, *Samuel Pierre David Joseph de Missy*, depuis député de l'Ile de France à l'Assemblée constituante, et maire de la Rochelle, l'intendant de Bordeaux, de Néville, ne craignait pas d'écrire, en décembre 1786, après avoir rappelé la distinction personnelle et la confiance publique qui honorait les sieurs Nairac :

Cependant je ne sçaurois donner mon entier suffrage aux sieurs Nairac. C'est sans doute à regret que je le leur refuse, mais la *Religion Prétandue Refformée dont ils font profession me paroît, dans les principes de notre constitution, former un obstacle puissant au succès de leurs désirs.* Il ne s'agit pas en effet ici seulement d'un état de liberté que l'humanité et peut-être la politique ont accordé aux protestants individuellement, mais encore d'une distinction qui est la récompense des actions d'un grand éclat ou d'une très grande utilité. Enfin il se pourroit que les familles professant la religion de l'État et qui ont rendu d'aussi grands services que les sieurs Nairac vissent d'un mauvais œil une distinction si honorable devenir le partage de protestans.

En avril 1771, un Irlandais *François Patrice Mitchell*, propriétaire de la verrerie royale de Bordeaux, demanda des lettres de reconnaissance de noblesse. — Les administrateurs de la colonie du Cap demandèrent l'anoblissement, en 1779, de *Bernard Lavaud*, ce qui ne fut pas appuyé par l'intendant de Bordeaux. — En 1780 *Jacques Clarke*, armateur, demanda la reconnaissance de la noblesse accordée en 1766 à son frère aîné *Tobie Clarke*. — En 1781 même demande en faveur d'*Isaac Mirieu de Labarre*. — En avril 1782 l'intendant recommande pour l'anoblissement le sieur *Jauge* négociant armateur.

« *Issu de parents de la R. P. R.*, mais d'une famille alliée à MM. de Ségur et de Casaux, conseillers au Parlement de cette ville,

le sieur Jauge a fait le commerce en gros pendant soixante ans avec honneur et distinction. » En 1748, en 1770, en 1773 il approvisionna, de blés du Quercy, la Guyenne et les provinces voisines menacées d'une affreuse disette et subit des pertes considérables « dont il ne voulut point être indemnisé ». Depuis 1739, il a armé et équipé cent soixante-quinze navires, etc. « L'aîné de ses fils s'est établi en société à Paris, avec le sieur *Cottin*, dont il a épousé la fille, etc. »

Tandis que les intendants de Bordeaux refusaient des lettres de noblesse aux négociants protestants pour cause de religion, l'intendant de la Rochelle, de Reverseaux en demandait pour un armateur proréformé, *Samuel Pierre David Joseph Demissy*. Et les noms protestants abondent dans les matricules des directeurs et des syndics de la chambre de la Rochelle : *Admyrauld, Allard Belin, Auboyneau, de Baussay, Belin, Bernon, Bonfils, Bonneau, Bordier, Boullanger, Carayon, Chamois, Couillandeau, Delaire, Demissy, Dumoustier, Fleuriau, Garesché, Garnier, Garreau, Giraudeau, Godeffroy, Guibert, Joly, Massieu, Nairac, Oüalle, Paillet, Paponeau, Pelletan, Perdriau, Perry, Peyrusset, Ranjard, Rasteau, Robert, Rocaute, de Saint-Martin, Seignette, Thouron, Torterue Bonneau, Valete, Vivier*, etc., etc.

Une pétition des membres de l'assemblée du commerce aux directeurs et syndics de la Chambre, adressée le 13 mai 1784, pour demander le maintien des dispositions de l'arrêt du 15 juillet 1719, rappelle que par « un égard tacitement mais strictement observé, depuis soixante-cinq ans, dans les nominations à la Chambre de commerce : on y appelle alternativement, et en nombre égal, des sujets qui ne peuvent point prétendre à des places dans d'autres compagnies ». La liste des *Vocaux* devait être composée moitié de catholiques et moitié de protestants.

Rigoureusement exclus de la juridiction consulaire, comme de tous les offices de judicature et des charges municipales, les protestants, grâce à la Chambre de commerce, furent admis dans les volontaires d'Aunis, et quelques-uns même avec le grade d'officiers, et dans la prévôté de la maréchaussée de France, et les cahiers de doléances de la Chambre comme du Tiers état en 1789 réclament l'institution du mérite militaire pour les non-catholiques, en même temps que la liberté de conscience dans les collèges et établissements d'instruction publique.

M. de Richemond.

LA LITTÉRATURE DE LA RÉFORME FRANÇAISE

NOTES SUR LES TRAITÉS DE LUTHER TRADUITS EN FRANÇAIS ET IMPRIMÉS EN FRANCE ENTRE 1525 ET 1534[1]

IV

Essayons d'abord de fixer les *dates*. — De tous les traités que nous avons passés en revue, le seul qui en porte une est le *Livre de vraye et parfaicte oraison*. Le privilège étant du 17 juin 1528, les traductions de Luther que renferme ce recueil et qui étaient imprimées lorsqu'on sollicita ce privilège, le furent au plus tard dans la première moitié de 1528 — Antérieurement Simon Dubois ne paraît pas avoir fait usage de l'encre rouge. Nous connaissons, en effet, au moins *six* autres ouvrages ou traités religieux qu'il fit paraître de 1525 à 1527[2] et qui ne sont imprimés qu'en encre noire, comme les *Consolations chrestiennes*. Nous pensons donc que cette dernière traduction parut avant 1528. — Quant aux *Quatre Instructions fidèles*, elles n'ont pu sortir de presse qu'entre 1529 et 1531 : Le petit catéchisme de Luther est de 1529 ; la quatrième partie des *Instructions* se compose, comme on l'a vu, de *sept* psaumes ; *cinq* d'entre eux se trouvaient déjà dans le *Livre de vraye et parfaicte oraison* dont ils reproduisent exactement le texte et le numérotage[3]. Or ce texte et ces numéros ont été amendés dans une édition du Psautier *complet* que Simon Dubois a donnée en 1531 ou, au plus tard, au commencement de 1532[4]. Les sept psaumes des *Quatre Instructions* ont donc paru *avant* que l'imprimeur possédât les corrections de cette dernière édition. On peut dès lors fixer approximativement les dates suivantes :

1526-1527. *Les Consolations chrétiennes.*

1527-1528. *Les Expositions sur le Pater Noster, le Symbole et les Dix commandements.*

1529-1530. *Les Quatre Instructions fidèles.*

Ces dates indiquent d'elles mêmes le *lieu d'impression*. On a vu plus haut que Simon Dubois exerça son art à Paris jusqu'en 1529 inclusivement et se retira ensuite à Alençon où l'ouvrage de Jean Goë-

1. Voy. *Bull.* du 15 août, p. 432-439.

2. Le Nouveau Testament que nous avons cité (*Bull.* 1887, p. 669) est du nombre.

3. Les ps. 12, 20, 25 (qui porte le n° XXIIII, et non XXIII, comme dans les *Instructions*), 51 et 103.

4. Nous en parlerons une autre fois.

vrot doit avoir été imprimé par lui en 1530[1]. Paris est dès lors le lieu d'impression, dans tous les cas, des quatre premiers de nos traités, et à Paris *la rue Judas*, devenue en 1838 la rue du clos Bruneau[2], à deux pas de cette Sorbonne, alors déjà la plus grande ennemie de l'imprimerie et des imprimeurs. — Les *Quatre Instructions* furent peut-être mises sous presse à Alençon, mais, à la rigueur, elles pourraient l'avoir été aussi à Paris, à la fin de 1529 ou au commencement de 1530. Nous observerons, à l'appui de cette hypothèse, que les derniers feuillets de ce livret, ceux qui renferment les psaumes, sont remplis de fautes d'impression, relativement rares dans les trois premières parties, et surtout dans les volumes antérieurs. On dirait que Dubois n'a pas eu le temps de surveiller attentivement le tirag de ce dernier cahier ; l'ouvrage tout entier est d'ailleurs moins soign que le *Livre de vraye et parfaicte oraison*.

A qui pouvons-nous maintenant attribuer des traductions de traités de Luther publiées à Paris après 1525? Un Français joignant à de réelles connaissances littéraires beaucoup de courage et un zèle ardent pour la propagande évangélique peut seul avoir entrepris une œuvre si périlleuse à cette époque. Le seul homme animé de ces dispositions qui fût alors à Paris ou aux environs, c'est *Louis de Berquin*. Nous ne nous attarderons pas à démontrer que, sauf pour les *Quatre Instructions*, on ne peut proposer un autre nom mieux qualifié ; mais, nous renfermant dans les limites d'une étude bibliographique, nous n'apporterons que des arguments tirés de notre sujet. — En mai 1523 un arrêt du Parlement fait saisir chez tous les libraires de Paris les livres de Luther qu'ils pouvaient avoir, ainsi que ceux qui se trouvaient chez Berquin. Parmi ces derniers on découvre l'original d'un des trois traités du *Livre de vraye et parfaicte oraison*, savoir les *Expositiones orationis dominicæ* du Réformateur[3]. Moins de trois ans plus tard, le 7 et le 12 mars 1526, pendant la seconde phase du long procès intenté au jeune et incorrigible adversaire de l'ignorance et de la superstition, la Sorbonne condamne une longue liste d'ouvrages découverts chez Berquin. Dans le nombre se trouvaient quatre traités d'Érasme traduits et publiés par lui: *Déclaration des louanges de mariage*, *Brève Admonition de la manière de prier*, *le Symbole des apôtres* et la *Complainte de la paix*[4].

1. Nous n'avons cité cet ouvrage que d'après Brunet qui lui-même le cite d'après Frère. Nous ne l'avons pas vu.

2. La rue Judas commençait rue Montagne-Sainte-Geneviève et finissait rue des Carmes.

3. D'Argentré, I, I, XII, XIII.

4. *Ibid.*, II, I, p. 40-46.

Trois de ces traités ont été retrouvés par M. A.-L. Herminjard, reliés à la suite du Nouveau Testament imprimé par Simon Dubois en 1525. Ils *sortent des mêmes presses*, en caractères noirs absolument identiques à ceux des *Consolations chrestiennes*, et parurent sans doute la même année que le Nouveau Testament.

On avait encore trouvé chez Berquin, et la sacrée Faculté se hâta de condamner un petit livret qu'elle désigne ainsi : *Precationum aliquot et piroum meditationum Enchiridion, cui annectuntur libellus Lutheri de libertate christiana et Tesseradecas licet ejusdem Lutheri nomen, subticeatur*. Voici la table de ce petit volume imprimé *Argentorati apud Iohan. Heruagium, anno MDXXV*[1] *: Decem precepta decalogi. Symbolum Apostolorum; Oratio dominica; Salutatio angelica; Meditatio passionis Christi; Tessaradecas consolatoria pro afflictis; Tractatus de libertate christiana; Psalmi* 11, 66, 50, 103, 78, 19, 10*; Caput* 5 *et* 6 *ex Matthaeo*. On le voit, c'est la première édition latine connue du *Betbüchlein* de Luther, à laquelle on avait joint quelques autres traités parus antérieurement, les Psaumes publiés en 1522 et le Sermon sur la montagne.

Tous ces textes, sauf la *Salutatio angelica* et le *Tractatus de libertate christiana*, se retrouvent soit dans les *Consolations chrestiennes*, soit dans le *Livre de vraye et parfaicte oraison*. N'est-on pas amené, par ce rapprochement, à admettre que la même plume qui avait traduit le *Chevalier chrétien* et trois autres traités d'Erasme, a mis en français cet *Enchiridion precationum* qui était sur la même table de travail ! Cette présomption devient presque une certitude morale lorsqu'on se rappelle que Louis de Berquin devait beaucoup connaître Simon Dubois. Ce dernier avait imprimé ce qu'il avait traduit d'Erasme, et c'est à l'*écu de Bâle*, où Dubois se rendait sans cesse, que Berquin se faisait adresser ses lettres[2]. On peut enfin relever aussi que ces traductions se distinguent par la même liberté d'allures que celle, par exemple, qui est intitulée *Brève admonition de la manière de prier*[3].

Mais comment expliquer, m'objectera-t-on peut-être, qu'aucune de ces traductions ne figure parmi les ouvrages condamnés et prohibés par la Sorbonne à cette époque? Il suffit d'admettre que le manuscrit français de l'*Enchiridion precationum* fut chez l'imprimeur lors-

1. Nous ne connaissons qu'un exemplaire de la première partie de ce petit livre que nous possédons.

2. Herminjard. *Corr. des Réf.*, I.

3. Dans laquelle Berquin a inséré un fragment de Farel.

que eurent lieu les censures des 7 et 12 mars 1526. Les *Consolations* purent paraître à la fin de cette année lorsque Berquin eut été pour la deuxième et dernière fois délivré de la main de ses persécuteurs. Ce petit livret a d'ailleurs dû être répandu très clandestinement, car tandis que l'original latin fut déjà condamné en 1526 et en Angleterre en 1529, la traduction ne figure dans aucun index du XVI[e] siècle, à moins que le *Miroir de consolation pour ceulx qui sont travaillez et chargez*, 1545, à nous inconnu et condamné à Paris en 1547[1], n'en soit une nouvelle édition avec un titre légèrement modifié. — Quant au *Livre de vraye et parfaicte oraison*, qui renferme les trois autres traités, il a été certainement imprimé avant le dernier emprisonnement de Berquin en 1528. Si l'on veut bien relire le privilège du 17 juin de cette année[2] on remarquera qu'il a été obtenu, non du Parlement comme c'était l'usage, mais directement du roi, « à la relation du Conseil », c'est-à-dire, sans doute, par l'entremise de la bonne Marguerite, dont on sait l'affection pour Berquin. Grâce à ce privilège, le livre parut en avril 1529, peut-être au moment même où le feu éteignait sur la place de Grève la voix du généreux gentilhomme, et consumait la main qui en avait tracé les pages les plus marquantes. Il dut se répandre assez rapidement, car le 2 mars 1531 la Sorbonne le censura[3].

Les dates que nous venons de citer nous interdisent d'attribuer à Berquin la traduction du petit catéchisme de Luther, lequel ne parut qu'après ce supplice. Contrairement aux autres traités du Réformateur, celui-ci paraît ne s'être répandu en France que tardivement, puisque la Sorbonne ne le prohiba qu'en 1547, en même temps que les *Quatre Instructions* qui existaient en librairie depuis près de dix-sept ans[4]. Cette raison et quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer nous font supposer que cette dernière traduction émane de l'ex-frère prêcheur *François Lambert d'Avignon*, alors à Marbourg ou environs, et à la veille de clore par une mort prématurée (18 avril 1530) son activité réformatrice.

Toutes ces digressions ne nous ont pas encore permis d'apprécier complètement le rôle plus modeste, mais bien utile et non moins périlleux, de Simon Dubois. Nous y reviendrons, s'il plaît à Dieu, dans d'autres recherches.

N. WEISS.

1. Voy. Reusch. *Index*, p. 116.
2. *Bull.*, 1887, p. 158.
3. D'Argentré, II, I, 86.
4. Reusch, *Index*, 103 et 123.

NÉCROLOGIE

M. CHARLES LE FORT

Clarens, 31 août 1888.

C'est le triste lot de la Rédaction de mener deuil sur tout ce qu'elle aima ! Il y a peu de mois je recevais de M. Ch. Le Fort ses excellentes *Notices sur d'anciens membres de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, publiées à l'occasion du cinquantenaire de la Société dont il fut le président, et on peut dire, l'âme, durant tant d'années. Je reçois aujourd'hui la nouvelle, hélas trop prévue, de sa mort, qui est un sujet d'affliction non seulement pour Genève et la Suisse française, mais aussi pour notre Société d'histoire qui comptait en lui un correspondant aussi dévoué que distingué.

Né en 1821, dans une de ces familles génevoises dont le patriciat n'était que le privilège du patriotisme et de la vertu, Ch. Le Fort hérita de son père J-L. Le Fort-Mestrezat, ancien conseiller et secrétaire d'État, une mémoire heureuse et le goût des études historiques auxquelles il joignit la science du droit qu'il devait enseigner dans sa ville natale. Comme professeur son souvenir vivra dans le cœur de plus d'un de ses élèves; comme historien il a depuis longtemps obtenu l'estime du monde savant par ses nombreux travaux sur l'histoire de sa patrie, vrais chefs-d'œuvre d'exactitude et de précision, marqués au coin de la plus saine critique. On n'a pas oublié son rôle prépondérant aux fêtes du Jubilé célébrées, le 2 mars dernier, à l'Athénée, devant une assemblée d'élite.

« Il y prononça un très remarquable discours sur les travaux accomplis par la Société génevoise depuis sa fondation, et sur le précieux contingent qu'ils ont apporté à l'histoire. Il fut, on peut le dire, le véritable héros de cette fête, et le respect, l'affection qui lui furent témoignés ce jour-là, ont été sa plus belle récompense. » (*Journal de Genève* du 31 août.) Pourquoi faut-il ajouter que le discours dont on annonce la prochaine publication, a été « le chant du Cygne » !

Ch. Le Fort aimait notre histoire si étroitement associée à celle de Genève, et il en donna la preuve en publiant, avec le concours de MM. Gustave Revilliod et Edouard Fick, le *Livre du Recteur*, ce précieux répertoire d'étudiants de toutes nations immatriculés à l'Académie de Genève durant trois siècles, et où la France protestante occupe la place d'honneur[1]. Il ne laissait d'ailleurs jamais échapper l'occasion d'adresser au *Bulletin* des communications d'un sérieux intérêt. Dirai-je ce qu'il fut, avec Théodore Claparède, pour celui qui écrit ces lignes, le meilleur des amis, dans les bons et les mauvais jours? L'aimable accueil qu'on trouvait toujours dans sa demeure de Frontenex, la retraite d'un sage ! C'est là que, pendant une longue maladie, il a vu avec une sérénité toute chrétienne approcher la mort, qui a respecté jusqu'au bout sa belle intelligence, et qu'il s'est éteint, le 29 août, léguant à Genève de purs exemples, à ceux qui l'ont aimé un souvenir plein de douceur, qui se lie à d'immortelles espérances. J. B.

1. *Bull.*, t. XVI, p. 197. Même volume (p. 291) on peut lire un article de M. Le Fort : *Les députés suisses à Charenton.*

Notre prochain numéro devra aussi renfermer un hommage à l'un des plus anciens amis de notre Société, à M. **G. Masson**, mort subitement, le 29 août, en Angleterre, chez sir H. Doulton. N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité.)

E. ARNAUD. **Supplément à la notice sur les imprimeurs d'Orange**, du docteur Martial Millet, 7 pages in-8. Paris, Grassart, 1888.

JULES CHEVALIER. **Mémoires des frères Gay, de Die,** pour servir à l'histoire des guerres de religion en Dauphiné et spécialement dans le Diois, publiés d'après des documents originaux, avec un texte supplémentaire, des notes généalogiques et des documents inédits, 353 pages grand in-8. Montbéliard, imprimerie P. Hoffmann, 1888.

ALFRED LEROUX. **Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin** (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze), XLVIII et 391 pages grand in-8. Paris, Fischbacher, 1888.

Proceedings of the huguenot Society of London. November 9, 1887, to March 14, 1888 (vol. 2. n° 3), pages LXXIX-LXXXVIII et 263 à 488. — Ce *Bulletin de la Hugvenot Society* de Londres renferme les travaux suivants : H.-G.-B. LEMOINE, *les Huguenots dans l'île d'Axholme ;* — F.-P. LAYARD, *Sir Théodore de Mayerne;* — W. PAGE, F. S. A., *Notes sur les Huguenots en Portugal ;* — FRANCIS P. DE LABILLIÈRE, *Histoire d'une famille cévenole* (les de la Court) ; — W.-J. HARDY, F. S. A., *les Réfugiés à Rye* ; — WILLIAM MINET, F. S. A., *le Récit d'Isaac Minet* (Calais 1685) ; — *Notes and Queries :* 1° *le Rappel des Huguenots en France en* 1685-1686 (instructions données au sieur de Bonrepaus le 20 déc. 1685) ; — 2° *Brève Autobiographie du pasteur Gilbert Primrose*, écrite en 1626 ; — 3° *Les industriels de Spitalfields et le jeune Prétendant* ; — 4° *la Discipline de l'Église française de Londres en* 1578 ; — *l'École protestante française de Westminster.* — *Bibliographie et Miscellanées.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888